



photo Réal St-Jean LA PRESSE

Six
pouces
de
neige

— Lire météo en page A 6

Sam
congédie
Sam?

par Jean-Marc DESJARDINS

Les rumeurs se suivent à un rythme accéléré, chez les Alouettes. Cependant, la toute dernière à l'effet que l'instructeur Sam Etcheverry et le gérant-général J. I. Albrecht ont été congédiés ce matin vient d'être niée par le propriétaire de l'équipe de football montréalais, Sam Berger.

"Nous avons eu un entretien ce matin, a précisé Berger, mais il est complètement faux d'affirmer que j'ai pris une telle décision. Si jamais je devais prendre des mesures de congédiement, toutefois, cela ne devrait pas tarder puisque je dois partir pour Hamilton la semaine prochaine afin de participer aux assises annuelles des propriétaires de la Ligue canadienne. Mais, je n'ai pas pris de décision encore en ce qui concerne ces deux hommes."

La rumeur lancée par le quotidien anglophone The Montreal Star a également été niée au bureau même des Alouettes qui a du même coup annoncé la tenue d'une conférence de presse lundi prochain. Le sujet qui y sera abordé, un sondage sur la popularité

Voir SAM CONGÉDIE SAM?, page A 6



Sam Etcheverry

Bourassa dit
non aux jeunes
de son partipar Gilles LESAGE
de notre bureau de Québec

Aux militants de son propre parti qui le pressent de trancher le débat linguistique d'ici trois mois, le premier ministre a fait savoir hier qu'il n'a pas encore tous les éléments de solution en main et qu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs dans cette affaire.

Alors que le congrès annuel du Parti libéral du Québec s'annonçait terne et sans histoires, c'est l'insistance des jeunes qui a provoqué un vif débat linguistique et forcé quelque 2.000 congressistes à faire leur une position qui se rapproche sensiblement de celle du Parti québécois.

Quoique modéré, le débat a laissé percer une fois de plus un net clivage entre les francophones et les anglophones, ces derniers s'opposant avec vigueur à toute mesure coercitive, ne serait-ce qu'à l'égard des futurs Néo-Québécois.

En effet, les mesures proposées par le Parti ne vaudraient que pour les futurs non-anglophones arrivant au Québec. Désormais, dit la résolution, les immigrants des pays non-anglophones venant au Québec seraient obligés de s'instruire en français jusqu'au secondaire inclusivement, pourvu que l'on enseigne l'anglais dans toutes les écoles publiques, à partir de la deuxième année. La religion ne doit pas entrer en ligne de

compte pour l'inscription des étudiants.

Faisant du français la langue de travail et d'usage, l'Etat devrait informer les immigrants qu'au Québec le français est prioritaire et qu'il est obligatoire pour eux d'en acquérir une "parfaite connaissance".

La résolution demande finalement que "d'ici trois mois, le gouvernement Bourassa procède à une nouvelle législation concernant la langue, à la lumière des données précitées ainsi qu'à la lumière du rapport de la Commission Gendron".

Voir BOURASSA DIT NON, page A 6

Autres informations

— pages A 5 et B 1

Vêtement
et
forêt:
il y a du
travail

Durant toute la campagne électorale et dans les jours qui ont suivi, des informations en apparence contradictoires ont ajouté à une certaine confusion au sujet de l'influence du programme d'assurance-chômage sur l'économie canadienne.

— Statistiques-Canada annonçait coup sur coup un taux de chômage désaffecté de 6,9 p. cent et la disponibilité de 75.000 emplois au Canada; de 17.500 au Québec.

— A la même époque, l'industrie du vêtement à Montréal, qui n'est pas réputée pour la générosité de ses salaires, était à la recherche de travailleurs pour occuper des milliers d'emplois.

— L'industrie forestière dont les salaires sont en général plus élevés mais où les conditions de vie sont difficiles cherchait aussi des "milliers" de travailleurs.

— Des hommes politiques invitaient les sans-travail à se prévaloir des emplois vacants.

— D'autres incitaient les électeurs à répudier un gouvernement "qui payait les gens à ne rien faire".

— Quelques jours après les élections, les libéraux commençaient à dire que toute la question de l'assurance-chômage avait été un facteur de leurs difficultés.

Dans des visites aux industries du vêtement et de la forêt LA PRESSE a constaté

— que la rareté de main-d'œuvre existe bel et bien dans ces secteurs.

— que l'assurance-chômage n'est qu'un des facteurs — ni le plus important ni le moins important — qui contribuent à la rareté de main-d'œuvre dans ces industries.

— que les travailleurs de ces industries ont avantage à se prévaloir de l'assurance-chômage plutôt que d'accepter des emplois temporaires.

Dans les articles de Yves Leclerc, Michel Lord et Claude Saint-Laurent que LA PRESSE publie aujourd'hui en pages A8 et A9, on note que l'assurance-chômage peut réduire la mobilité professionnelle ou géographique des travailleurs, qu'une fréquente absence de collaboration entre les centres de main-d'œuvre et les bureaux d'assurance-chômage crée des problèmes aux travailleurs et qu'il en va de même du système d'information des centres de main-d'œuvre eux-mêmes.

Ce sont des problèmes auxquels on aura l'occasion de revenir à moins qu'on ne trouve des éléments de solution dans une déclaration importante que doit faire le ministre de la Main-d'œuvre M. Bryce MacKasey, au début de la semaine prochaine, après en avoir saisi ses collègues des provinces.

Partage fiscal:
BASFORD ne veut
rien entendre

par Florian BERNARD

envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Le gouvernement fédéral a refusé d'aborder toute question concernant un nouveau partage des revenus entre Ottawa et les provinces, ce matin, à l'ouverture de la première conférence tripartite qui se déroule à Toronto.

Cette attitude du gouvernement central a été clairement établie, un peu

avant le premier ajournement, ce midi, par le ministre d'Etat responsable des Affaires urbaines, M. Ron Basford.

A la grande déception des délégations provinciales, et particulièrement du Québec, M. Basford a déclaré que cette première conférence n'est ni l'endroit, ni l'occasion d'amorcer un débat sur le partage fiscal. Il a expliqué que son gouvernement est prêt à accéder à la demande des provinces et des municipalités en ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme permanent de consultation entre les trois niveaux de gouvernement, mais que toute question relevant de la fiscalité ou d'amendement constitutionnel devra être étudiée ultérieurement, au niveau du mécanisme permanent de consultation.

Le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, s'est déclaré déçu jusqu'ici de la conférence tripartite sur les problèmes urbains. "Ça ne donne pas grand-chose et je ne crois pas qu'on repartira d'ici avec quelque chose de concret."

M. Tessier est déçu que la conférence n'aborde pas le problème du

Voir PARTAGE FISCAL, page A 6

Autres informations

— page A 2

AUJOURD'HUI

Reprise de la
guerre Bois-Samson
— page A 2Lewis inquiète plusieurs
membres de son parti
— page A 2Tout va bien
à Anticosti
— page D 3

SOMMAIRE

Arts et Spectacles : B 4, B 5, B 6, B 7
Bandes dessinées : A 10
Décès, naissances, etc. : F 5
Economie : D 10, D 11, D 12
Editorial : A 4
Horoscope : B 3
Informations étrangères : E 1
Informations nationales : A 2, B 1
"Mot-mystère" : E 7
Mois croisés : E 5
Petites annonces : E 2, E 8, F 1, F 3
Radio et télévision : D 9
Sports : D 1 à D 8
Vivre aujourd'hui : B 2, B 3
Votre médecin : B 3



Téléphoto PC

Le quart-arrière Ron Lancaster brandit le trophée Taylor, emblème du championnat de la division Ouest de la ligue Canadienne de football, que lui et ses coéquipiers ont littéralement volé aux Blue Bombers de Winnipeg hier à l'issue d'un retour et d'une fin de match excitante au possible.

— Autres informations en page D 1

Cuba prêt
à lutter
contre la
piraterie

WASHINGTON. (UPI, AFP) — Le gouvernement cubain a informé les Etats-Unis qu'il était disposé à entreprendre des pourparlers en vue de la négociation d'un accord de prévention et de répression de la piraterie aérienne et les actes similaires, a annoncé aujourd'hui le secrétariat d'Etat.

M. Charles Bray, porte-parole du secrétariat d'Etat, a révélé que le gouvernement cubain avait adressé pendant le week-end au gouvernement américain un message dans lequel il proposait une date précise pour l'ouverture de ces négociations qui seront menées par l'intermédiaire de la représentation diplomatique suisse à La Havane. Tout en se gardant de rendre publique cette date avant que les Etats-Unis aient décidé de l'accepter ou de la rejeter, M. Bray a cependant laissé entendre que les négociations pourraient commencer avant la fin du mois et peut-être même dès cette semaine.

Le porte-parole américain a également fait savoir que le gouvernement cubain avait informé Washington que les trois auteurs du détournement d'un avion de la compagnie Southern Airways commis le 12 novembre seraient jugés par un tribunal cubain pour y répondre de plusieurs accusations en particulier de celle d'extorsion.

Laliberté ne sera plus chef du NPD

par Normand FINN
de notre bureau d'Ottawa

Encore une fois, l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique va devoir se chercher un nouveau chef et risque d'être prise au dépourvu à la prochaine élection.

M. Raymond Laliberté, chef actuel, a déjà indiqué à quelques reprises au cours des derniers mois qu'il se posait des questions sur son leadership et ces questions étaient vraiment sérieu-

ses puisqu'il a fait savoir clairement samedi, au cours de la réunion du Conseil provincial du parti, qui s'est tenue à huis clos dans l'est de Montréal, qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la direction au prochain congrès du NPD-Québec, prévu pour le 15 mars.

Malgré cela, ou à cause de cela, la centaine de militants qui assistaient à l'assemblée ont tenu à adopter à l'unanimité une motion lui exprimant

leur confiance. M. Laliberté a enregistré, quant à lui, sa dissidence.

S'il ne veut pas obtenir un renouvellement de son mandat comme leader du NPD-Québec, c'est parce qu'il reconnaît qu'il n'est pas capable de communiquer avec la base, avec les électeurs. "Ce dont le mouvement a besoin comme chef, a-t-il fait valoir, c'est un vulgarisateur, un homme qui peut parler avec la population sur la même longueur d'ondes."

M. Laliberté n'est pas sans connaître les critiques soulevées par sa façon de diriger le parti, critiques émanant de certains groupes du NPD-Québec. Samedi, faisant allusion à la difficulté qu'il a à communiquer avec les électeurs, il a déclaré : "Ce n'est pas l'image comme le visage".

A la réunion du conseil provincial, aucun mouvement anti-Laliberté ne

Voir LALIBERTE, page A 6

John Inglis Ltd.	18% — 1%
McGraw Hill	6 1/2 — 1%
International Nickey	31 — 3%
Andres Wines	34 + 2 1/2
St. Lawrence Cement "A"	47 + 1
Westinghouse	24 1/4 + 1
General Motors	81 + 1
AT & T	51 1/2 + 3%
Gulf Oil	24% — 3%
ITT	60% inch.
Ford	77% — 1/4

L'attitude de Lewis inquiète plusieurs membres du NPD

OTTAWA (PC) — Tandis que le Nouveau parti démocratique, qui défend la balance du pouvoir, semble vouloir adopter une position de meneur de jeu lors de la prochaine session du Parlement, plusieurs membres du parti expriment leur mécontentement et leur inconfort face à une telle position.

Certains parmi eux ne se gênent pas pour désapprouver la façon dont le chef David Lewis établit la position du parti.

Selon diverses sources, en effet, M. Lewis se serait compromis sur divers points lorsqu'il a établi une liste des objectifs que le parti souhaitait voir discuter au Parlement, et quand il a dit que le NPD adopterait une attitude souple et appuierait tout gouvernement minoritaire qui se ferait l'apôtre d'une législation progressive.

Il semble également que M. Lewis ait été confronté à deux suggestions principales quant à l'attitude que devrait adopter le NPD lors de la prochaine session parlementaire: l'une optait pour une position tranchante, à base d'ultimatums et de solutions de rechange, et l'autre voulait que le parti annonce son intention d'y aller en douceur, d'appuyer un gouvernement minoritaire pour une période allant jusqu'à six mois, dans le but de protéger la stabilité du Parlement.

Le député qui a émis cette dernière suggestion prétendait, avant la tenue du caucus, qu'un appui consenti par le NPD au gouvernement minoritaire éliminerait l'angoisse quotidienne surgissant de chaque vote, et qu'une telle attitude donnerait à l'électorat canadien l'image d'un parti responsable.

Et si le gouvernement libéral n'a rien produit de valable au terme des six mois, poursuit ce député néo-démocrate, le NPD pourra offrir le même appui à un gouvernement conservateur minoritaire. «Et si cela ne donnait pas de bons résultats, nous nous présenterons à nouveau devant les électeurs en bonne position».

Le Mouvement Québec-Français félicite les jeunes libéraux

Le président du Mouvement national québécois et porte-parole du Mouvement Québec-Français, M. Jacques-Yvan Morin, a félicité «les jeunes libéraux qui ont réussi malgré de nombreuses difficultés à faire adopter par le congrès du parti libéral une résolution demandant que les nouveaux immigrants soient dirigés à l'école française jusqu'à la fin de leurs études au secondaires».

«Ils ont eu le comportement que devrait avoir tout citoyen sérieux devant la situation de notre collectivité», a-t-il dit, en soulignant cependant qu'aucun projet «abrogeant la loi 63 ne sera complet s'il ne comporte pas le devoir pour les francophones eux-mêmes d'envoyer leurs enfants à l'école française».

«Comment peut-on obliger les autres à s'instruire en français quand on n'est pas prêt à assumer la même obligation?» a demandé M. Morin.

«Ce serait injuste, voire immoral d'imposer une telle obligation aux immigrants qui viennent d'arriver au Québec si nous ne sommes pas disposés à donner l'exemple».

«Mais au train où vont les choses, nous semblons présenter des ultimatums qui n'en sont pas vraiment, et chaque fois que nous votons en faveur du gouvernement, nous devons expliquer notre geste. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens ne comprennent pas notre position — et moi-même, je ne suis pas certain de la comprendre.»

Un autre député du NPD a l'impression que M. Lewis aurait dû se taire à ce sujet. «Ce que nous aurions dû faire, c'est nous taire et attendre que libéraux et conservateurs se prennent à la gorge. Nous n'avions pas besoin de qui que ce soit.»

Lorsque M. Lewis a présenté les huit objectifs précis de son parti, dont la plupart sont inscrits au programme du NPD, il a dit qu'il serait impossible de définir les exigences minimales pour un appui du NPD.

Si le discours du Trône semble vouloir traiter de ces objectifs, «notre parti se sentira moralement obligé» de donner au gouvernement la chance d'en discuter.

Si, au contraire, le discours du Trône s'abstient de faire allusion à ces préoccupations, «nous devons examiner la situation très sérieusement».

Plusieurs parmi les 31 députés néo-démocrates prétendent qu'il s'agit là de «la seule approche responsable»; d'autres expriment leurs craintes que le parti ne perde sa crédibilité.

Bien que M. Lewis ait dit qu'il n'avait pas l'intention de jouer la carte de la crainte ou de l'appréhension d'une autre élection, la plupart des députés du parti affirment, en coulisses, qu'ils ne veulent pas d'une autre élection avant au moins un an. Traditionnellement, les troisièmes élections qui sont déclenchées pour donner une majorité à un des deux partis principaux.



photo Robert Nadeau, LA PRESSE

L'an III du bill 63

Après avoir déposé gants et chapeau sur une patère improvisée devant une centaine de personnes au monument des Patriotes du cimetière de la Côte-des-Neiges, le président de la SSJB de Montréal, M. François-Albert Angers, a pris en main un haut-parleur pour déclarer que les Québécois vivront aujourd'hui le troisième anniversaire du bill 63, «une loi inique qui a, pour la première fois de notre histoire, sous un gouvernement qui est nôtre, posé le principe que la langue française n'est pas la seule langue officielle ou la langue prioritaire du pays du Québec».

Un seul palier de gouvernement ne peut résoudre les problèmes urbains

— le ministre fédéral des Affaires urbaines

TORONTO (PC) — Dès l'ouverture de la première conférence des trois paliers de gouvernement, hier, le fédéral a offert de tenir des consultations continues avec toutes les administrations.

Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. Ron Basford, déclare dans un communiqué que les municipalités relèvent de la juridiction provinciale mais que les problèmes urbains au Canada sont trop importants pour qu'un seul palier de gouvernement puisse les résoudre.

«Il faudra bien, dit-il, trouver de nouveaux moyens de satisfaire aux besoins des municipalités, autrement nous nous trouverons bientôt dans une situation impossible.»

D'après M. Basford, il faut de toute urgence que les trois niveaux de gouvernement trouvent le moyen de se consulter continuellement sur les problèmes urbains.

Le gouvernement fédéral est d'avis que les problèmes prioritaires, dans les villes, sont le logement, la pauvreté, les transports, la protection de

l'environnement, les finances, l'instabilité sociale et l'urbanisme.

Le communiqué du ministre admet que les administrations municipales, de même que l'aménagement urbain, sont l'affaire des provinces, mais le gouvernement fédéral, à cause de ses pouvoirs législatifs et de ses ressources, peut réaliser des objectifs nationaux et en même temps collaborer à des planifications décidées par les provinces.

M. Basford est d'avis qu'en plus des consultations, les trois paliers de gouvernement devraient chercher à coordonner leur politique et leurs décisions.

D'ailleurs, le gouvernement ne peut, dès ce moment, empêcher que ses activités aient des répercussions sur les villes, car avant longtemps, 94 pour cent des Canadiens seront des citadins.

En septembre 1971, Statistique Canada révélait que le gouvernement fédéral avait à son service 174,413 personnes dans 13 des plus grandes villes

et qu'il y payait en salaires, chaque mois, \$107,200,000.

A cet égard, les cinq plus grandes villes étaient: Ottawa-Hull, 65,928 employés; Montréal, 23,338; Toronto, 18,450; Vancouver, 10,893; et Halifax, 10,829.

Le gouvernement fédéral doit bien constater que les administrations publiques ont fonctionné isolément, qu'elles ont abordé les problèmes un à un, ce qui n'est pas la façon d'affronter l'urbanisation.

Les gouvernements municipaux doivent participer aux processus de décision des gouvernements fédéral et provinciaux, a déclaré par ailleurs

aujourd'hui la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

«Les rôles et les responsabilités de tous les paliers de gouvernement sont interdépendants», estime la Fédération dans un document de principe résumant ses positions.

«Tous les paliers de gouvernement sont régis par les mêmes objectifs, supérieurs», indique également la Fédération.

Les municipalités sont, du point de vue constitutionnel, des créatures des provinces et, comme telles, ne tombent pas sous la juridiction du gouvernement fédéral.

MON OIL SUR MONTREAL

PAR GERMAIN TARDIF

Les "hot lines" sont là pour rester

Le "hot line" est une formule radiophonique pour le moins controversée. Les arguments pour ou contre cette formule semblent de valeur égale. On est contre parce que certains animateurs prennent parti, parfois vivement, faussent les opinions du public, etc. Quand on est pour, on invoque surtout la liberté d'expression.

L'usage qu'on fait du "hot line" les chefs de partis et autres candidats, durant la dernière campagne électorale, a certainement eu pour effet d'en accroître la popularité.

La formule du "hot line" est simple. L'auditeur appelle l'animateur de l'émission pour lui donner son opinion ou pour discuter avec un invité sur un sujet donné. Sur plusieurs sujets dans certains cas.

En principe, l'animateur écoute et, s'étant bien documenté sur le sujet, pose des questions de détail à son interlocuteur, le ramène au sujet s'il s'en écarte ou lui donne certaines précisions informatives quand ce dernier semble être dans l'erreur.

C'est, en tout cas ce que font André Payette à Radio-Canada, l'après-midi, et André Gagnon (non pas le musicien) à CKVL, le soir.

"Mon" émission

D'autres animateurs, par contre ne se gênent pas pour donner leurs opinions, ne voulant même rien savoir de l'interlocuteur sauf s'il est d'accord. Ils vont même jusqu'à fermer la ligne quand ils sont à bout d'arguments. On jurerait que l'émission a été faite pour eux et non pour le public.

Quant aux interlocuteurs, il y en a de toutes les catégories. Il y a les mordus du "hot line", ceux qui appellent tous les postes, matin, midi, soir.

A l'émission d'André Payette, récemment, le premier à recevoir la ligne lui avait demandé: «De quoi est-ce la question aujourd'hui?» Il avait appelé avant même que M. Payette n'ait exposé le sujet à discuter, ceci pour être sûr d'avoir la ligne...

André Gagnon, souligne qu'il reconnaît un certain nombre de ses habitués. En général, il y a plus de femmes que d'hommes, dit-il, mais certains soirs, c'est le contraire.

Il précise que la plupart donnent leurs opinions en toute sincérité. Certains, par ailleurs, note-t-il, n'hésitent pas à mentir pour prouver leur point. Comme celui qui se disait policier et qui affirmait connaître tous les dessous des événements du 24 juin 1970.

Des vrais de vrais

La réaction ne fut pas longue puisque trois policiers coup sur coup, des vrais, ceux-là, qui écoutaient l'émission, appelèrent pour démentir ses propos avec des arguments qui ne laissaient pas de doute.

D'après Gagnon, les "hot lines" ne peuvent se comparer à un sondage même régional, parce qu'on n'est pas en mesure de vérifier certains détails concernant l'interlocuteur: âge, métier, motifs d'appel, etc. Un vrai sondage est plus scientifique, réparti selon des données géographiques, économiques et sociologiques.

Peu importe ce que l'on pense du "hot line", il semble bien qu'il est solidement installé sur nos ondes pour y rester. Il s'agit pour l'auditeur, de choisir le meilleur.

La guerre Bois-Samson reprend de plus belle

par François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La hache de guerre est déterrée chez les créditistes! Elle le demeurera jusqu'au 4 février prochain, date à laquelle aura lieu le congrès de direction du Ralliement créditiste du Québec.

La nouvelle a été annoncée officiellement, hier, par le président du Ralliement créditiste, M. Phil Cossette, au terme de deux réunions, l'une tenue par l'exécutif du parti favorable dit-on à la candidature de M. Armand Bois, et l'autre par M. Camil Samson qui en a profité pour mettre sur pied son organisation.

On se souvient qu'au mois d'août dernier, à la suite des nombreuses querelles qui avaient divisé les clans Bois et Samson, un protocole d'entente avait été signé prévoyant la tenue d'un congrès de leadership à la fin du mois de janvier ou au début de février 1973.

Au terme de la réunion tenue par l'exécutif, M. Cossette a finalement annoncé que le congrès aura lieu les 3 et 4 février prochain, à Québec, probablement au Patro Roc-Amador. Comme prévu, le président de ce congrès sera le député de Portneuf, M. Antoine Drolet.

M. Cossette a également annoncé la formation d'un comité de recrutement de nouveaux membres qui sera présidé par le député de Dorchester, M. Florian Guay.

En principe, ce comité devrait travailler pour le Ralliement créditiste mais en pratique on croit qu'il travaillera pour M. Armand Bois, qui a l'appui de la majorité des membres de l'exécutif du parti et de neuf députés.

M. Bois a déjà annoncé sa candidature à la direction du parti et il doit donner une conférence de presse aujourd'hui pour rendre publiques les grandes lignes de son programme.

Quant à M. Samson, qui n'a pas assisté à la réunion de l'exécutif du parti en fin de semaine, il a donné hier après-midi une conférence de presse pour annoncer, lui aussi, la formation d'un comité de recrutement qui sera chargé de recruter des membres favorables à sa candidature.

M. Samson a également fait savoir que ses organisateurs se chargeront d'ici les prochaines semaines de mettre sur pied divers comités régionaux ainsi qu'un Club des supporters de

Camil Samson et des comités de transport et de logement en prévision du congrès.

Plus de 100 personnes, dont les députés Aurèle Audet et Bernard Dumont, ont assisté à la réunion convoquée par M. Samson. Chose amusante, M. Dumont aurait expédié vendredi un télégramme au président du parti pour lui faire savoir qu'il ne pourrait assister à la réunion de l'exécutif pour des raisons de maladie.

Le président du parti ne s'est pas étonné du fait que MM. Samson, Audet et Dumont aient tenu une réunion parallèle à celle de l'exécutif. Il a dit que c'était là un geste normal puisqu'il y a une course à la direction du parti.

Cependant, M. Cossette n'a pas voulu interpréter la réunion de l'exécutif comme une réunion du clan Bois même si un seul membre de l'organisation de M. Samson y a assisté.

En plus de MM. Samson et Bois, il est possible qu'une ou deux autres personnes briguent les suffrages lors du congrès de février. Parmi ceux-là, on mentionne M. Jean-Paul Poulain, un militant créditiste de Montréal. On mentionne également le nom de M. Phil Cossette mais ce n'est qu'en fin de semaine prochaine que ce dernier fera connaître ses intentions.

Davey s'inquiète

PETERBOROUGH, Ont. (PC) — Le sénateur Keith Davey croit que le succès d'un journal se juge selon la façon dont il est capable de préparer ses lecteurs au changement social.

Le sénateur Davey a déclaré d'autre part qu'il ne croyait pas que la diversité dans la propriété des journaux assure une plus grande qualité dans l'information. Selon lui, un groupe de journaux a davantage de ressources qui lui permettent de publier un meilleur produit.

Le sénateur a aussi blâmé le gouvernement fédéral de ne pas avoir appliqué les recommandations contenues dans le rapport qu'il a rédigé sur une étude des médias d'information, en 1970.

Il a d'ailleurs répété plusieurs de ces recommandations, dont la formation d'un conseil de presse.

Prenant la parole lors d'un séminaire sur la consommation M. Davey a déclaré qu'il existait un «fosse de crédibilité» entre les journaux et ceux qu'ils tentent de servir.

LPS® Cours de conversation
ANGLAIS-ESPAGNOL-ALLEMAND

\$9900
(10 SEMAINES)

étage 1
PLACE BONAVENTURE

878-2821

Revêtement Alcan

ESTIMATION GRATUITE
481-7983

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

CORNICHES **PORTES**
BORDURES **FENÊTRES**
AUVENTS **GOUTTIÈRES**

DISTRIBUTEUR AGRÉÉ ALCAN
CENTRE D'ALUMINIUM DE
MONTREAL 4640, Décarie

Revêtement Alcan

TAPIS PERSANS

POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LA RÉGION DE MONTREAL

Chaque année, la maison H.A.M. internationalement réputée comme les premiers exportateurs de tapis à travers le monde, présente sa vaste collection de tapis persans et de tapis orientaux en un différent endroit du globe. Cette année, cette étonnante exposition pour la vente aura lieu ici-même à Montréal.

L'HÔTEL RITZ-CARLTON à la Salle Ovale
1228 ouest rue Sherbrooke

les mercredi et jeudi 22 et 23 novembre à compter de 10 heures jusqu'à 22 heures

Cette collection, d'un total de 12000 pi. ex. comprend plus de 400 tapis de dimensions diverses du 3' x 2' jusqu'à 20' x 12' et a été soigneusement constituée auprès de 30 succursales en Iran. Parmi cette sélection, l'on relève des pièces recherchées par les collectionneurs telles que des tapis confectionnés en soie naturelle pure allant des dimensions 2' x 1' jusqu'aux grands tapis de magnifiques Nains, des 5' x 3' jusqu'aux grands tapis de haute qualité confectionnés en soie et poils de chèvre et dans les dimensions 5' x 3' jusqu'aux grandes dimensions. Également des Tapis rehaussés de perles et d'illustrations de Omar Khayyam et de sa bien-aimée; un Tapis, pièce de musée du roi Anoushehwan, ainsi que des tapis de laine de grands et petits formats pour votre salle de séjour, la salle à manger, les vestibules, chambres à coucher, dans une belle variété de motifs et couleurs. Tous ces articles seront vendus à

Comment nous est-il possible de vendre nos tapis à moitié prix? C'est parce que nous traitons directement avec nos fournisseurs en Iran. Et ces tapis vous parviennent à domicile directement des artisans qui les ont tissés, ce qui représente pour vous de substantielles économies. Un conseil: ne tardez pas plus longtemps votre acquisition d'un tapis, car cette exposition pourrait représenter votre meilleure chance.

1/2 PRIX

Un catalogue sera disponible.



Dans une classe de biologie, Mme Lavoie-Roux (à droite) examine un oeuf mis à couvrir sous une cloche et dans lequel on a pratiqué un orifice recouvert d'un plastique scellé. Le professeur de biologie (à gauche) explique à la présidente de la CECM que de cette façon les étudiants peuvent se rendre compte chaque jour de la croissance du poussin, jusqu'à l'éclosion. "Nous sommes bien loin du schéma sur tableau d'antan", s'est exclamé un visiteur.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Polyvalente sans escalier pour les handicapés

par Réal BOUVIER

La présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a inauguré, samedi soir, en présence d'environ 300 personnes, l'école polyvalente Georges-Vanier, située au 1205, rue Jarry, à Montréal.

La polyvalente Georges-Vanier est la seule école de la CECM conçue pour y intégrer les handicapés physiques. En premier lieu, l'architecture a été pensée de façon à éliminer tout escalier sur les trois étages principaux, faisant de chacun un plain-pied.

1.840 élèves, dont 20 sont handicapés, fréquentent l'institution depuis septembre. Selon le directeur des études, M. Hyacinthe Le Houx, l'école pourrait accueillir in extremis 500 élèves, dont 200 handicapés.

La construction de l'édifice, de dimensions imposantes, a coûté \$8 millions.

Il s'agit de cinq blocs rectangulaires qui s'emboîtent les uns dans les autres, agrémentés de couleurs vives telles que le rouge, le jaune, le bleu et le vert. Partout le long de la dizaine de milles de corridors qui s'entrecroisent la froideur du ciment peint se

fait oublier grâce à un éclairage naturel optimal.

Selon le directeur de l'école, M. Robert Tirman, les concepteurs ont voulu personnaliser l'école et en faire un lieu agréable tant pour les élèves que pour les éducateurs. Ainsi, on retrouve dans plusieurs salles du tapis, du mobilier, des équipements ultramodernes et des éléments de décoration qui créent une ambiance accueillante.

Les cours qu'on y dispense sont ceux du Secondaire II au Secondaire V avec option techniques et scientifiques graduées permettant à l'élève de progresser, à son propre rythme dans chacune des matières au programme.

Mme Lavoie-Roux a dit espérer que des écoles comme la polyvalente Georges-Vanier deviennent des centres communautaires ouverts à la population et qu'on y retrouve des coopératives gérées par les parents et les étudiants pour la vente du matériel scolaire. "Il faut que l'école devienne un centre important d'activités culturelle et sportive", a dit Mme Lavoie-Roux.

La présidente a été agréablement surprise, au cours de sa visite de l'établissement, de constater que l'école Georges-Vanier avait innové en créant une coopérative gérée par les étudiants de 12e année commerciale.



Ginette Reno

Ginette Reno, grand prix à Tokyo

TOKYO (AFP) — Les grands prix du troisième festival mondial de la chanson populaire de Tokyo, qui rapportent \$3,000 au compositeur et \$1,000 à l'interprète, ont été attribués dimanche à "Feeling" du Britannique Peter Yellowstone et à "Life is just for living" du Jamaïcain Ernie Smith. Ernie Smith interprétait lui-même sa chanson, tandis que "Feeling" était chanté par le groupe britannique Capricorn.

D'autres grands prix d'interprétation de \$1,000 chacun ont été remis à la chanteuse canadienne Ginette Reno pour "I can't let you walk out of my life", de Les Reed, et à Ben Cramer, chanteur compositeur néerlandais, pour sa chanson "When you're there".

130 chanteurs et musiciens dont le Français Michel Polnareff, invité d'honneur des deux premières soirées, ont interprété, au cours des trois journées du festival, 46 chansons de 37 pays. En plus des grands prix, des récompenses ont été attribuées aux 11 meilleurs compositeurs qui rapportent \$1,000 aux compositeurs et \$500 aux interprètes. Parmi les chansons retenues figurent "Proprio tu", de Stelvio Cipriani, Italie, interprétée par Ada Mori, Italie, "Get on move" du Suisse Peter Reber, chantée par Peter, Sue et Marc, "La chanson de mon pays", du Canadien français Dompiere, interprétée par sa compatriote Emmanuelle, "Everything possible" du chanteur compositeur ouest-allemand Peter Horton et "Marie Sainte-Marie" du Belge Claude Lombard, chantée par le groupe les Nanas.

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'individu qui a fait feu en direction d'un policier de Blainville, samedi, a été identifié comme étant Gilles Tardif, un évadé de l'Institution Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines.

Tardif a été positivement identifié par l'agent André Thibault, victime de l'attentat et par une auto-stoppeuse qui a pris place durant cinq minutes environ dans l'auto du suspect.

Ses empreintes digitales ont été prélevées dans l'automobile qui a donné contre un lampadaire, boul. Labelle,

en face d'un magasin de la Société des alcools.

En plus d'être recherché pour cette tentative de meurtre, Tardif est soupçonné d'avoir commis un vol avec effraction, à Amos. Il l'est également pour... évasion.

L'auto dans laquelle prenait place Tardif avait d'ailleurs été volée à Amos. Elle appartient à un pilote d'avion. Ce n'est que tard samedi soir que le vol du véhicule a été signalé. Au moment du forfait, son propriétaire pilotait un avion.

A quatre reprises

Remis de ses émotions, le policier Thibault a déclaré à LA PRESSE qu'il était dans son auto-patrouille lorsqu'il a aperçu, peu avant 11 heures, une auto suspecte circulant boul. Labelle.

Le policier, qui était seul dans sa

voiture, a pris l'auto en chasse et, rendu à l'intersection du boul. René-A-Robert, le conducteur du véhicule suspect a effectué un virage à gauche. Quelques secondes plus tard, son véhicule allait s'arrêter contre un lampadaire.

En descendant de son auto, Tardif a ouvert le feu en direction de l'auto-patrouille, faisant ainsi voler la glace de la portière gauche en éclats. Quatre balles ont atteint le véhicule.

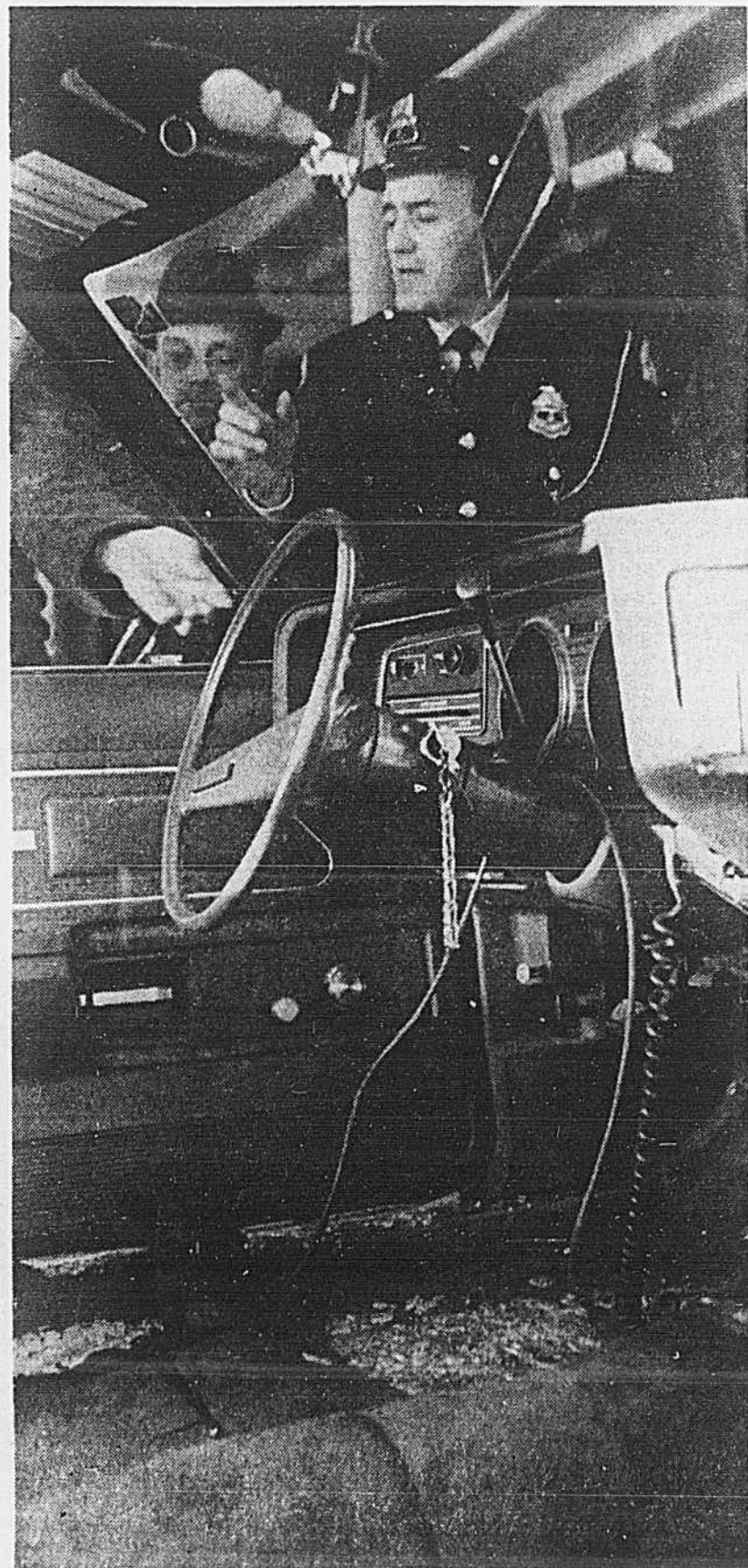
"Je me suis couché sur la banquette avant, mentionne le policier,

j'ai voulu riposter, mais il y avait deux personnes dans la ligne de tir".

Plusieurs policiers interrogés ont été unanimes à déclarer que n'eût été de sa présence d'esprit (se coucher sur la banquette), l'agent Thibault ne serait plus de ce monde.

Vaste chasse à l'homme

Quelques minutes après l'attentat, une vaste chasse à l'homme a été entreprise dans le but de capturer l'individu qui avait tiré à bout portant sur le policier.



L'agent André Thibault, de la police de Blainville, montre du doigt le trou fait dans l'auto-patrouille par l'un des projectiles.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Cinq pouces de neige

La tempête qui s'abat sur la région métropolitaine et sur la plupart des régions du Québec risque de laisser cinq pouces de neige et une chaussée verglaçante.

Selon le bureau météorologique, cette tempête devrait prendre fin vers 5h tandis que dans le Bas Saint-Laurent, elle se terminera demain matin.

Des chutes de neige se produisent habituellement au milieu de novembre, comme cela arrive maintenant, et il tombe en moyenne, au cours de ce mois, 8,7 pouces de neige. Jusqu'ici, il est tombé 2,8 pouces les 4 et 5 novembre dernier.

L'année dernière, la première tempête s'était produite entre les 10 et 12 novembre et avait laissé 5,9 pouces de neige.

Celle d'aujourd'hui a pris naissance dans le Mississippi et s'est dirigée vers Atlantic City et New York avant de nous atteindre avec une puissance redoublée.

Aucun accident n'a été signalé sur les autoroutes, qui ont été rapidement déblayées.

La circulation s'est trouvée quelque peu ralentie par la neige. Les arrivées et départs à Dorval se sont déroulés normalement.

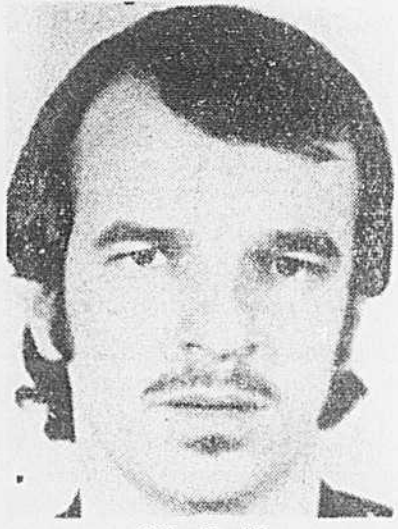
Importation des USA

La neige s'est d'abord abattue sur le nord de l'Indiana et le sud du Michigan, puis s'est dirigée vers New York et la Nouvelle-Angleterre. La pluie verglaçante a frappé une bande entre le sud de l'Ohio et la Caroline.

En presque tous ces endroits, l'accumulation de neige a été de deux à six pouces. Près d'un pouce de pluie est tombé le long de la côte atlantique. En six heures, un pouce de pluie s'est abattu sur Raleigh, Caroline du nord, Washington, D.C. et Philadelphie.

Des signaux de tempête ont été lancés du nord-ouest de la Pennsylvanie jusqu'à l'Indiana et le sud du Michigan.

Quelques retards ont été signalés à l'aéroport O'Hare de Chicago.



Gilles Tardif

depuis 1929

PNEUS???

SI VOUS ÊTES DANS LE DOUTE VOYEZ DONC DES VRAIS GARS À PNEUS

SERVICE DE PNEUS

Stadium

Entreposage gratuit des pneus d'été 1871, rue DELORMIER - 524-1174 A la sortie du pont Jacques-Cartier.

AMELIOREZ VITE VOTRE ANGLAIS*

Téléphonez vite à

288-3111

Pour améliorer rapidement votre anglais, vous devez le parler plus.

Chez Berlitz, vous parlerez anglais* avec un vrai professeur dès la première minute. Et nous vous donnerons une série de cassettes pour répéter vos leçons à la maison et progresser encore plus vite.

Vous pouvez suivre des leçons individuelles, vous joindre à un petit groupe, ou, si le temps presse vraiment, vous plonger dans notre méthode exclusive d'Immersion Totale®.

Berlitz®

A langues vivantes, méthode vivante.

MONTREAL, 50 Place Crémazie 387-2566
MONTREAL, 2055 rue Peel 288-3111

* Aussi: Espagnol — Italien — Allemand

Jean-Louis Chapdelaine EST VOTRE EXPERT EN TAPIS

Appelez-le aujourd'hui

Lui et son équipe vous feront épargner sur des tapis de marques reconnues: Crossley Karastan, Harding, Burlington, Armstrong, Barrymore, Coronet, B.M.K., Kraus, Ozite, Canadian Celanese, Peerless Bigelow et plusieurs autres...

SERVICE à DOMICILE GRATUIT

254-6003

pour un estime précis sans obligation

CHOISISSEZ VOTRE TAPIS PARMİ CETTE GRANDE SÉLECTION

Rég. \$5.95 à \$7.95 la v. car.	Rég. \$7.95 à \$9.95 la v. car.	Rég. \$9.95 à \$12.95 la v. car.
- Modèle en acrylique - Nylon Hi-Lo - Peluche polyester - Nylon 100* - Boucle - Tapis commercial 100% nylon 501	- Peluche 100% nylon - Taillé dans l'acrylique - Acridan 2 tons - Enroulé Acridan - Tapis de cuisine - Polyester - Peluche - Peluche envers caoutchouc	- Peluche velours de laine - Propylon - Enroulé Acridan - Polyester Kodol - Velours pelucheux Acridan - Taillé dans l'Acridan - Tapis de cuisine
PRIX DE VENTE	PRIX DE VENTE	PRIX DE VENTE
\$495	\$695	\$895
V. CAR.	V. CAR.	V. CAR.

Pour des revêtements commerciaux, appelez notre division de contrat

LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS METROPOLITAIN

5692, rue JEAN-TALON (coin Lacordaire)

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
directeur de l'information

VINCENT PRINCE
editorialiste en chef

Les libéraux et le français

La résolution sur les immigrants et le français est sans contredit l'un des faits saillants du dix-septième congrès annuel du Parti libéral du Québec. Discutée en atelier, reprise en assemblée plénière, cette résolution a finalement subi avec honneur l'épreuve du vote. Les militants libéraux ont donc indiqué leurs préférences au gouvernement : ils veulent que les immigrants provenant de pays non anglophones soient obligés de s'inscrire en français jusqu'au niveau secondaire inclusivement. Mais, gens pratiques, les libéraux y ajoutent une condition : "... pourvu que l'on enseigne l'anglais dans toutes les écoles publiques, à partir de la deuxième année".

Laissons aux pédagogues le soin de décider à quel âge un enfant peut apprendre une langue seconde avec le plus de profit, et sans danger pour sa langue maternelle. L'intention est là : s'ils demandent aux immigrants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais d'envoyer leurs enfants à l'école publique française, les militants libéraux ne désirent pas les priver de la connaissance de la langue anglaise. Bien plus : ils souhaitent que tous les enfants qui fréquentent les écoles du Québec puissent apprendre cette langue, très utile en Amérique du Nord et dans le monde, comme chacun sait.

La résolution votée au congrès de la fin de semaine recoupe donc en partie le projet de loi que le Parti québécois a déposé la semaine passée à l'Assemblée nationale. Toutefois, à s'en tenir au texte de la résolution, les jeunes Québécois francophones ne seraient pas soumis aux mêmes obligations que les immigrants : ils pourraient continuer de fréquenter les écoles anglaises dès la première année. Mais c'est peut-être aborder là un faux problème. Il n'a pas été prouvé que le bill 63, en particulier, ait incité plus de parents canadiens-français à inscrire leurs enfants dans le système anglophone. Au Québec, l'histoire démontre plutôt que les Canadiens français ont été fidèles à leurs écoles.

Il ne faudrait pas sauter trop vite aux conclusions. Aucune des résolutions adoptées au congrès de samedi et dimanche n'engage le Parti libéral, encore moins le gouvernement libéral. M. Bourassa, ses ministres et ses députés connaissent maintenant l'opinion des militants sur une question bien précise. Comme elle sort d'un congrès libéral, la résolution du week-end est certes surprenante. Au chapitre de la langue, les libéraux de la base favorisent normalement les mesures dites incitatives, non coercitives. Si un certain consensus a pu s'établir au cours de la fin de semaine, il ne se retrouvera pas forcément au conseil des ministres.

A ce sujet, M. Bourassa s'est montré très prudent dans le discours qu'il a prononcé à la fin du congrès. Il a rappelé le travail de l'Office de la langue française et vanté les mérites de la coopération franco-québécoise. Avant d'aller plus loin, a-t-il noté, il faudra attendre le rapport de la Commission Gendron. M. Bourassa a donc dit hier après-midi ce qu'il dit depuis plusieurs mois lorsqu'on veut connaître les intentions du gouvernement en ce qui concerne le statut du français au Québec. La résolution sur la langue, qui représente une victoire des éléments jeunes du parti, ne paraissait guère avoir ébranlé le chef.

M. Bourassa a même trouvé le moyen de contenter ses partisans en ne se compromettant pas. "Nous avons les moyens d'assurer la sécurité culturelle des Québécois francophones", a-t-il dit, ce qui était de nature à plaire à la fraction nationaliste du parti. Comment est-ce réalisable ? Pas de précision. Mais, pour le chef libéral, cela peut se faire à l'intérieur du régime fédéral, sans brimer les droits de toutes les minorités au Québec. Voilà donc tout le monde rassuré. Ceux que préoccupe l'avenir du français penseront à "la sécurité culturelle"; les autres, à tout le reste.

C'est finalement dans l'opinion publique qu'il faut chercher les résultats concrets de la résolution du congrès libéral. D'un point de vue électoral, le Parti libéral n'a rien à perdre. A ceux qui s'inquiéteront des conséquences d'une telle résolution, on pourra rétorquer qu'elle ne lie pas le gouvernement. Mais plusieurs de ceux qui se forment un point de vue à partir des seuls flashes de la radio ou des titres des journaux pourraient croire que les libéraux, donc le gouvernement libéral, ont décidé d'intégrer les immigrants à l'école française. Tel n'est pas encore le cas.

Au lendemain du dix-septième congrès libéral, on peut néanmoins se rendre compte que la question du français au Québec n'intéresse pas que les nationalistes. Qu'on le veuille ou non, cette question occupe une telle place dans la société québécoise qu'il sera bien difficile au gouvernement, un jour ou l'autre, de ne pas l'aborder globalement. M. Bourassa devine qu'il sera soumis à de fortes pressions dès la publication du rapport de la Commission Gendron. S'il réussissait alors à contenter les milieux nationalistes modérés tout en ne déplaisant pas à la clientèle libérale anglophone, bref s'il refermait ce dossier brûlant avant les prochaines élections générales, il pourrait attendre le verdict populaire avec un peu plus de sérénité.

Claude GRAVEL



— Bon. Donnons-nous le temps de réfléchir à ce que le peuple a voulu dire.

Que veulent les pharmaciens?

La mise en garde du Collège des pharmaciens contre neuf médicaments brevetés a pu en effrayer quelques-uns, mais elle a fait sourire ceux qui font la part du feu et qui s'amuse à voir avec quelle élégance ces gens-là savent allier l'intérêt des consommateurs à celui des pharmaciens.

Le Collège s'élève contre l'absence d'indications utiles sur l'étiquette de certains médicaments, ce qui risque de créer des ennuis à ceux qui souffrent du cœur, des reins, de diabète, etc. Là-dessus, on ne peut faire autrement que de donner raison au Collège. Il a également raison de s'élever contre la publicité abusive et mensongère faite à la télévision ou ailleurs, et ce, dans le but évident d'accroître la vente des médicaments.

Toutefois, le Collège charrie en laissant vaguement entendre que les médicaments brevetés proviennent d'entreprises plus ou moins responsables et qui mettent dans les médicaments des ingrédients secrets et douteux.

Les pharmaciens et chimistes à l'emploi de ces entreprises sont tout aussi compétents que le pharmacien du coin. Leurs

formules et recettes sont gardées secrètes, non parce qu'elles sont louches, mais parce qu'on veut en garder la propriété et c'est légitime. Coca Cola en fait autant.

Le Collège indique comme douteux neuf médicaments dont certains sont connus depuis nombre d'années. On s'étonne qu'il ait mis tant de temps à s'apercevoir de ces négligences qu'il dénonce. On pense à l'apothicaire qui s'approcha un jour de Fontenelle pour lui dire :

— Vous savez, monsieur, le café tue lentement.

— En effet, répondit le vieux philosophe, j'en bois depuis soixante ans.

Trêve de plaisanteries. Le Collège a des visées très précises. Il ne veut pas, bien sûr, que tous les médicaments soient vendus sur ordonnance, mais il voudrait bien qu'ils ne soient vendus que dans les pharmacies...

Chaque année, le Québec dépense \$10 millions en ordonnances médicales. Or, note le Collège, sur 78 fabricants de médicaments au Canada, seulement 20 se trouvent au Québec, et sur ces 20, dix sont des filiales

américaines. On devine tout de suite où l'on veut en venir. Le gouvernement ne devrait-il pas faciliter un peu les choses pour le Collège? Comme, par exemple, mettre un terme au secret des formules et recettes que protège la loi fédérale sur les spécialités pharmaceutiques? Si l'on abolissait cette loi, et si les pharmaciens devenaient seuls vendeurs de médicaments au Québec, ne pourrait-on pas créer un bon trust québécois pour combattre les méchants trusts américains?

Le porte-parole du **Montreal Prescription Counseling Service**, Mlle Maureen Newman, trouve que le Collège a raison de s'élever contre l'absence de certaines indications précises sur les étiquettes des médicaments brevetés, mais elle trouve drôle de voir que les pharmaciens eux-mêmes, lorsqu'ils remplissent une ordonnance, se contentent d'indiquer la dose à prendre, se rendant ainsi coupables des négligences qu'ils reprochent aux fabricants de médicaments brevetés. Ce qui prouve, une fois de plus, que le violon ne danse pas.

Jean PELLERIN

ce que pense LE LECTEUR

Une formule humaine et logique

Centre des dirigeants d'entreprises
5875, rue Papineau,
Montréal, Québec.
Messieurs,

La présente fait suite aux quelques entretiens téléphoniques et rencontre en votre bureau, depuis février ou janvier derniers.

Je vous avais remis la copie d'un travail que j'avais préparé à l'intention de l'entreprise A. St-Germain et Fils, de St-Hyacinthe (propriété de la famille Cayouette qui possède également d'autres entreprises à Saint-Hyacinthe et Boucherville). Je vous avais alors demandé de bien vouloir en prendre connaissance et solliciter votre appréciation en toute objectivité.

Comme je n'ai encore reçu aucune nouvelle de vous, je me permets de revenir à la charge sans vous obliger d'une façon indue je l'espère. Mais tout de même, les circonstances actuelles au Québec et ailleurs, ne nous permettent-elles pas d'accélérer le pas : surtout lorsque l'on considère qu'il se produit actuellement un affrontement décisif entre d'une part le capitalisme (avec tous ses défauts) et d'autre part le socialisme (avec toutes ses erreurs).

L'on s'interroge partout à savoir quelle pourrait être la formule de réchange. Dans les milieux les plus divers, c'est-à-dire de l'Eglise catholique, du patronat, du syndicalisme ouvrier, des associations de toute nature, des gouvernements à tous les paliers, etc, qui rejettent les extrêmes, soit les abus et du capitalisme et du socialisme, "on cherche une troisième voie". Le soussigné et de plus en plus de monde suggèrent une formule, la seule connue et qui n'a pas été essayée intégralement nulle part, et c'est le Crédit social. A cet effet, je vous inclus le texte d'une lettre adressée à M. le maire et MM. les échevins de la Cité de Saint-Hyacinthe, en date du 29-2-72. Je vous prie instamment d'en prendre connaissance attentivement; et de la soumettre à ceux qui œuvrent dans votre mouvement afin qu'ils y réfléchissent. Car, beaucoup de monde et le monde

des affaires en particulier ont toujours boudé le Crédit social; et pourtant c'est peut-être leur dernière planche de salut. Ne l'oubliez pas messieurs.

Au lieu de "patauger dans la mare aux grenouilles" comme l'a déjà dit et écrit Louis Evans avec insistance, les élites (gouvernants, hommes d'affaires, intellectuels, etc.) au lieu de multiplier les organismes, les commissions d'enquête et d'études, auraient profité à regarder du côté de cette formule tellement humaine et logique. J'attends donc de vos nouvelles et me soustris.

Jean-Jacques DRAGON,
Courtier d'assurances,
2285, Lamothe,
St-Hyacinthe, Québec.

Les anglophones ont voté contre M. Trudeau

A vrai dire, ce n'est pas contre le parti libéral qu'ont voté les anglophones : c'est contre son chef. Monsieur Trudeau s'est montré, tout le long de son mandat : arrogant, préemptoire, tranchant, insolent, autoritaire, gamin, grivois et trop souvent injuste.

Inutile de rapporter ses galipettes : nous en avons que trop souffert. Il a manqué de souplesse, de diplomatie et de savoir-faire. La gloire lui a monté à la tête. C'est regrettable... Il était marqué pour réussir : jeunesse, savoir, compétence, mais n'a pas su en user. Un avenir formidable lui était dû. Il n'avait qu'à suivre son destin : tout lui souriait, tout lui venait si facilement. Il a bouspé son jouet. C'est comme pour la poupée de sa sœur, quand il était petit : lire "LE PHENOMENE TRUDEAU" par Jean Pellerin, éditorialiste à LA PRESSE. "Un avertissement thérapeutique, quoi !..." Pour les Québécois lui ont-ils donné leur appui, eux qu'il a tant bafoisés... C'est incompréhensible... c'est inconcevable... Il fallait souffrir d'amnésie ou être pris d'un sentiment d'abnégation peu commun.

Devant sa déconfiture : 108-109, il s'accrochait quand même comme une "huître" à son rocher. A 109-109, il jubilait. Seulement, de l'avis d'un grand

nombre (c'est beaucoup trop de "pépinières" dans un seul fruit). A-t-on déjà vu cela ?...

Chez les politiciens comme pour les artistes, il faut savoir se retirer à temps. Demandons cela à Napoléon, Hitler et Mussolini. "OUIJA" vous répondra.

On n'a qu'une chance, habituellement, dans la vie : c'est un papillon rare qu'il faut savoir saisir et retenir; sinon c'est raté.

Que monsieur Trudeau demeure ou non à son poste, cela n'a plus d'importance; il s'est brûlé les ailes. IL NE PEUT PLUS VOLER. Et, comme dirait le poète : "Et, rose, il a vécu ce que vivent les roses : l'espace d'un "SCRUTIN". "QU'IL SERVE D'EXEMPLE A CEUX QUI VIENDRONT." Ce 5-11-72

Rosario VENNE
Saint-Hippolyte, Qué.

Le régime pédagogique au niveau collégial

Les philosophes réfléchissent beaucoup en ce moment. C'est sur leur ton habituel de sages qu'ils se consultent au sujet de la réforme du régime "pédagogique" au niveau collégial entreprise par le ministère de l'Éducation. C'est aussi sur un ton froid et interrogateur qu'ils unissent leurs voix pour prononcer du haut de leurs chaires une espèce d'oraison funèbre, qui semble traduire la crainte : "Qu'advient-il du droit dont dispose chaque être humain de s'interroger sur lui-même dans un monde devenu inhumain ?"

Ne sommes-nous pas encore une fois en train de récolter ce que nous avons semé depuis un bon nombre d'années, depuis que nous avons redécouvert le monde que deux siècles d'histoire avaient complètement transformé, depuis que l'ivresse d'enrichir notre pauvre culture nous a atteints alors que nous étions si peu préparés à absorber toutes sortes de connaissances nouvelles sans même savoir les peser ?

De son côté, le ministre de l'Éducation a-t-il agi honnêtement en ne consultant pas ceux que le nouveau programme concerne ? Enfin, pou-

vons-nous dire que nous avons définitivement rompu avec notre passé lorsque l'élite taisait au peuple les idées nouvelles qui bouleversaient le monde occidental et qu'actuellement, nos gouvernants prennent une décision aussi importante qui concerne l'éducation et l'avenir de tout notre peuple sans même le consulter ?

Le Rapport Roquet, datant de 1970, affirme que les professeurs et les étudiants du niveau collégial ont reconnu majoritairement* le caractère nécessaire de la philosophie et le besoin de modifier son enseignement. Mais modifier ne veut pas dire supprimer. Il vaudrait mieux rendre tous les cours de philosophie facultatifs et cela améliorerait la qualité de l'enseignement, des professeurs et des étudiants. De plus, les facultés de philosophie du Québec ressembleraient de moins en moins à des dépotoirs d'autres facultés.

Voilà de quoi faire réfléchir encore les philosophes et les non-philosophes sur notre état actuel car tout homme sensé n'accepterait jamais de gouverner une nation aussi confuse que la nôtre aujourd'hui.

*Les résultats d'ensemble du dépouillement des questionnaires révèlent que 59% trouvent que le cours de philosophie est nécessaire et 61% sont d'accord pour une modification dans l'enseignement de la philosophie.

Serge TISSEUR,
Étudiant au Département de philosophie de l'Université de Montréal.

Les inconvénients d'un trop vaste pays

Etant donné l'étendue de notre pays, une injustice se glisse pendant les temps de vote. L'exemple des dernières élections fédérales le démontre clairement.

En effet, les différents fuseaux horaires qui divisent le Canada provoquent en temps d'élection une certaine anomalie. Les résultats d'une majorité des comtés du Québec et d'une partie de l'Ontario, sont divulgués pendant qu'il reste encore deux heures à l'habitant de Colombie-Britannique pour

voter. Sachant ces résultats, il peut facilement deviner le parti gagnant.

Je me suis renseigné auprès des autorités et l'on m'a répondu que les résultats n'étaient pas transmis par le truchement des moyens de communication publics. Cependant, certains postes de radio, comme CKAC, émettent sur ondes courtes. Il est donc facile à l'habitant de l'ouest du Canada de connaître le parti le plus fort. D'autres moyens comme le téléphone peuvent servir à ces fins.

Il est donc permis de penser que cette anomalie peut avoir des conséquences assez importantes à l'intérieur d'élections si indécises.

Je vous écris cette lettre afin de souligner ce petit incident qui possède quand même sa place.

Richard DESMARAIS,
étudiant,
Commune scolaire Sauvé

La cinquième roue de la charrette

Lundi soir, le 30 octobre dernier, commentant le résultat incomplet des élections, M. Réal Caouette se targuait déjà "d'être dans le boghei et de fouetter le cheval, c'est-à-dire le pouvoir".

Si M. Caouette avait attendu quelques heures de plus avant de faire sa déclaration intempestive, il aurait facilement réalisé que son parti était plutôt devenu la cinquième roue de la charrette...

Comme le signalait "La Presse", avec beaucoup d'autres, le Crédit Social est devenu un parti politique exclusivement québécois et qui ne saurait avoir d'avenir dans les neuf autres provinces.

D'ailleurs, la philosophie politique du Major Douglass, vieille depuis plus d'un demi-siècle, n'a jamais eu d'application pratique dans aucun pays du monde. Sur le plan provincial, de par sa doctrine même, le Crédit social, comme tel, n'a aucune raison d'être. Du reste, lorsque les Créditistes ont pris le pouvoir dans les provinces de l'Ouest, leur administration ne les a nullement différenciés des partis libéraux ou conservateurs.

Ceci, M. Caouette, le sait pertinemment. Car tout amuseur public qu'il soit, le personnage est loin d'être dépourvu d'intelligence. Mais en bon bachelier de foire foraine, il sait vendre sa pacotille politique.

M. Caouette peut se permettre de faire les promesses électorales les plus farfelues; il sait très bien qu'il n'aura jamais, politiquement, la possibilité de les tenir...

Nous sommes en démocratie : chacun peut voter pour le candidat de son choix. Mais nous, Canadiens d'expression française et Québécois, réaliserons-t-on, un jour, une fois pour toutes, qu'un vote créditiste est un vote négatif. Lundi dernier, les votes caouettistes ont bien failli faire des Libéraux un parti minoritairement élu. Même sans majorité parlementaire, nous croyons que le Parti Libéral, purifié par l'épreuve du 30 octobre dernier, reste et demeure encore le parti le plus apte à former le nouveau gouvernement. Car après l'échec lamentable de M. Claude Wagner dans sa croisade conservatrice à travers la province et l'humiliante défaite qu'il a évitée de justesse dans sa propre circonscription, il est permis de croire que les créditistes sont des libéraux déboussolés (je ne dis pas des transfuges). Espérons qu'ils retrouveront le Nord avant de faire trop de mal à leur pays et à leurs compatriotes francophones.

Gaston GAGNIER
Verdun — LaSalle

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courtier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Part de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
RÉDACTION 874-7061
PUBLICITÉ 874-7306
ANNONCES CLASSÉES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-6911

Triomphe de la politique de détente de Willy Brandt

Spyridon CERIGO

CHRONIQUEUR À L'INFORMATION ÉTRANGÈRE



La victoire décisive remportée par la coalition social-démocrate-libérale sur l'opposition chrétienne-démocrate (CDU) aux élections générales d'hier en Allemagne de l'Ouest est d'autant plus significative que le gouvernement Brandt-Scheel se présentait devant les électeurs avec un bilan dans le domaine économique qui semblait à première vue loin d'être reluisant.

Elle veut dire que les électeurs ouest-allemands approuvent par une nette majorité l'"Ostpolitik" (ouverture à l'Est) du chancelier Brandt et de son ministre des Affaires étrangères Walter Scheel.

Tout semble indiquer par ailleurs qu'il s'agit d'un triomphe personnel du chef du gouvernement de Bonn. Son "challenger" pour le poste de chancelier, M. Rainer Barzel, est moins connu que M. Willy Brandt qui, avant de se lancer dans la politique fédérale ouest-allemande, fut un maire populaire à Berlin-Ouest de 1957 à 1966. L'an dernier, M. Brandt recevait le prix Nobel de la paix pour sa politique de rapprochement avec l'Est.

M. Brandt fut porté au poste de chancelier à la suite des élections générales de 1969. Sa majorité au Bundestag (Chambre basse du Parlement ouest-allemand), en alliance avec les libéraux, était de 12 sièges. Des défections de plusieurs députés, obligèrent le chancelier Brandt à recourir à des élections anticipées, car la législature ne venait à son terme qu'à l'automne de 1973.

Leitmotiv de l'opposition

Les chrétiens démocrates (M. Barzel et M. Franz-Josef Strauss, chef de l'aile bavaroise de la CDU) avaient porté tout le poids de leur campagne électorale sur l'"inefficacité" du gouvernement Brandt-Scheel dans le domaine économique et financier. Ils reprochaient à ce gouvernement notamment d'avoir provoqué une inflation record (6,4% de hausse des prix en un an), d'avoir vidé les caisses de l'Etat sans avoir pour autant réalisé le programme de réformes intérieures prévu et enfin d'avoir habillé les Allemands de l'Ouest à vivre avec le poison de l'inflation.

Comme chacun le sait, aucun gouvernement ne peut contrôler entièrement l'inflation en régime démocratique. Par ailleurs, les résultats de l'élection démontrent que

ces arguments n'ont pas beaucoup porté auprès des électeurs, sauf peut-être chez les retraités et les rentiers.

Les chrétiens-démocrates ont bénéficié de l'appui de M. Karl Schiller, ancien ministre de l'Economie et des Finances, qui avait quitté son poste, il y a quelques mois, à la suite de divergences de vues avec le cabinet social-démocrate-libéral. De concert avec le père du "miracle économique" allemand, l'ex-chancelier CDU Ludwig Erhard, M. Schiller prônait dans une série d'annonces parues dans les grands journaux allemands un retour à la stabilité et dénonçait les tendances socialisantes du gouvernement sortant.

Depuis 1959 le parti social-démocrate est un parti centriste, ayant abandonné les doctrines marxistes. Les électeurs ouest-allemands n'ont pas été dupes de la campagne d'insinuations calomnieuses des adversaires conservateurs de MM. Brandt et Scheel.

L'"Ostpolitik"

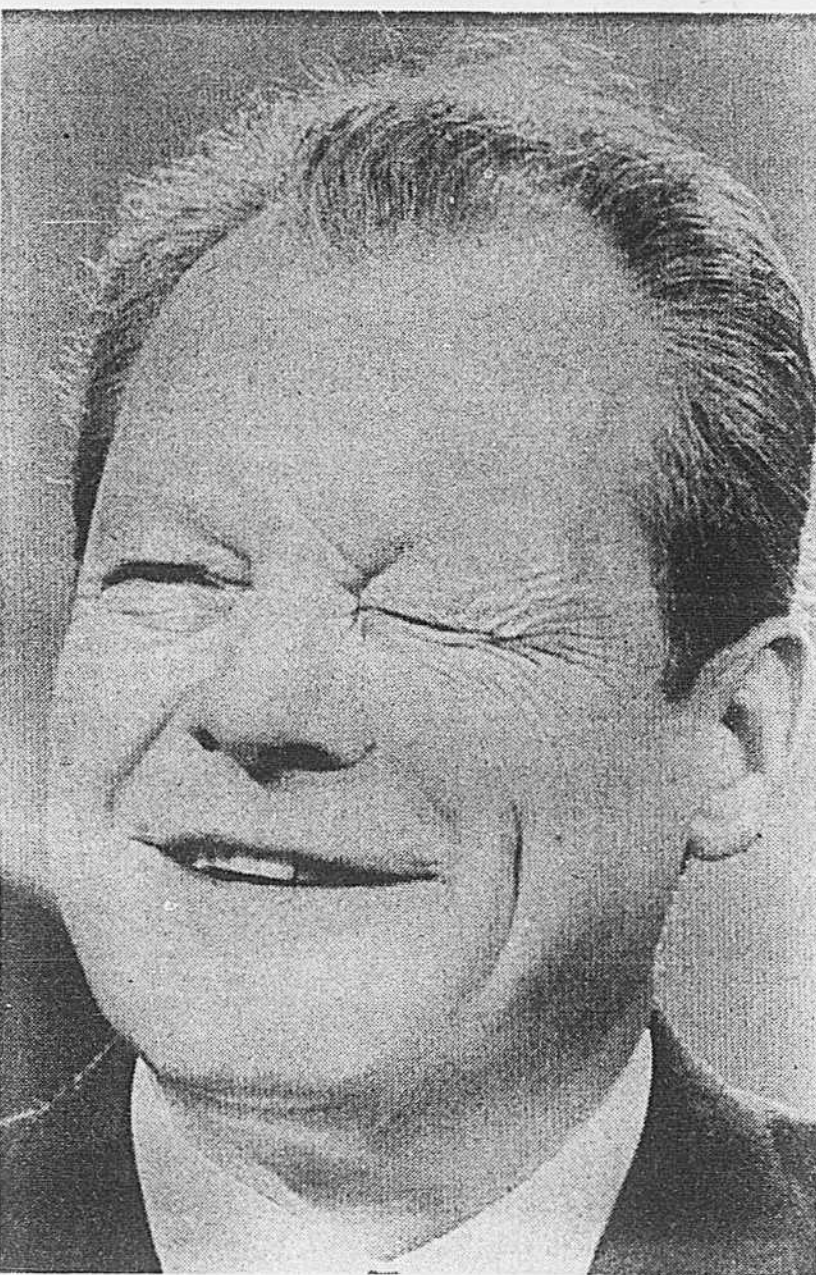
En ce qui concerne l'"Ostpolitik", M. Brandt adopta une politique réaliste dans ses relations avec l'Est communiste dès 1970 (traités avec l'Union soviétique et la Pologne). Il reconnaissait ainsi l'intangibilité des nouvelles frontières résultant de la deuxième guerre mondiale. Le 9 novembre de cette année, il alla plus loin en paraphant un "traité fondamental" avec l'autre Etat allemand, la République démocratique allemande (communiste).

Bonn accepte par ce traité de dialoguer d'égal à égal avec un Etat, accusé jusqu'à récemment de s'appuyer sur les baïonnettes soviétiques. Les gouvernements chrétiens-démocrates de Bonn qui ont précédé celui de M. Brandt prétendaient, il y a quelques années, que la République fédérale allemande (l'Allemagne de l'Ouest) représentait le peuple allemand dans son ensemble.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, les trois puissances occidentales "tutrices" de l'Allemagne d'après guerre avec l'Union soviétique, avaient d'ailleurs reconnu, en 1955, ce monopole de représentativité de Bonn dans les accords de Paris qui ont permis le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Rappelons que le traité fondamental permettra l'admission à l'ONU, l'an prochain, des deux Etats allemands.

M. Barzel avait fait savoir qu'il renégocierait le traité fondamental. Berlin-Est avait répondu que cela était impossible. Nostalgique avec son allié M. Strauss d'une certaine "guerre froide", M. Barzel a apparemment mal saisi le poids des électeurs ouest-allemands qui ont rompu avec les rêves de grandeur et se contentent pour l'essentiel de goûter aux bienfaits de la société de consommation.



Pour Willy Brandt, le clin d'oeil de la victoire.

Infophoto PA

En effet, l'Allemagne de l'Ouest est sans conteste un des pays les plus prospères d'Europe. Le chômage est peu élevé et la hausse des prix n'est quand même pas excessive. Le chancelier Brandt n'avait pas tort d'affirmer il y a quelques mois: "L'Allemagne fédérale est dans une situation notablement meilleure que tous les pays occidentaux. Nous n'avons pas de troubles sociaux ni de grèves. Les emplois sont assurés. Les revenus de toutes les catégories de la population s'accroissent plus rapidement que les prix, de sorte qu'on est en présence d'un surplus de gains."

Une chose du passé

Les électeurs ouest-allemands ont peut-être également perçu que la "guerre froide" était passée de mode après les voyages de Nixon à Pékin et à Moscou, l'accord sur la limitation des armes stratégiques et la détente générale en Europe.

Enfin, tant l'Union soviétique que certains pays occidentaux (Canada, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas) avaient fait implicitement savoir qu'ils favorisaient une victoire électorale du chancelier Brandt. Les chrétiens-démocrates n'ont pas manqué d'insinuer que M. Brandt avait l'"appui" de Moscou.

Pour contrer ces insinuations, les alliés occidentaux rendaient publiquement à trois jours des élections une invitation aux pays communistes du pacte de Varsovie en vue de l'ouverture de négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées des deux blocs en Europe. Il y a eu de doute que cette initiative a porté ses fruits dans une certaine mesure. MM. Brandt et Scheel ont en tout cas tiré le maximum de publicité de cette affaire.

Un remaniement qui laisse peu de choix à Trudeau

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

JEUDEI dernier en annonçant la date de convocation du Parlement, le premier ministre Trudeau a promis un remaniement majeur du conseil des ministres tout en prévenant tout le monde que les journalistes ne le trouveraient pas très important.

On peut croire, à la lumière de ces remarques, que le nombre des ministres déplacés ou nommés ne sera pas très important, mais qu'il indiquera nettement les intentions du premier ministre sur le genre de gouvernement qu'il veut offrir au Parlement et aux électeurs canadiens. On peut soupçonner que par ses priorités et son style ce gouvernement se verra fort différent de celui que l'on a connu depuis 1968.

Bien sûr, on peut allonger presque indéfiniment la liste des combinaisons possibles, puisqu'il y a dans toute cette opération une bonne dose de facteurs humains et subjectifs. Mais, il n'en reste pas moins que pour un remaniement réaliste il n'y a que très peu de choix.

Programme économique

Par exemple, on sait que le gouvernement Trudeau prépare un programme nouveau dans le domaine économique pour tenir compte de la volonté exprimée par l'électorat. Or, quels sont les ministres qui pourraient remplacer M. Turner aux Finances et M. Drury au Conseil du trésor? On répond généralement que ces deux hommes vont conserver leurs fonctions actuelles.

M. Jean-Luc Pépin ayant été défait dans Drummond, il faut un nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire le contexte économique et les très importantes négociations commerciales avec les USA, qui pètiennent, partiellement à cause d'un manque de stabilité politique à Ottawa, il faut un homme aguerri mais souple. M. Mitchell Sharp pourrait être le candidat idéal.

Si M. Trudeau voulait confier de nouveau cette tâche à un francophone, ce qui paraît peu probable, il choisirait sans doute M. Jean Chrétien qui jusqu'à maintenant a toujours su se tirer de situations délicates sans trop d'égarements.

On mentionne aussi le nom de M. Alistair Gillespie, actuellement à la science et à la technologie, qui a auparavant œuvré dans plusieurs compagnies importantes. Il est l'un de ceux qui ont travaillé depuis quelques mois à l'élaboration d'une stratégie industrielle.

Les bons vendeurs

Pour regagner les faveurs de l'opinion publique, M. Trudeau doit à tout prix recourir à ses meilleurs vendeurs. Il y a un rattrapage certain à effectuer du côté du bilinguisme. Cette tâche revient naturellement à un anglophone qui croit vraiment à cette politique. Encore là, les meilleurs candidats seraient MM. Turner, Drury ou Sharp. Mais à défaut de pouvoir prendre l'un de ceux-là, M. Trudeau s'en remettra sans doute à un Robert Stanbury ou à un nouveau venu comme Hugh Faulkner, relativement bilingue, du comté de Peterborough, qui a été secrétaire parlementaire de M. Gérard Pelletier, actuel secrétaire d'Etat.

M. Trudeau aura besoin aussi de bons vendeurs à la Main-d'œuvre et à l'Immigration, à l'Expansion économique régionale, à la Santé et au Bien-être social et sans doute devra-t-il nommer un nouveau solliciteur général, si on se fie aux commentaires qui circulent dans les milieux politiques en général, et libéraux en particulier.

On remarque que les politiques de ce groupe de ministères ont fait l'objet, à des degrés divers, de critiques qui ont sans doute nui aux ministères le 30 octobre.

Comme dans le cas du bilinguisme, on pense généralement qu'il serait préférable de nommer un

anglophone au poste occupé actuellement par M. Jean Marchand. Mais qui? On parle de Don Jamieson et de Donald MacDonald.

Où iront

les francophones?

Quand on essaie d'évaluer la portée politique et électorale des ministres francophones au Canada anglais, on a l'impression que seul M. Jean Chrétien n'a pas perdu de plumes, pourrait-on dire sans jeu de mots. Il y aurait aussi M. Jean-Luc Pépin, qui est encore le ministre francophone le plus populaire chez les anglophones; mais ce sont les gens de Drummond qui ne lui ont pas renouvelé leur confiance.

M. Chrétien, pour sa part, s'en est bien tiré aux Affaires indiennes, alors qu'il avait hérité en 1968 de ce qui paraissait être le problème politique le plus aigu de l'heure, l'apparition d'un pouvoir rouge. Il a également battu tous les records pour la création de parcs nationaux.

En revanche, électoralement parlant, MM. Marchand, Pelletier et Goyer ont été des cibles de choix pour les partis d'opposition. On a beaucoup critiqué les méthodes d'aide économique régionale. Inutile d'insister sur la réaction au bilinguisme dont M. Pelletier était devenu le symbole. Enfin, on a beaucoup parlé du solliciteur général pendant la campagne électorale, soit pour dénoncer le système des libérations provisoires, soit pour s'emporter contre la disparition à certains endroits du sigle sacré de la RCMP.

Mais, si le premier ministre songe à déplacer M. Marchand, quel ministère lui donnera-t-il? Certains mentionnent la Main-d'œuvre et l'Immigration, un ministère que M. Marchand a mis sur pied à l'époque de M. Pearson. Il y aurait peut-être également celui de la Consommation et des Corporations.

En ce qui concerne M. Pelletier, on l'envoie généralement au ministère des Communications ou à la Santé à cause de la dimension Québec-Ottawa dans ces secteurs. On souligne son nom aussi pour les Affaires extérieures.

Si les observateurs estiment que M. Goyer changera de portefeuille, ils manquent d'imagination pour prédire où il ira. Certains libéraux mentionnent timidement les Postes, qui sont sous la responsabilité actuelle de M. Jean-Pierre Côté.

Mais, pour revenir à M. Chrétien, un certain nombre de ministères ont été indiqués à commencer par l'Industrie et le Commerce, puis les Transports, l'Environnement auquel on grefferait les parcs nationaux; on a aussi parlé de la Justice et de la Défense.

On peut en outre s'attendre à ce que le premier ministre fasse accéder au cabinet un ou deux députés québécois. Selon l'ancienneté parlementaire conciliée avec le facteur jeunesse, le premier choix logique serait M. André Ouellet, député de Papineau, qui a été depuis quelques années l'un des plus importants secrétaires parlementaires.

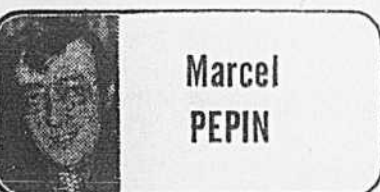
Mais, à un autre point de vue, on ne peut oublier M. Marc Lalonde qui a certainement l'expérience gouvernementale pour faire sans délai le saut au cabinet. Certains partisans de la ligne dure avec Québec aimeraient voir M. Lalonde à la Santé pour faire face à M. Claude Castonguay.

Une autre hypothèse veut que M. Trudeau nomme ministre une femme. On pense à Monique Bégin et à Jeanne Sauvé; la première semble avoir la préférence dans les milieux libéraux.

Ailleurs qu'au Québec

M. Trudeau aura surtout des problèmes avec la représentation à l'extérieur du Québec. Il devra faire un effort pour nommer un nouveau ministre dans l'Ouest, où il en a perdu deux le 30 octobre. Le principal aspirant semble être M. Len Marchand de la Colombie-Britannique, qui après avoir été le premier Indien aux Communes pourrait être le premier de son ethnie à devenir ministre.

Les libéraux se contentent de s'admirer



Marcel PEPIN

Il faut que Robert Bourassa s'en prenne au Parti québécois pour que subitement on sente que les 2,000 libéraux qui l'écoutaient avaient au moins une chose en commun: leur antiséparatisme.

C'est alors qu'ils se levèrent spontanément et se mirent à applaudir avec conviction.

L'incident illustre assez bien l'esprit de grand vague dans lequel sont plongés les libéraux présentement, tout comme la plupart des Québécois d'ailleurs.

Les grands desseins collectifs auxquels nous avons habitués les témoins de la révolution tranquille ne sont plus de mode. Il y eut bien le grand projet de la Baie James, mais on ne sait trop pourquoi, ça ne réussit pas à provoquer d'enthousiasme délirant.

A l'ère de la rigidité administrative, de la rigueur financière, du leadership "calme et efficace", les députés libéraux étaient donc mal venus de s'envoyer trop joyeusement dans les grands débats dits fondamentaux.

Soucis populaires

Ce qui n'est peut-être pas si

mauvais. Cela permet à tout le moins de s'arrêter à des questions qui préoccupent tout le monde, et qu'on écarte souvent trop vite sous prétexte qu'il s'agit de détails.

Que des gens expriment avec une certaine ténacité leur souci d'une meilleure sécurité routière, et qu'ils y aillent de nombreuses suggestions, c'est montrer au gouvernement que ces préoccupations comptent plus qu'on ne pense.

Qu'ils s'inquiètent de la façon dont l'argent du public est dépensé à la Régie de l'assurance-maladie et qu'ils exigent une forme quelconque de contrôle par le patient, cela dénote un sens pratique intéressant.

Que ces mêmes gens qui ont réclamé de nombreuses mesures de sécurité sociale se posent de sérieuses questions sur les mécanismes d'application et redoutent les abus, cela marque une réalité: la population ne veut plus payer sans rien dire, les libéraux fussent-ils au pouvoir.

Le mérite de la plupart de ces résolutions s'arrête là. Règle générale, elles sont l'expression du bon sens confortable.

Relations publiques

Et pourtant, ces congrès signifient beaucoup pour un parti. Parce qu'au-delà de la "participation", on retrouve l'opération de relations publiques.

Un parti qui réunit 2,000 partisans pendant trois jours et qui "débat" 300 résolutions est un parti qui pense! Un chef qui mobilise

tout ce monde, devant les caméras, et qui y va d'un discours partisan et optimiste, sur un ton soigneusement étudié, est un chef qui se soucie de maintenir la ferveur des troupes. Les militants aiment cela. Parce qu'ils veulent, eux aussi, rester au pouvoir.

Et c'est ainsi qu'après ces trois jours, les libéraux de Gaspé, Amos, Danville ou Nicolet ont la conviction que leur parti est fort et continuera de l'être. Le public, de son côté, se sentira rassuré sur l'avenir de la démocratie, en lisant le compte rendu de ces nombreuses et savantes délibérations.

Il aura peut-être la conviction, ce bon public, que le Québec a maintenant une politique linguistique, parce que les libéraux ont adopté une résolution en ce sens. Car, même si personne ne se souviendra dans un mois, du sens précis de cette résolution, beaucoup croiront vaguement que ce problème est réglé. Ce qui donne bonne conscience au gouvernement et lui accorde un nouveau répit.

C'est là le principal avantage des résolutions. Elles servent le gouvernement, à la condition d'arriver au bon moment.

C'est d'ailleurs pourquoi le PLQ, non différent en cela de tous les partis au pouvoir, n'était pas intéressé lors de ce congrès à se donner un programme qui aurait pu devenir inconfortable le lendemain au parlement. D'où cette sorte de congrès de confort qu'on planifie dans ses moindres détails et qui sont surtout destinés à projeter l'i-

mage qu'on juge rentable. Cette fois-ci, c'était le style "calme et efficace", cher à M. Bourassa, qu'il s'agissait d'ancrer davantage dans l'esprit des libéraux d'abord, et du public.

Ce fut réussi.

Même si on comptait plusieurs centaines de jeunes électeurs parmi les délégués, la discipline ne s'est jamais relâchée. On a soigneusement évité les borborygmes, et les propos qu'on y a tenus sont du genre très rassurants.

Où tout cela mène-t-il?

Au pouvoir, nous répondait l'un des organisateurs de l'événement. Les grands discours sur les grandes idées, on laisse cela à l'opposition, nous disait-il; nous, on administre! Et avec des airs modestes, pourrait-on ajouter, même si au fond d'eux-mêmes ces gens-là ont une belle certitude qu'ils sont les héritiers naturels du pouvoir.

En tout cas, ils se trouvent excellents, et le disent!

Mais on cherche vainement ce qu'ils ont de nouveau à nous offrir, à part leur belle assurance de faire "un job" parfait.

Après avoir dépouillé le discours du premier ministre de sa longue litanie de propos partisans, il reste un seul engagement précis: gérer la province avec efficacité et détermination.

Ca me rappelle un peu la Société juste. En plus fragile et moins original. Souhaitons que le PQ reste dans le paysage, car les libéraux finissent sûrement par s'ennuyer!

POURQUOI il est important DE CHOISIR l'endroit où acheter un APPAREIL auditif

Nous nous spécialisons en appareils auditifs, c'est la notre seule occupation.

Expérience: Nous sommes au service des Montréalais depuis 27 années... le total des années d'expérience en ajustements d'appareils auditifs de nos conseillers s'élève à 52 ans.

Vérification adéquate: C'est le seul bureau de Montréal en mesure d'accomplir une évaluation audiométrique complète de prothèse auditive par la parole et à l'aide de tests scientifiques sur la personne.

Appareils de la meilleure qualité: Nous vendons les appareils MAICO — la marque la plus respectée — MAICO fabrique 95% des audiomètres en usage par les médecins, hôpitaux, l'industrie et les gouvernements en Amérique du Nord... DEMANDEZ À VOTRE MÉDECIN... il connaît les appareils MAICO.

Service: Un rayon complet de service d'appareils auditifs — le meilleur du Canada — exécute la plupart des réparations pendant que vous attendez.

MAICO APPAREILS AUDITIFS

1529 ouest, rue Sherbrooke, Montréal — 935-5293
Succursale: 1010 est, rue Sainte-Catherine, porte 308 — 849-6440

LA MÊTEO

Gare aux éclaboussures...!

La bordée de neige qui s'est subitement abattue sur l'ensemble du Québec, la nuit dernière et aujourd'hui, en prenant tout le monde par surprise même s'il fallait s'y attendre, devait cesser au cours de l'après-midi, avec, selon les météorologistes, une accumulation probable de six pouces de neige.

Le ciel, par la suite, devrait rester nuageux jusqu'à demain, alors aucune autre précipitation n'est prévue. On ne s'attend pas non plus à un refroidissement de température.

Cette première tempête sérieuse — les 4 et 5 novembre dernier il n'était tombé que 2,8 pouces de neige — a causé nombre de désagréments, ce matin, y compris les nombreux retards au travail signalés çà et là.

A Montréal, la police a signalé de nombreux accrochages mineurs de même que des ralentissements dans la circulation. On a également rapporté des embouteillages aux entrées et aux sorties des ponts.

Sur les autoroutes des Cantons de l'est, des Laurentides et du Nord, de même que sur le boulevard Métropolitain et sur l'autoroute Décarie, la police a eu fort à faire avec les voitures en panne qui ont obstrué, par moment, la circulation. Partout, la chaussée était glissante et la visibilité plutôt mauvaise.

L'année dernière, la première tempête s'était produite entre les 10 et 12 novembre, laissant une accumulation de 5,9 pouces de neige.

La température ne refroidira pas. Alors gare aux éclaboussures...

à Montréal

AUJOURD'HUI

Maximum 32° • Minimum 20°

Ciel variable

DEMAIN

Neige et poudrerie

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

la pollution

Concentration d'anhydride sulfureux

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	.03	.07

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne dépassant pas 0.02 partie par million.

Les médecins n'aiment pas jouer les agents doubles

N'ayant pas l'intention de devenir des agents doubles, ni de violer leur secret professionnel, plusieurs médecins se sont élevés, samedi matin, contre une lettre qu'ils ont reçue, il y a quelques mois, du ministère des Transports leur demandant de faire part des noms de leurs patients qu'ils jugent inaptes à conduire leur véhicule-moteur.

Aux termes de cette lettre, les médecins pourraient fournir des noms soit en raison de maladies comme l'épilepsie ou des malaises cardiaques graves, soit en raison d'un degré d'alcoolisme trop élevé.

Réunis en assemblée générale de leur corporation professionnelle, ces médecins se sont dit en désaccord avec une telle pratique alléguant qu'elle pourrait pousser certains de

leurs patients à cacher leurs maladies de crainte de se voir retirer leur permis de conduire.

Ils ont également fait valoir le fait qu'ils pourraient être poursuivis devant les tribunaux de juridiction civile ou pénale par le gouvernement ou par leurs propres patients dans certains cas où l'un ou l'autre serait en désaccord avec leur diagnostic et qu'un accident serait survenu par la suite.

En réponse à leurs critiques, le registraire du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le Dr Augustin Roy, a reconnu qu'il s'agissait d'une entorse au secret professionnel, mais que le rôle social des médecins exigeait qu'ils contribuent à ce que le ministère des Transports puisse retirer leur permis aux conducteurs jugés dangereux.

Formidable... Bourassa

"En France, il y a autant de Dupont que de Tremblay au Québec. Pour distinguer leur fils de la quantité, les parents du dernier-né Dupont ont décidé de le prénommer Formidable.

Peu costaud, pas brillant, Formidable réussit néanmoins à épouser la fille qui était le plus beau parti de la région.

De santé vacillante, sentant la mort venir, il demanda à sa riche épouse que son épithète ne men-

tionne pas son prénom dont il avait trop souffert mais simplement: "C'est Dupont fidèle à son épouse pendant 49 ans". Ce qui fut fait.

Cette épithète élogieuse engendrait maintenant un cri unanime chez ceux qui la lisent: "Mais c'est formidable!"

Frappé par tant d'analogies, le ministre Goldbloom qui a conté cette histoire aux membres du parti libéral n'a pu s'empêcher de leur présenter sur-le-champ: "Formidable Bourassa".

Goncourt: Jean Carrière; Renaudot: Christopher Franck

Le prix Goncourt a été attribué aujourd'hui, au cinquième tour, à l'écrivain Jean Carrière pour son roman "L'épervier de Maheux". Il a recueilli six des dix voix du jury.

Édité par les éditions Jean-Jacques Pauvert (Paris), le lauréat est assuré d'ores et déjà d'un tirage de 200,000 à 300,000 exemplaires pour son roman. A ce propos, les éditions LA PRESSE ont "décroché" un contrat qui leur permet de publier ce livre. Depuis ce matin, il est en effet sous presse à Montréal et sera sur le marché québécois d'ici quatre jours, c'est-à-dire dès vendredi.

Peu après l'annonce de l'attribution du Goncourt, les journalistes parisiens durent "couvrir" le prix Théophraste-Renaudot que recevait Christopher Franck pour son roman "La nuit américaine".

Christopher Franck a d'ailleurs été choisi de justesse. Il a fallu aux dix membres du jury deux heures et demie de délibérations et huit jours de scrutin. Franck n'a triomphé que par six voix contre quatre à Jean-Louis Brau, un romancier hippy, auteur du "Singe appliqué".

Quelques heures ont suffi pour que ces deux auteurs connaissent la gloire.

Jean Carrière: un retiré

Jean Carrière, régionaliste passionné, est né à Nîmes, dans le sud-est de la France, en 1932. Venu à Paris à la fin de ses études, c'est là qu'il fit la rencontre décisive de sa vie, celle de Jean Giono, qui guidera ses premiers pas en littérature et influencera toutes ses œuvres.

Après deux récits, "Les forêts du nouveau monde" et "Lettre à un père sur une vocation incertaine", il publie en 1968 son premier roman, intitulé "Le retour à Uzès (la jeune Parque)".

Revenu dans sa région, il n'en repartit plus: il vit avec sa femme, institutrice, et leurs deux enfants, dans un village logé au cœur des Cévennes. Il ne descend

à Montpellier, la ville voisine, que deux ou trois jours par semaine pour travailler à la station régionale de la télévision française.

"L'épervier de Maheux" reflète bien son auteur. Jean Carrière y conte la destinée d'une famille qui se meurt. Mais, en digne héritier de Giono, c'est davantage le cadre des montagnes des hautes Cévennes qui l'intéresse. Il s'attache à montrer la symbiose qui existe en le pays et ses habitants: un pays àpre avec des hommes rudes dans leur protestantisme et marqués depuis des générations par leurs persécutions.

Le style de l'auteur, parfaitement adapté à son sujet, peut être considéré comme un modèle d'écriture. Sous des apparences de simplicité et de spontanéité, tout — jusqu'aux gaucheries, aux lourdeurs, aux lenteurs — est voulu.

Outre sa production littéraire, Jean Carrière a donné un film à la télévision française, "L'itinéraire du hussard", inspiré du "Hussard sur le toit" de Giono. Il prépare actuellement deux autres films pour la télévision.

Christopher Franck: un inconnu

Quant à Christopher Franck, il est né de père anglais et de mère française à Beaconsfield (Grande-Bretagne). Il a tout juste 30 ans. Après des études en France, il s'est engagé au Royal Theatre de Londres où il a servi d'assistant au metteur en scène français Roger Blin, venu monter "Les nègres", de Jean Genêt. Il a fait du journalisme à Paris, à Londres, un peu de critique théâtrale. Il est actuellement interprète-traducteur à l'ambassade de Malaisie à Paris.

Son livre conte l'amour d'un photographe de presse, Servais, pour une actrice, Nadine. Il la photographie une fois et ne peut l'oublier.

L'intéressant, selon les membres du jury Théophraste-Renaudot, est moins dans l'anecdote que dans la vie grouillante des personnages qu'il imagine l'auteur.

La FTQ: la veille de la tragédie, la compagnie Mannix avait refusé de s'entretenir de sécurité avec le syndicat

Le directeur provincial des Métiers de la construction et vice-président de la FTQ, M. André Desjardins, a affirmé, hier, que la compagnie Mannix qui effectue des travaux pour la Québec Cartier Mining à Mont Wright, avait refusé, la veille même d'un accident mortel qui a coûté la vie à sept travailleurs, vendredi, de tenir une réunion sur la sécurité avec les délégués de chantier de la FTQ.

Dans une charge contre la "cupidité de l'employeur qui a tué les gars de Mont Wright", M. Desjardins a soutenu que de telles compagnies ne devraient pas avoir le droit d'opérer en territoire québécois.

Les centrales syndicales, tant la FTQ que la CSN ont constitué depuis plusieurs années des dossiers impression-

nants sur les accidents de travail réclamant particulièrement à chacune de leurs interventions publiques l'augmentation du nombre d'inspecteurs de chantier.

M. Desjardins estime pour sa part que des pouvoirs spéciaux devraient être accordés aux délégués syndicaux, afin qu'il leur soit possible de faire cesser les opérations sur un chantier où la vie des ouvriers est en danger.

Absence de sécurité

Dans une entrevue qu'il accordait à un journal du dimanche, un prêtre qui oeuvre au Mont Wright et qui agissait il y a deux semaines encore comme inspecteur sur le chantier, a affirmé que la sécurité était inexistant sur l'emplacement des

PARTAGE FISCAL

SUITE DE LA PAGE 1

partage fiscal. Il croit que la position du gouvernement fédéral devrait à tous fins utiles se limiter à fournir de l'argent.

On s'attend généralement à ce que le gouvernement fédéral propose, d'ici la fin de la conférence, la création d'un véritable secrétariat tripartite, et permanent, qui aurait précisément pour mission de planifier et d'étudier toutes ces questions qui ne seront pas abordées durant les assises de Toronto.

Le ministre Basford a donné l'assurance, ce matin, que son gouvernement n'entend pas outrepasser les juridictions qui lui sont actuellement confiées par la constitution. Il a de plus déclaré qu'Ottawa n'entend pas entrer en conflit avec les provinces. La difficulté réside toutefois dans l'interprétation des juridictions. Ottawa et les provinces ne s'entendent pas sur l'article 92 de la constitution. Or, le ministre Basford a opposé une fin de non-recevoir, dès l'ouverture des assises, aux délégués qui désiraient aborder la question constitutionnelle.

En résumé, cette première conférence tripartite débute par un imbroglio puisque les provinces et les municipalités n'ont pas réussi à faire débattre les questions auxquelles elles tiennent le plus.

Suicide spectaculaire de New York

NEW YORK (AFP) — Sam Burns, un fourreur de 56 ans, s'est suicidé samedi en sautant du 27ème étage d'un immeuble d'habitation du quartier populaire du Bronx à New York, sous les yeux de sa femme et d'une centaine de curieux qui ont attendu de le voir plonger pendant près d'une heure et quart.

Aux policiers qui tentaient de le dissuader de se tuer, Sam Burns a déclaré qu'il venait d'assassiner son associé et qu'il ne voulait pas passer le reste de ses jours en prison. Pendant qu'il parlait aux agents, les pompiers avaient dressé un filet dans la rue mais Burns s'arrangea pour le rater quand il décida de sauter après de longues hésitations.

La police est allée par la suite enquêter dans la boutique de Burns située dans le centre de la ville. Elle a trouvé le corps de son associé, Jules Roth, tué à coups de poignard et gisant sur un amas de fourrures à bon marché.

Sept morts dans un accident

Une violente collision entre deux voitures a fait sept morts et un blessé, vers 22h 30, hier soir, sur la route no 15, à Rivière-des-Éscoumins, localité située à quelque 25 milles à l'ouest de Forestville.

Après la collision, des explosions suivies d'un incendie ont ravagé les deux automobiles, avant même que les secouristes aient pu libérer les blessés qui ont été brûlés. Les corps calcinés des victimes ont été retirés des débris des véhicules par la suite.

BOURASSA DIT NON

SUITE DE LA PAGE 1

Le débat de quelque deux heures a fait ressortir trois grands points de vue:

- celui des jeunes, qui rappellent le programme de 1970 visant à faire du français la langue de travail au Québec, qui disent que l'Union nationale a été battue cette année-là à cause de son indécision, et que le gouvernement doit agir s'il ne veut pas que les francophones deviennent minoritaires dans leur propre province;
- celui de personnes qui, comme le député Paul Berthiaume, de Napierville-Laprairie, prétendent qu'il ne faut pas agir avec émotivité (comme l'UN l'a fait avec le bill 63), que le parti n'a pas tous les éléments requis pour se prononcer, et qu'il faut faire confiance au gouvernement;
- celui des anglophones, enfin, qui estiment que d'obliger les enfants des futurs immigrants à s'instruire en français porte atteinte aux libertés individuelles et qu'il ne servira à rien de recourir à la coercition.

Les jeunes emportent le morceau

Même l'arrivée tapageuse du premier ministre en plein milieu du débat n'a pas diverti les délégués de l'attention qu'ils portaient à la discussion, et c'est finalement le point de vue des jeunes, bien organisés et stylés, qui a prévalu de façon fort majoritaire.

En assemblée plénière, par la suite, des anglophones ont bien tenté de rouvrir le débat, mais la majorité en a décidé autrement. Tout au plus a-t-on convenu de demander à la commission juridique du parti d'étudier la résolution pour voir si elle est conforme à la constitution interne du parti.

Pressé par les journalistes, M. Robert Bourassa s'est contenté de dire que l'on venait de faire la preuve que le parti est démocratique. Cette résolution, dit-il, sera étudiée avec soin, constituant un élément de plus parmi les nombreux facteurs qu'il faut considérer.

Le premier ministre n'a pas voulu s'engager à légiférer sur le sujet d'ici trois mois, tout en admettant qu'il ne pourra retarder indéfiniment le règlement du litige. Il a rappelé que le rapport Gendron lui sera remis à la fin du mois prochain. Dès qu'une étude préliminaire en aura été faite, il sera rendu public.

Un témoignage éloquent

Dans son discours de quarante minutes, à la fin des assises, M. Bourassa n'a consacré que quelques minutes à ce sujet, rappelant les mesures prises par le gouvernement et disant qu'avant de poser d'autres ges-

tes, il lui faut attendre les conclusions d'une étude qui a duré plusieurs années.

Du débat, "aussi intéressant que révélateur", il a dit qu'il constituait un témoignage éloquent du caractère démocratique du parti, de sa vitalité, de son dynamisme, de la participation des militants et des possibilités d'action des jeunes au sein du parti libéral.

"Ce débat démontre donc, ajoute le premier ministre, le caractère représentatif du parti libéral du Québec. C'est seulement dans un parti comme le nôtre que les problèmes de la majorité et de la minorité peuvent être discutés ensemble. Nous sommes le seul parti où vous pouvez avoir ce véritable forum de tous les Québécois, de toutes les régions, de tous les âges et de tous les groupes."

"Il est normal, conclut M. Bourassa, que les Québécois francophones tentent d'assurer leur sécurité culturelle. Si eux ne le font pas, qui va le faire? Mais tout cela peut se faire à l'intérieur du Canada, et en respectant les droits acquis de toutes les minorités."

M. Cloutier

Quant au ministre de l'Éducation, il estime que la résolution n'est pas discriminatoire, puisqu'elle tient compte des droits acquis des immigrés anglophones, qui viennent se joindre à l'un des deux groupes fondateurs du pays. Le texte adopté lui agréé en principe, bien qu'il préférerait ne pas devoir légiférer dans ce secteur particulier.

Si M. François Cloutier juge normal d'orienter les nouveaux immigrants vers la majorité, et que la solution au problème linguistique doit englober tous les secteurs d'activités, retirer le bill 63, comme le veut le PQ, ne réglerait aucun problème.

Le ministre n'est pas intervenu dans le débat, pour laisser aux délégués toute la latitude voulue pour s'exprimer. Mais il est sûr d'une chose et il veut y remédier à brève échéance: l'enseignement de l'anglais est pitoyable dans les écoles francophones.

A l'exception de ce débat et de la résolution qui en a résulté, le congrès s'est déroulé sans histoires, les travaux en ateliers étant suivis de façon sérieuse par des centaines de délégués. Les militants ont discuté sagement, entre eux, de problèmes qui les concernent de près. Un seul petit incident est venu troubler cette quiétude: quelques assistés sociales de langue anglaise ont voulu rencontrer les journalistes à la salle de presse. Les organisateurs s'y sont opposés, la rencontre a eu lieu dans le grand hall de l'hôtel, attirant ainsi l'attention de plusieurs délégués.

Les jeunes militants, qui commentent à l'impatience, se glorifient d'avoir fait adopter leur résolution sur la langue. Mais il serait fort hasardeux de prétendre que ces vœux seront une réalité à brève échéance.

travaux.

L'abbé Jean Poitras a soutenu qu'une bataille constante doit être livrée à la compagnie afin de faire respecter les normes les plus élémentaires de sécurité. Selon son témoignage, six des huit hommes qui travaillaient à la construction d'un silo destiné à stocker le minerai de fer étaient inexpérimentés dans ce genre de travaux et n'auraient pas dû être affectés à ce travail.

Des enquêteurs de la Sûreté du Québec ont entrepris la reconstitution des faits en fin de journée, vendredi, tandis que l'autopsie des victimes se déroulait à Sept-Îles.

L'accident est survenu lorsqu'un échafaudage de fer qui servait de forme pour couler le silo et constituant

le point d'appui des ouvriers s'est écroulé.

La Sûreté du Québec a indiqué que contrairement à ce qu'elle avait précédemment annoncé, l'une des victimes est M. Gérard Cyr, de Sept-Îles et non pas M. Rodolphe Cyr du quartier Rosemont, à Montréal.

Un huitième travailleur repose dans un état critique à l'hôpital Royal Victoria, à Montréal.

Samedi, une équipe du ministère du Travail du Québec, un coroner et un pathologiste sont arrivés à Mont Wright afin de faire enquête sur la mort des sept hommes. Il s'agit de MM. Loyola Pelletier, Paul-Emile Magnan et Paul Bachand.

Des autopsies ont été pratiquées sur les victimes, samedi.

Les Italiens crient à la discrimination

par Claude SAINT-LAURENT

"L'avenir de nos enfants est au Québec mais nous allons certainement nous battre avec les moyens dont nous disposons contre la résolution adoptée par le parti libéral voulant

LALIBERTE

SUITE DE LA PAGE 1

s'est toutefois manifesté. M. Emile Boudreau a bien dit qu'il n'avait pas encore arrêté son opinion sur le leadership du chef précisant qu'il l'aurait probablement fait lors de la tenue du prochain congrès. Mais ce fut tout.

M. Boudreau, syndicaliste et candidat à l'élection du 30 octobre dernier, est l'un de ceux qui estiment que le NPD-Québec devrait revenir aux anciennes structures pour sa direction, c'est-à-dire un chef et un président. M. Laliberté cumule actuellement les deux fonctions.

Toutefois, même ceux qui croient que M. Laliberté n'a pas l'image voulue pour être leader du parti sont d'avis qu'il devrait demeurer président. Ils font valoir qu'il est un travailleur acharné et qu'il est indispensable au parti.

L'adoption de la motion de confiance envers M. Laliberté s'explique aussi par le fait qu'actuellement, il n'y a personne pour le remplacer. M. Laliberté, malgré son manque de magnétisme, est certes le mieux préparé parmi les membres du parti à assumer le leadership.

On se souvient que l'aile québécoise du NPD a été sans chef entre l'été de 1968 et février 1971. En 1968, M. Robert Cliche, qui était chef du NPD-Québec, fut battu comme candidat dans le comté de Duvernay, par M. Eric Kierans, et il démissionna peu de temps après.

La réunion de samedi avait pour but de faire le bilan de la dernière élection fédérale et d'analyser la campagne que le NPD a menée au Québec. Il s'en est dégagé principalement que si l'aile québécoise n'a pas réussi à améliorer sa position, elle n'a qu'à faire son mea culpa.

Outre les membres du conseil, les candidats à la dernière élection et leurs principaux organisateurs étaient également invités aux assises et la grande majorité d'entre eux ont déploré, en plus de l'absence de communication du parti avec la masse, la déficience de l'organisation.

A cela, un membre de l'exécutif, M. Charles Taylor, a répondu que l'organisation, de même que le financement, devaient se faire au niveau des circonscriptions. Plusieurs personnes s'étaient plaintes aussi du manque de fonds pour mener la campagne électorale.

La candidate du parti dans le comté de Louis-Hébert, à Québec, Mme Francoise Stanton, qui, selon un ancien candidat est entrée dans le parti "comme un chien dans un jeu de quilles" s'est dite d'avis quant à elle que le NPD-Québec était beaucoup plus un club fermé, un groupe de discussions, qu'un parti politique.

M. Laliberté a annoncé que le NPD-Canada lancerait dans les prochaines semaines une campagne de financement. Le leader de l'aile québécoise a affirmé que le NPD-Québec avait une obligation morale de participer à cette campagne au nom du parti fédéral.

Il a expliqué que l'aile québécoise était la seule de tous les groupes provinciaux à recevoir des fonds du fédéral lors d'une campagne électorale. Le Québec a reçu précisément \$43,000 pour la dernière campagne.

Il a souligné que le NPD-Canada avait enregistré un déficit de quelque \$40,000, comme l'avait annoncé le leader fédéral, M. David Lewis, au cours de la réunion du conseil national du parti, la semaine dernière.

Il a indiqué que le NPD avait résolu de maintenir le gouvernement au pouvoir justement pour renflouer ses coffres.

forcer les immigrants à s'instruire en français", a déclaré, hier soir lors d'une interview, le président de la Fédération des associations italiennes du Québec, M. Pietro Rizzuto.

"C'est de la pire discrimination", a soutenu le représentant de la communauté italienne en affirmant que ce n'est pas par des lois ou des contraintes que les francophones "récupèrent" les Italiens à l'avantage de la francophonie.

La Fédération qui regroupe 26 associations a été créée officiellement en juillet dernier et sa première grande activité fut de tenir il y a une semaine une journée d'étude portant de façon générale sur la présence des Italiens au Québec mais plus particulièrement sur les problèmes linguistiques.

Selon M. Pietro Rizzuto, qui résumait les principales conclusions auxquelles on sent venus quatre ateliers regroupant environ 250 participants, la mauvaise qualité de l'enseignement de la langue anglaise comme langue seconde dans les écoles françaises constitue le premier facteur de l'option de plusieurs Italiens en faveur de l'école anglaise.

"Une chose est certaine: il est absolument essentiel en Amérique du Nord d'apprendre la langue anglaise et cette nécessité est d'une évidence telle qu'il n'est pas nécessaire d'en faire la preuve", de dire M. Rizzuto.

Ce dernier croit que la situation s'améliorera lorsque les Italiens qui fréquentent les écoles francophones pourront s'exprimer aussi bien en anglais qu'en français.

M. Rizzuto a également critiqué les services d'immigration qui "accusent de graves déficiences lorsqu'il s'agit de situer la langue française dans le contexte québécois d'abord et canadien ensuite."

"Pour le moment, la première préoccupation de l'Italien lorsqu'il foule le sol canadien est à mettre une croûte sous la dent de ses enfants."

Si la crise linguistique de Saint-Léonard n'a pas été évoquée de nouveau au cours de la journée d'étude, le souvenir n'en était pas moins présent.

"S'il faut en retenir quelque chose, dit M. Rizzuto, c'est que les extrémistes des deux côtés n'ont rien réglé. Par ailleurs si plusieurs personnes pensent que les Italiens ne sont pas réceptifs aux francophones, il faudrait aussi se demander si les francophones sont réceptifs aux Italiens. Dans certains domaines on peut dire que les Canadiens français sont antipathiques aux immigrants et la période au cours de laquelle on entendait dire que les immigrants viennent nous prendre nos "jobs" n'est pas finie."

M. Rizzuto a conclu que les anglophones se font généralement plus de souci que les francophones pour l'enseignement d'un langue seconde et qu'à force de créer une image anglaise de la communauté italienne de Montréal "comme le font certains groupes pour politiser un problème à leur avantage", on parviendra à l'angliciser.

La fédération des associations italiennes du Québec tiendra un congrès de deux jours au printemps afin de procéder à un examen en profondeur des principaux problèmes de la communauté particulièrement au niveau éducationnel et économique.

SAM CONGEDIE SAM?

SUITE DE LA PAGE 1

du football à Montréal, ne doit pas cependant toucher la question du personnel des Alouettes.

Toutefois, les protestations de Berger n'ont guère été convaincantes et il est fort plausible qu'une telle décision, si elle n'est pas encore officielle, sera prise dans les jours qui viendront.

Rappelons que les deux hommes concernés, Albrecht et Etcheverry, détiennent un contrat de travail qui les tient à l'organisation montréalaise pour encore une saison.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de l'Inter.

Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Couturier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 874-6892
Petites annonces 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

PETITES ANNONCES
Commandes 874-7111
du lundi au vendredi: 9 h a.m. à 5 h p.m.
le samedi: 9 h a.m. à midi

Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi: 9 h a.m. à 4 h 30 p.m.
le samedi: 9 h a.m. à 1 h 30 a.m.

PROMOTION 874-7100

VENTES DU JOURNAL
Livraison à domicile 874-6911
du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 6 h p.m.
le samedi: 8 h a.m. à 5 h p.m.

PUBLICITÉ
Grandes annonces
Télé-Presse, cahiers spéciaux 874-7306
Vacances/Voyages 874-7306
Carrières et professions 874-7320
Nominations

REDACTION
Le jour du lundi au vendredi
Pupitre 874-7061
Éditorial 874-7030

Sports 874-0118
Spec. Télé-Presse 874-7025
Finance 874-7016

Arts et lettres 874-7014
Vie féminine 874-7023
Nuit (en tout temps) 874-7061

COGNAC

MARTELL

plus de 250 ans de tradition française

VENDU DANS LES MAGASINS DE LA R.A.Q.

★★★ 12 oz: 124D — 25 oz: 124E
MEDAILLON VSOP 124F
CORDON BLEU 124H

— Importé de France



Pour renseignements:
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION • TÉL: 932-7249

44 morts accidentelles au Québec

Au moins 44 personnes ont péri de façon accidentelle, au Québec, durant le week-end, soit entre 6 h., vendredi soir, et minuit, la nuit dernière.

Un accident de travail a fait sept morts, à Mount Wright, sur la Côte Nord, vendredi soir, et une violente collision entre deux voitures a fait autant de victimes, vers 22 h. 30, hier, sur la route no 15, à Rivière-des-Éscoumins.

Voici la liste des victimes: M. et Mme Gérard Chamberland et leur fille Danielle, des Escoumins, ainsi que MM. Rémi Gagnon, de Bergeronnes, Pierre Tremblay, de Hauteville, Michel Perron et Michel Jourdain, de Sault-aux-Moutons, tués dans une collision survenue hier soir à Rivière-des-Éscoumins.

Cyrille Jutras, 32 ans, de Lac Castagner, s'est tué dans une collision d'auto, près de Amos, localité située à quelque 250 milles au nord-ouest d'Ottawa.

Mme Rita Dubois, dont l'âge n'est pas connu, du 291, rue Saint-Louis, à Saint-Jean, Ronald Lacombe, 18 ans, du 1329, Terrasse Elgin, à Montréal, et André Goudreau, 29 ans, du 6353, rue Iberville, ont été tués, hier matin, quand leur automobile a capoté sur le chemin Saint-Jean, à Laprairie.

M. et Mme Joseph Beauchamp, âgés respectivement de 63 et 60 ans, du 59, rue Augustin, à Repentigny, et Marcel Noury 32 ans, du 4781, boul. Saint-Charles, à Lachenaie, ont péri, tôt hier matin, dans une collision,

survenue sur la route no 48, à Charlemagne.

Mme Euclide Tessier, 52 ans, route rurale no 1, à Sainte-Marguerite, comté de Drummond, Rosaire Courchesne, 59 ans, de Sainte-Marguerite également, et Ulysse Therrien, 64 ans, de Saint-Grégoire, comté de Nicolet, ont été tués dans un capotage. L'accident est survenu, samedi après-midi, sur la route no 3 à Nicolet.

Raymonde et Réjean Noël, âgés de 19 et 21 ans, de Fatima, comté des Îles de la Madeleine, ont péri, vers 2 heures hier matin, lorsque leur auto a plongé dans les eaux du golfe Saint-Laurent, à Pointe-aux-Loups.

Mario et Bruno Cloutier, 7 et 5 ans, 54, rue de la Famille, à Saint-Georges Station, ont été happés par une auto, samedi après-midi, en face de la demeure de leurs parents.

Mme Jeanne Corbeil, 65 ans, du 11794, rue Pigeon, à Montréal-Nord, a perdu la vie, hier matin, dans la collision de deux automobiles, à l'intersection de la route no 31 et du rang Saint-Charles, à Saint-Thomas, comté de Joliette.

Serge Boucher, 19 ans, 120, rue Dupuis, à Saint-Grégoire, a été tué, hier, quand l'auto

dans laquelle il prenait place est allée s'arrêter sur un arbre, dans le rang Saint-Grégoire, comté d'Iberville.

Robert Paiement, 19 ans, du rang Sainte-Julie, à Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, a péri lorsque son tracteur est venu en collision avec une auto. L'accident s'est produit, samedi soir, près de chez lui.

Florian Dufour, 46 ans, de Pointe-à-la-Barde, comté de Bonaventure, a perdu la vie, samedi soir, quand son auto a capoté sur la route no 293, (transgaspésienne).

Marcel Proulx, 28 ans, Piopolis, comté de Frontenac, a trouvé la mort, samedi, dans la collision de deux autos sur le chemin de Piopolis.

Martin Roy, 18 ans, de Saint-Ferdinand, près de Thetford Mines, a perdu la vie, samedi, dans un capotage, près de chez lui.

Marcel Savard, 23 ans, du lac Chaud, à La Macaza, comté de Labelle, a été tué, samedi matin, quand son auto a quitté la route Bellevue, à l'Annonciation.

Francis Champagne, deux ans, fils de M. et Mme Michel Champagne, de Drummondville, a péri dans une collision impliquant une auto et un camion, à Drummondville-Sud.

Sylvie Dupuis, neuf ans, de Saint-Joachim-de-Tourelle, en Gaspésie, a perdu la vie, samedi matin, lorsqu'il a été renversé par une auto en face de la demeure de ses parents.

Gordon Smith, 39 ans, de Shigwake, comté de Bonaventure, a été tué, vendredi soir, quand son auto a capoté près de chez lui.

Mlle Lucette Deschamps, 29 ans, du 142, rue Commerciale, à Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, a péri vendredi soir, dans la collision d'une auto et d'un camion.

Reynald Grondin, 30 ans, et Louis-Philippe Grondin, de Saint-Méthode, comté de Frontenac, ont été tués, hier après-midi, dans un carambolage d'automobiles qui s'est produit sur la route 1, à Saint-Bernard, comté de Dorchester.

Réjean Morin, 30 ans, a perdu la vie, hier après-midi, lorsque son auto a capoté sur la route 63 aux Chutes Du-parquet, en Abitibi.

Diane Pélouquin, 6 ans, de Rivière Pentecôte, comté de Saguenay, est morte, hier soir, à l'hôpital de Sept-Îles après avoir été heurtée par l'auto de ses parents devant sa demeure.

Accident de travail

Gérard Cyr, 24 ans, du 7, rue des Mouettes, à Sept-Îles, Valmont Leblanc, 4222, rue Rivard, à Montréal, Laurier Duguay, 830, rue Albert, dans le quartier Chomedey, à Laval, Léon Roussy, de Grande-Rivière, Fernand Couture, de Grande-Rivière également, Alexandre Thibodeau, 8339, rue David-Boyer, à LaSalle, ont perdu la vie, vendredi soir, dans un accident survenu sur un chantier construction à Mount Wright, comté de Duplessis. Les victimes sont tombées d'un échafaudage de bois et d'acier.

Incendie

Roger Saint-François, 43 ans, a péri dans l'incendie de l'hôtel New Sherbrooke, situé dans la ville du même nom. Il travaillait à cet endroit. Une autre employée de cet hôtel, Mlle Andrée Clément, a été blessée lorsqu'elle a sauté du troisième étage de l'immeuble pour échapper aux flammes.

L'escouade des incendies criminels de la Sûreté du Québec a ouvert une enquête sur les circonstances de cet incendie qui a causé des dégâts matériels évalués à quelque \$800,000.

ATTENTION!

FRIGIDAIRE
Produit de General Motors

PIÈCES DE RECHANGE

Toute garantie de 5 ans sera respectée sur pièces et main d'œuvre.

Service autorisé — compteur postal
Machine à glace de marque "FRIGIDAIRE"

CORBEIL Refrigeration Ltd.
1796 boul. Labelle (Chomedey)
Laval

681-7527-681-4948

SOUSCRIPTION
\$1,200,000



COLLÈGE DE
SAINT-ANNE-
DE-LA-
POCATION

FENÊTRES — PORTES PAREMENT D'ACIER RUSCO

"L'AS DES AS" pour plus de 40,000 propriétaires montréalais

Rusco Home Specialties
(1962) INC. 9095 boul. Saint-Laurent
Montréal 381-2511

SPÉCIAL DU MARDI

La recette du colonel Sanders de:

Poulet Frit à la Kentucky.

DÎNER POUR UNE PERSONNE

Prix habituel \$1.50
MARDI SEULEMENT

99¢

La recette du colonel Sanders de:

Poulet Frit à la Kentucky.

Colonel Sanders et ses aides le font "bon à s'en lécher les doigts"

Scott's Villa du Poulet

Université du Québec à Montréal

INSCRIPTIONS SESSION D'HIVER 1973 PREMIER CYCLE

Les inscriptions aux cours offerts durant la session d'hiver 1973 auront lieu aux dates et lieux suivants. Pour plus de détails, communiquer avec les familles aux numéros indiqués.

FAMILLE DES ARTS (876-8702)	PAVILLON DES ARTS	21 au 23 novembre
FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES (876-5640)	PAVILLON LAFONTAINE	20 au 24 novembre
FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES (876-5451)	PAVILLON LOUIS-JOLLIET	20 au 23 novembre
FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES (876-5591)	PAVILLON READ	22 au 24 novembre
FAMILLE DES SCIENCES (876-5640)	PAVILLON LOUIS-JOLLIET	20 au 24 novembre
SERVICE DU PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES (876-5421)	PAVILLON LAFONTAINE	20 au 24 novembre

Bureau du Registraire

Handy Andy

QUARTIERS GÉNÉRAUX DE PIÈCES D'AUTO ET DU SERVICE

LES SPÉCIAUX DE CETTE SEMAINE SONT BONS JUSQU'À SAMEDI

36 MOIS DE GARANTIE

19.95

Un tier plus robuste que l'équipement original. S'adapte à la plupart des produits Ford, Chrysler, GM.

AUCUN ÉCHANGE NÉCESSAIRE INSTALLATION GRATUITE

BOUGIES D'ALLUMAGE A/C ou AUTOLITE

Caractéristiques non-résistantes

Limite de 16 par client

77¢

ÉPARGNEZ 10% SUR FILTRES

À AIR • ESSENCE • HUILE

ANTI-GEL FROST GUARD

Bon jusqu'à 62° sous zéro.

1.99 Gal. 27-133-03

ANTI-GEL DE LAVE-VITRES WIZARD

27-931-56

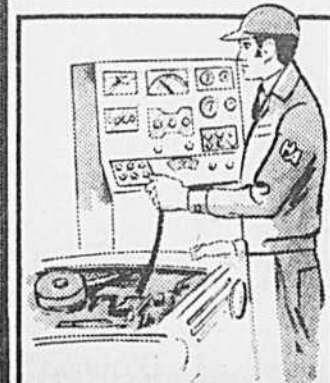
77¢ Gal.

CONDITIONNEUR ET OBTURATEUR DE SYSTÈME DE REFRIGÉRISSMENT "CROSS COUNTRY"

77¢ 8 oz

MISE AU POINT ET ANALYSE DE MOTEUR

Toute voiture nécessite une mise au point pour l'hiver... profitez de ces bas prix spéciaux... appelez aujourd'hui. Lorsque nous faisons la mise au point de votre auto, voici ce que nous faisons: 1) installons et/ou réparons les bougies et les pointes d'allumage, le condensateur, le rotor, le chapeau distributeur incluant le montage, le réglage de l'angle de phase de repos. 2) Vérifions le rendement de la bobine. 3) Nettoyons ou remplaçons les filtres à air et essence. 4) Nettoyons les câbles de batterie. 5) Ajustons la courroie de ventilation, vérifions le générateur/alternateur. 6) Ajustons le carburateur. 7) Vérifions sous pression le système de refroidissement. 8) Nettoyons ou remplaçons la valve PCV (Soupape de ventilation positive du carter). 9) Vérifions la pression de la pompe à essence. Notez: les pièces en sus à des prix spéciaux.



6 cyl. 888

8 cyl. 1288

pour la plupart des voitures domestiques.

LES CONDUCTEURS AVISÉS... SE FIENT À HANDY ANDY!

PIÈCES D'ALLUMAGE

BOBINE pour la plupart des voitures **5.19**

CHAPEAU DE DISTRIBUTEUR À partir de **1.89**

JEU D'ALLUMAGE 3 MORCEAUX à partir de 2.17

POINTES ROBUSTES À PARTIR DE 1.29

ROTOR À PARTIR DE 42¢

CONDENSATEUR À PARTIR DE 68¢

Nouvelle vie pour toutes voitures

PIÈCE	CHEV./PONTIAC La plupart '63 à '72 modèles		PRODUITS FORD La plupart '60 à '72 modèles		PRODUITS CHRYSLER La plupart '60 à '72 modèles	
	6 cyl.	8 cyl.	6 cyl.	8 cyl.	6 cyl.	8 cyl.
Trousse de mise au point robuste	2.63	3.34	2.17 à 2.79	2.26	2.35 à 2.59	2.59
Jeu de pointes robuste	1.79	2.16	1.29	1.29	1.33 à 1.44	1.33 à 1.44
Rotor	47¢	80¢	42¢ à 56¢	42¢	47¢ à 60¢	47¢ à 60¢
Condensateur robuste	68¢	68¢	68¢	68¢	72¢	72¢
Chapeau de distributeur	1.95	2.99	2.35	2.35 à 2.59	1.89 à 2.19	2.49
Bobine d'allumage robuste & refroidie à l'huile	5.19	5.19	5.19	5.19	5.19	5.19

MAGASINEZ JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 HRES, SAMEDI JUSQU'À 5 HRES P.M.

UTILISEZ VOTRE CRÉDIT...

CENTRE D'ACHAT ROSEMÈRE 625-0146	1595 EST RUE MONT ROYAL 526-2514	6338 BOUL. ST-LAURENT 277-6500	CENTRE D'ACHAT VILLE JACQUES CARTIER 677-3201	CENTRE D'ACHAT ST-MARTIN 681-1664
CENTRE D'ACHAT MAISONNEUVE 527-2371	CENTRE D'ACHAT CHAMPLAIN 351-0590	4010 EST RUE ONTARIO 521-6663	5850 OUEST RUE SHERBROOKE 486-8743	CENTRE D'ACHAT LAVAL OUEST 627-3693
			CENTRE D'ACHAT DUYERHAY 661-7733	5580 CHEMIN CÔTE DE LIESSE 733-5391
				3375 BOUL. TACHÉREAU 676-0231
				8790 BOUL. NEWMAN 366-5323

MAGASINS AVEC CENTRES-SERVICE



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

"La plupart de nos filles gagnent nettement plus qu'une employée de banque ou de bureau, souligne une opératrice. Mais il y a une question de prestige. Ça paraît moins bien de travailler en usine que devant une machine à écrire.

Chômer est-ce un métier?

par Michel LORD

Il avait fallu une commission d'enquête, la Commission Gill, créée en 1961, et une dizaine d'années de profonde réflexion pour que le gouvernement fédéral accorde d'une nouvelle loi de l'assurance-chômage qui vienne rajouter l'ancienne dont l'adoption remontait à 1940.

Quelques mois d'application auront suffi à discréditer sensiblement l'ensemble des mesures sociales préconisées par le ministre Bryce MacKasey dans son Livre blanc de 1970 sur l'assurance-chômage.

Les critiques sont d'abord venues des bénéficiaires du programme mis en vigueur le premier janvier dernier. Le versement des premières prestations souffre de si longs délais que le chômeur auquel le gouvernement vient supposément en aide, a toutes les chances de se trouver un nouvel emploi avant de recevoir son premier chèque deux, parfois trois et quatre mois après avoir été mis en chômage.

On souligne de nombreux cas d'abus favorisés par des pratiques administratives trop lâches. Les fonctionnaires se disent débordés par un afflux de demandes. Le nombre des bénéficiaires triple malgré un taux de chômage sensiblement égal: en septembre 1971, on relève 43.690 bénéficiaires au Québec, sur un total de 161.000 chômeurs, comparativement à 160.000 bénéficiaires sur un total de 159.000 chômeurs en septembre 1972.

Déficit de plus d'un milliard de dollars

La spirale des coûts du nouveau programme, dont le déficit pour la première année d'application dépasserait le milliard de dollars, devient l'un des thèmes favoris de l'opposition au cours de la campagne électorale. Une réaction se dessine contre cette fraction importante de la population qui, faute de trouver du travail, vit du produit des taxes prises sur les salaires de ceux qui ont un emploi.

L'infortuné chômeur est facilement accusé de paresse. Le Québec n'offrirait-il pas 17.500 emplois à ses sans-travail le mois dernier?

Des employeurs, notamment la Guilde montréalaise des manufacturiers de vêtement, se plaignent d'une pénurie de main-d'œuvre et s'étonnent de ne pouvoir combler des milliers d'emplois alors que le chômage est si élevé. Fin octobre, l'industrie du vêtement affirme avoir besoin de 3.000 travailleurs immédiatement. Il n'y a pas de candidats.

Les industries dépendant des opérations forestières, sciage, pâtes et papier, meuble, craignent pour leurs approvisionnements en bois faute d'une main-d'œuvre suffisante pour la coupe des arbres.

Vêtement et bois, à eux seuls ces

deux secteurs offrent 5.000 emplois au Québec.

Les enquêtes menées par Claude Saint-Laurent et Yves Leclerc dans chacun de ces secteurs, et dont le lecteur trouvera le compte rendu ci-contre, démontrent qu'il n'y a pas de réponse facile, unique, au problème de main-d'œuvre touchant ces deux industries.

Des facteurs défavorables

Les attraits de la nouvelle loi de l'assurance-chômage viennent peut-être tout simplement renforcer les effets de facteurs défavorables qui tiennent à d'autres conditions qui, elles, n'ont pas changé: fluctuations saisonnières, structure salariale inadéquate, répartition géographique inégale de la main-d'œuvre et de l'emploi, manque de formation professionnelle...

Le Conseil du patronat, un organisme québécois regroupant les principaux employeurs, avait signalé au ministre le danger d'adopter une loi dont les bénéfices étaient proportionnellement supérieurs à des régimes comparables en vigueur dans divers États américains.

De leur côté, les centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux, et le Congrès du travail du Canada, qui se félicitaient des améliorations apportées à la loi, n'en signalaient pas moins lucidement les dangers.

A cause des implications financières du nouveau régime, disait-on dans un mémoire de la CSN, il est impérieux de tenir le taux de chômage au plus bas possible. Sinon la valeur intrinsèque risque de devenir catastrophique dans son application pratique, en entraînant des déséquilibres graves dans l'économie canadienne.

Selon l'économiste Pierre-Paul Proulx, de l'Université de Montréal, le Livre blanc du ministre MacKasey laissait dans l'ombre bien des questions soulevées par l'adoption de cette nouvelle politique sociale. Il était à prévoir qu'une telle politique s'ajoutait à d'autres programmes comme celui de la formation professionnelle des adultes, l'assistance sociale, à des mesures comme le salaire minimum et les avantages fiscaux consentis en faveur des bas revenus, ait des répercussions importantes sur l'offre de travail.

Le Centre de recherche en développement régional que dirige M. Proulx est à entreprendre une étude en ce sens. Aux États-Unis, signale-t-il, avant d'instituer une politique de revenu minimum garanti, on a cru nécessaire, comme mesure de précaution, d'évaluer les effets d'une telle politique, en la mettant à l'essai dans quelques villes du pays.

On n'a pas encore tiré de conclusions.

Dans le vêtement, 3,000 emplois... au féminin

par Yves LECLERC

"S'il leur manque tellement de monde dans l'industrie du vêtement, ils devraient commencer par faire travailler à plein temps ceux qui y sont déjà!"

C'est une opératrice de machine à coudre de 20 ans d'expérience qui parle. La semaine dernière, elle a travaillé trois journées de six heures, au lieu de cinq de sept heures... et son chèque de paie s'en ressent. C'est la mauvaise saison dans l'industrie, et si les ateliers ne mettent personne à pied, ils réduisent la semaine de travail pour tout le monde.

Par contre, dans quelques maisons spécialisées (vêtements de ski pour cet hiver, maillots de bain pour l'été prochain), on n'arrive pas à répondre à la demande, les commandes sont en retard, et les patrons crient: "Envoyez-nous du monde!"

Dans le vêtement pour femmes et enfants, on affirme qu'il y a 2.000 emplois permanents inoccupés. Dans le vêtement pour hommes et garçons, au moins 1.200.

Des deux côtés, pourtant, on souligne des cas de chômage. Jamais autant qu'il y a d'emplois libres, mais quand même... "Il est certain que la nouvelle loi d'assurance-chômage n'aide pas", dit Lionel Rubin, président de l'atelier Margo (spécialisé dans la "bonne robe", celle qui se vend \$100 et plus).

Mais des employés répliquent: "Ceux qui peuvent se mettre sur le chômage pendant que ça en vaut la peine seraient bien fous de ne pas en profiter. Si on attend la mauvaise saison quand nos chèques baissent, ou si on est trop vieux et que notre rythme de production baisse, on ne reçoit plus que des "pinottes". Alors, pourquoi pas?"

D'autres facteurs

Je me suis promené pendant quatre jours à travers cette curieuse industrie, formée en grande partie de petits producteurs dont le rythme de travail est dicté par la mode et par les fantaisies des gros clients: grossistes, grands magasins.

J'ai vu les ouvriers et j'ai vu les patrons; j'ai vu les dirigeants de l'industrie, et j'ai vu les fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre, qui ont plus ou moins le doigt coincé entre l'arbre et l'écorce, mais qui sont protégés par leur statut d'employés du gouvernement. J'ai vu des manufacturiers bourdonnants d'activité et d'autres où tout marche au ralenti. J'ai vu des couturières qui se plaignaient de manquer d'ouvrage, et j'ai vu des rangs entiers de machines silencieuses faute d'opérateurs.

Et j'ai constaté que, si tout le monde parle souvent d'assurance-chômage, il y a bien d'autres facteurs qui entrent en jeu pour expliquer la carence de main-d'œuvre et les problèmes de recrutement.

Bonne renommée vaut mieux...

L'industrie du vêtement emploie en grande majorité (85 p. 100 au moins) du personnel féminin. Beaucoup de femmes mariées, qui augmentent ainsi les revenus du ménage, et environ 50 p. 100 d'immigrantes, pour qui

c'est le travail le plus facile à trouver.

Jadis, le recrutement de main-d'œuvre se faisait de deux façons: au débarquement des navires chargés d'Européens qui venaient s'installer ici, et dans les familles canadiennes-françaises (de la campagne surtout) où la première embauchée attirait à sa suite ses filles, ses cousines, ses sœurs ou ses nièces.

Avec la croissance de l'industrie, les immigrantes n'arrivent plus à combler le vide. Par ailleurs, les ouvrières montréalaises ne sont plus intéressées à amener leur parenté à l'atelier: "J'ai, me dit l'une d'entre elles, une nièce qui est technicienne de laboratoire, et une autre qui est secrétaire d'un avocat. Qu'est-ce qu'elles viendraient faire ici?" Et une autre: "Ma fille étudie pour être comptable. Je veux que mes enfants fassent mieux que moi."

Il y eut une époque (pas encore terminée partout) où l'industrie avait très mauvaise réputation: le travail en atelier était un véritable esclavage, et les salaires minimes. C'était un métier qu'on prenait en désespoir de cause.

En général la situation a changé. Une bonne opératrice fait facilement ses \$100 par semaine et souvent plus, les locaux sont plus clairs, mieux aérés, moins bruyants, les patrons moins brutaux... mais l'image demeure.

"La plupart de nos filles gagnent nettement plus qu'une employée de banque ou de bureau, avoue une opératrice. Mais il y a une question de prestige. Ça paraît moins bien de travailler en usine qu'en chemiserie devant une machine à écrire. Et ce n'est pas ici qu'on va rencontrer des garçons bons à marier."

Les départs inévitables...

Les changements de personnel sont fréquents et importants. Les ouvrières quittent pour aller se marier, ou pour avoir leurs enfants. Souvent, mais pas toujours, elles reviennent dix ou quinze ans plus tard, quand la famille a grandi; elles travaillent alors une autre dizaine d'années, puis partent définitivement.

"Ma meilleure opératrice, note un patron, était une Italienne. Une couturière extraordinaire; mais chaque année, elle partait pour avoir son bébé. Au bout de quatre mois elle revenait sans faute... mais au total elle ne travaillait que huit mois sur douze."

... Et ceux qui ne le sont pas

Par ailleurs, les gens ont évolué, leur style de vie a changé. Beaucoup ne veulent plus travailler à longueur d'année. Ils disparaissent deux ou trois mois prendre des vacances ou faire un voyage. Et c'est d'autant plus facile dans une industrie qui manque de monde, et où ils sont sûrs de trouver un autre emploi en rentrant.

"Il y a un petit chantage qui se fait parfois, note un employeur. Quand une bonne opératrice s'en va, vous essayez de la retenir, ou au moins de lui faire promettre de revenir chez vous quand elle recommencera. En échange, elle vous demandera de lui

signer une lettre de mise à pied pour pouvoir toucher plus vite son assurance-chômage."

Ensuite, le cœur léger, le patron inscrira une offre d'emploi au Centre de main-d'œuvre, qui n'apprendra que plusieurs semaines plus tard qu'il vient de "congédier" une employée. Le temps que les complexités administratives aient été démêlées, l'ouvrière aura fait son voyage, touché son chèque du gouvernement, et sera revenue à son poste. Entre-temps, il y aura eu une "chômeuse" et un "emploi vacant", fictifs tous les deux.

Le chèque-surprise

Un autre facteur fait que bien des travailleurs ne viennent pas se risquer dans l'industrie du vêtement. C'est qu'ils ne savent jamais, d'une semaine à l'autre, combien ils gagneront au juste. Il y a bien sûr, un minimum horaire (\$2.20 pour une opératrice, \$2.10 pour une finisseuse, \$3.22 pour un presseur, \$3.35 pour un coupeur), mais la tendance est de travailler à la pièce. Or, non seulement l'employé ne sait pas combien de pièces il fera dans sa semaine, mais encore le prix de chaque morceau est souvent négocié après coup entre le patron et le syndicat.

"Cette semaine, je travaillais sur une nouvelle ligne, note une ouvrière. Je ne sais pas si la robe finie me sera payée \$3.00 ou \$4.00... et ça peut faire une jolie différence." Dans le travail par section, où chaque opératrice fait une seule partie d'un vêtement au lieu de le coudre en entier, cette incertitude est moindre, mais elle existe aussi.

A cela, il faut ajouter les instabilités saisonnières. L'industrie tout entière fonctionne par "bourrées" et périodes creuses. On y travaille "à plein tubes" pendant environ huit mois par an, et on ralentit pendant les quatre autres. Personne ne peut prédire si la saison morte durera plus longtemps ou moins d'une année à l'autre, ni à quel point les heures seront réduites.

Les gâtés de l'administration

Et enfin revient sur le tapis la question de l'assurance-chômage et des Centres de main-d'œuvre. Ici, tout le monde est d'accord pour se plaindre: les employés parce qu'on ne paie pas assez vite, les patrons parce qu'on ne signale pas assez vite les chômeurs.

Ça n'a rien d'étonnant: les services gouvernementaux ne sont pas renommés pour leur rapidité. Les fonctionnaires eux-mêmes affirment qu'ils font leur possible, mais que le système est lourd. Partout, on s'en prend notamment aux mauvaises communications qui existent entre assurance-chômage et main-d'œuvre.

"Ça prend des semaines et des semaines, dit un patron, avant qu'un chômeur soit inscrit au Centre de main-d'œuvre, donc avant qu'on sache qu'il est disponible." Confirme un fonctionnaire: "Le délai minimum normal est de trois semaines. Des fois, ça prend plus de temps."

"On ne reçoit les chèques qu'après huit ou neuf semaines, des fois douze ou treize, se plaint un employé. La loi est bâtie comme ça, pour pousser les

gens à se trouver un autre travail tout de suite", répond-on au gouvernement.

La loi semble avoir d'autres curieuses conséquences, dont celle de rendre plus tentant le chômage dans une industrie, où il y a des emplois disponibles, que dans une autre.

Tout le monde, patrons surtout mais aussi syndiqués, s'entend pour dire que la nouvelle loi a peut-être du bon... mais dans une autre industrie, pas celle-là. "Chez nous, elle encourage les paresseux et pénalise les malades et ceux qui en sont vraiment besoin", note une présidente de local syndical.

"Nous avons une industrie en période d'expansion, et la loi en favorisant le chômage nous empêche de progresser et d'occuper des marchés qui bientôt seront pris par d'autres", prétend un chef d'entreprise.

Mais comme dans le même souffle, il affirme que la compétition est très dure, que les marges de profit sont minces et que l'importation lui fait bien du tort. On se demande ce qu'il faut croire.

Une industrie captive?

Une chose est certaine. Le manque de main-d'œuvre chronique, quelles que soient ses causes, ne peut que nuire à l'industrie du vêtement. "Pendant que nous nous cherchons des employés et que nous n'arrivons pas à livrer nos commandes à temps, dit le directeur de la Guilde des manufacturiers du vêtement pour dames et enfants, Lazare Peters, d'autres occupent des marchés qui devraient nous appartenir, et que nous aurons de la difficulté à reconquérir plus tard."

A défaut de main-d'œuvre, que peut faire l'industrie pour se tirer de cette situation? Deux solutions paraissent évidentes. L'automatisation d'une part, et le déménagement de l'autre. Mais toutes deux sont, semble-t-il, impossibles.

On parle souvent de "clientèles captives" pour certains types de produits. Ici, on a l'exemple contraire: une "industrie captive", captive de sa situation géographique et captive de ses méthodes de production.

La mode a ses hauts lieux qui s'appellent Paris, Londres, Rome, New York, et au Canada, Montréal. Tout se passe là, et pratiquement rien ailleurs. "Ce n'est pas pour rien, dit M. Peters, que 70 p. 100 de l'industrie est concentrée au Québec, plus de 50 p. 100 à Montréal." Déménager ailleurs, à Toronto ou dans les Maritimes (où la main-d'œuvre est plus abondante), équivaut à abdiquer son droit de dire son mot dans la mode qui se fait, et avec un retard qui ne pardonne pas dans ce domaine. C'est lâcher le "big league" pour le "bush league".

Par ailleurs, alors qu'un degré d'automatisation est possible (et existe) dans le domaine de la coupe et du pressage, personne n'a encore inventé la machine capable de remplacer une couturière expérimentée. "La couture, note un employeur, demeurera une activité manuelle au moins dans l'avenir prévisible."

Et on est donc ramené au paradoxe de base: où trouver du personnel dans un pays où le chômage est le problème n° 1?

Un chômeur peut bien refuser de travailler pour \$70 par semaine

— M. Si Bressner

"Ça prend du culot pour aller se plaindre, comme l'a fait une compagne récemment, de n'avoir reçu aucune réponse à une offre d'emploi pour 20 travailleurs à \$2 de l'heure".

Ce qu'ils devraient dire, les employeurs de l'industrie du vêtement, ajoute le vice-président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, M. Si Bressner, c'est que

la majorité des 3.000 emplois qu'ils offrent sont des emplois temporaires et mal payés. Je comprends qu'un chômeur refuse de se départir de prestations d'assurance-chômage régulières pour aller gagner \$70 par semaine dont il lui faudra soustraire des cotisations diverses, des frais de transport, de repas, d'entretien de vêtements, bref tout ce qu'il en coûte pour travailler.

Si, en plus, cet emploi, il le perd deux ou trois mois plus tard comme cela se produit inévitablement dans une industrie hautement saisonnière, il se retrouvera vite chômeur, sans chèque d'assurance-chômage pour les deux premières semaines, et par la suite avec un chèque peut-être moins

important que durant sa période de chômage précédente.

M. Bressner admet certaines des difficultés dont se plaignent les dirigeants de l'industrie. Cependant les solutions à plusieurs d'entre elles, notamment à la pénurie de main-d'œuvre, les patrons les ont en mains.

Qu'ils acceptent de prendre leurs responsabilités en ce qui regarde la

formation de la main-d'œuvre, par exemple, affirme le syndicaliste. Au lieu d'investir pour son propre profit dans l'entraînement de la main-d'œuvre, l'industrie s'en remet entièrement au gouvernement.

Que l'industrie accepte aussi de payer des salaires un peu plus convenables et fasse des efforts pour stabiliser l'emploi, et elle n'aura plus de

problème à recruter de la main-d'œuvre. Au cours d'un mois d'activité normale, en mai par exemple, en moyenne on ne travaillait que 33.78 heures par semaines pour des gains moyens de \$82.18. M. Bressner estime que l'industrie doit se compter chanceuse de pouvoir obtenir une main-d'œuvre de 20.000 à 25.000 personnes au Québec, dans ces conditions-là.

L'industrie du bois entre l'arbre et l'écorce

Claude
Saint-Laurent



trie: les jeunes ne sont pas disposés à prendre la relève dans la forêt même si les opérations sont maintenant hautement mécanisées.

Grand vide sur la Côte Nord

Attablés confortablement devant leur tasse de café dans un établissement de Notre-Dame-des-anges, localité sise profondément au nord du comté de Portneuf, trois chômeurs "volontaires", ex-employés forestiers, avouent spontanément que leurs prestations d'assurance-chômage leur fournissent un revenu assez convenable pour leur épargner une nouvelle expédition "dans le bois" cette année.

Bernard B., un peu plus agressif que les autres, a la riposte vive. "On n'est pas plus cave que les autres. Moi, à 52 ans, je connais le bois comme pas un, mais je me demande pourquoi j'irais me faire crever à travailler quand on voit tous les jeunes qui font rien et qu'on fait vivre sur l'assurance-chômage ou le bien-être."

En Mauricie, lorsque l'on quitte les grands centres, il est facile partout de retrouver un certain attachement à la forêt.

Pas de relève des jeunes

Pourtant, à Montréal, avant d'entreprendre un périple qui devait nous conduire dans une douzaine de localités de la Mauricie, particulièrement dans la région de La Tuque, le directeur des relations industrielles de la compagnie Consolidated Bathurst, M. Roger Ferragne, avait évalué à environ 2.000 le nombre d'emplois disponibles au Québec, tant dans les opérations forestières que dans celles des scieries.

M. Ferragne, qui est membre de plusieurs comités provinciaux regroupant patrons, artisans et représentants gouvernementaux, a indiqué qu'il ne s'agit pas là que d'une évaluation très approximative qu'il nous livrait d'ailleurs à titre personnel. Il n'en demeure pas moins cependant que l'industrie forestière procède actuellement à une analyse sérieuse d'une situation qui risque de s'aggraver considérablement et la pénurie de main-d'œuvre est devenue un problème d'envergure à peu près insoluble présentement.

Premier grand problème de l'indus-

trier les normes de base de rentabilité."

La Québec-North Shore s'efforce de recruter du personnel tant par les voies normales que par un budget de publicité dans les organes d'information régionaux où la réclame est susceptible d'attirer des travailleurs. "Mais nous n'avons pas de réponses."

Les salaires pourtant semblent raisonnables dans l'industrie forestière où un homme expérimenté peut se faire jusqu'à \$60 par jour. A la CIP où il manque mensuellement une moyenne de 300 hommes le revenu moyen en forêt est de \$41. Et les travailleurs eux-mêmes considèrent que les conditions de vie dans les camps sont de beaucoup supérieures depuis quelques années.

Les bûcherons sont disparus

Les bûcherons, ceux que l'on voyait disparaître pour six mois, hache en bandoulière, et revenir un certain vendredi soir pour "payer la traite" à tout le monde, sont disparus. Ils ont fait place à des techniciens, à des professionnels de la forêt, des abatteurs-tronçonneurs et des opérateurs de débroussaillages qui reviennent dans leur famille chaque semaine. L'isolement demeure certes un facteur de cette pénurie de main-d'œuvre en certains endroits, mais la situation a des racines plus profondes. L'abandon graduel des fermes où chaque fils de cultivateur connaissait à fond la terre à bois. La révolution scolaire du Québec depuis 1960 a créé des ambitions légitimes qui, selon M. Roger Ferragne, ne correspondent pas toujours aux besoins du milieu. "Prenez la Gaspésie. Il y a là un grand réservoir de main-d'œuvre et pourtant les Centres de main-d'œuvre n'ont pas réussi à dénicher 20 jeunes pour les inscrire à des cours de foresterie."

Le bien-être social et l'assurance-chômage valent mieux pour certains que d'accepter un poste en forêt. Une fois inscrits au Centre comme travailleurs forestiers, ils se verraient automatiquement sollicités à la suite de périodes de chômage temporaires et ne pourraient songer à emprunter d'autres voies qui seraient plus de nature à répondre à leurs aspirations sur le marché du travail. D'autres plus âgés hésitent ou refusent carrément de pren-

dre un emploi non permanent en raison du délai de carence de la loi 1971 de l'assurance-chômage. Une fois leur travail terminé et de nouveau mis à pied ils se verraient dans l'obligation d'attendre environ huit semaines avant de recevoir un chèque de la Commission.

Les prestations sont rétroactives sauf pour les deux premières semaines mais le chômeur doit néanmoins vivre de ses rentes ou de ses emprunts en raison des délais administratifs.

Des emplois en trio

Le travail en forêt s'effectue maintenant en grande partie à forfait et la rémunération dépend donc de l'efficacité et de la rapidité du travailleur. Or ce travail est maintenant réparti par équipes de deux à cinq travailleurs et la formation d'équipes homogènes constitue un autre facteur à la base des problèmes de main-d'œuvre. Les Centres de main-d'œuvre doivent donc s'efforcer de former des équipes et sont dans l'obligation de dénicher des groupes d'emplois. Les travailleurs expérimentés de la forêt expriment eux-mêmes des réticences et refusent souvent de former équipe avec tel ou tel individu.

Les Centres de main-d'œuvre sont d'autre part incapables de déterminer avec exactitude dans quelle mesure certains travailleurs forestiers sont maintenant inscrits sous d'autres occupations.

L'efficacité des Centres est d'ailleurs fortement mise en doute dans les milieux de l'industrie qui ont plus souvent qu'autrement recours à leurs propres agents de placement.

Des solutions

Les solutions à la pénurie de main-d'œuvre sont peu nombreuses mais l'on songe de plus en plus sérieusement à des exploitations en milieu habité suivant le développement graduel du territoire. Les entreprises pourraient d'autre part se voir forcées d'accepter des délais d'apprentissage plus longs tout en assurant des revenus adéquats aux postulants. Elles pourraient enfin établir des primes d'éloignement adéquates afin de recruter de la main-d'œuvre dans des centres plus éloignés.

Pendant ce temps, cependant, 2.000 emplois sont toujours disponibles.

Bûcher pour \$15.33 par semaine

Si Jean-Yves Lemay, un solide gars de Saint-Tite âgé de 43 ans, champion bûcheron de sa région, avait décidé de continuer à travailler pendant neuf semaines plutôt que de se déclarer chômeur à la fin d'octobre, ses gains nets auraient totalisés \$138, soit \$15.33 par semaine pour cette période.

"Pour être un bon "bûcheux", il ne faut pas seulement savoir couper des arbres mais il faut aussi savoir compter", raconte Lemay qui vient de s'inscrire au bureau de la Commission d'assurance-chômage à la faveur d'un arrêt temporaire des opérations forestières.

"Je ne suis pas assez fou pour aller travailler pour rien et je peux vous dire que nous autres, le soir, dans notre camp tout ce qu'on a à faire c'est de compter."

Petit homme tout en muscles, Lemay qui est père de trois enfants, a toujours travaillé en forêt. Son dernier emploi: la compagnie Saint-Maurice Hardwood, à Garneau, en Mauricie.

Pas d'histoire d'impôt

Ses deux principes financiers sont assez répandus chez un certain nombre de travailleurs en forêt: ne jamais payer d'impôt et profiter au maximum des programmes du gouvernement.

Un peu de salive sur le bout du crayon et la grosse main caleuse de Lemay commence à aligner les chiffres.

Il n'a pas travaillé du 4 octobre 1971 jusqu'au 5 juin 1972 mettant sans doute en vigueur les principes qui lui sont chers. Sous l'empire de l'ancienne loi de l'assurance-chômage, il a reçu pour cette période une somme de \$1,900.

Lemay a par la suite travaillé de juin à novembre mais en raison des conditions climatiques particulièrement mauvaises, il n'a accumulé que 70 journées complètes de travail pour lesquelles il a reçu \$4,300.

En plus des retenues à la source, dont l'impôt provincial et fédéral, le Régime des rentes, l'assurance-



Pour gagner sa vie comme bûcheron, il faut aussi savoir compter.

maladie et l'assurance-chômage, Lemay estime ses dépenses à \$915.

Afin de rétablir l'équilibre en raison de ces dépenses comme le transport, \$235, la scie mécanique, \$500 et la pension \$180, le gouvernement accorde une déduction de \$2,60 par 1.000 pieds de bois coupés.

Lemay qui a établi le record de son camp a coupé 590.000 pieds de bois, ce qui lui permet une déduction de \$1,534. Son revenu imposable est donc réduit à \$2,766 plus la somme de \$1,900 d'assurance-chômage, soit \$4,666.

"Maintenant vous voyez où je suis rendu, commente Lemay. Si je retourne dans le bois pour neuf semaines, disons à une moyenne de \$200 par semaine, je vais aller chercher \$1,800. Ça va me coûter \$340 pour ma scie, \$135 pour mon auto, \$67 de pension et \$400 d'impôts, plus les retenues. Ça fait \$942 et il me restera \$858. Si vous apercevez qu'avec l'assurance-chômage je vais rapporter \$720". Et Lemay de conclure avec un sourire de satisfaction: "Ça fait une différence de \$138 pour neuf semaines d'ouvrage. Je ne connais pas un maudit fou qui irait travailler pour \$15 par semaine dans le bois. Voulez-vous y aller vous?"

Ainsi parlait Jean-Yves Lemay... le sage de la forêt!

Quand vous perdez, vous gagnez !



La statistique nous apprend que bon nombre de Canadiens sont plus corpulents et moins en forme que l'étaient leurs grands-pères.

L'automobile et les transports en commun y sont pour quelque chose. Votre grand-père se rendait vraisemblablement à l'atelier à pied tandis que vous allez probablement au bureau en voiture. Et quand il se mettait à table, c'était généralement après une forte journée de travail. Et vous? Il y a fort à parier que vous êtes resté assis à votre pupitre toute la journée.

En d'autres mots, vous n'êtes pas aussi actif. L'énergie alimentaire qui devrait être transformée par métabolisme est emmagasinée sous forme de graisse. Eventuellement, les muscles deviennent flasques, vous prenez du ventre et ce muscle vital, le cœur, peine davantage.



Ce qui peut donner lieu à des complications. Il s'ensuit que vous devriez commencer à suivre un programme d'exercice pour vous maintenir en forme. A vrai dire, il s'agit de votre propre protection et de celle des vôtres. Perdez un peu, gagnez beaucoup. Demandez à votre médecin de vérifier votre état de santé et de vous prescrire un programme d'exercice. Et quand vous avez besoin de la protection d'une assurance-vie pour les vôtres, comptez sur nous.

Nous connaissons plusieurs moyens d'organiser cette protection pour qu'elle tienne compte de vos besoins grandissants sans trop entamer de capital. A titre d'exemple, nous pouvons vous montrer comment réduire l'impôt sur le revenu au moyen d'une police enregistrée d'épargne-retraite.

Notre objectif: vous aider à gagner sur tous les fronts.

Nous voulons vous voir vivre et jouir de la vie

New York Life Insurance Company

VILLE DE QUÉBÉC
Guy McInnis,
directeur
Suite 612
2 Place Québec
418-529-0486

1425, rue de la Montagne
Donald H. Harvey, CLU,
directeur,
succursales de l'Est
514-844-3373

630 ouest, boulevard Dorchester
Albert Vaillancourt, CLU,
directeur
514-878-3985

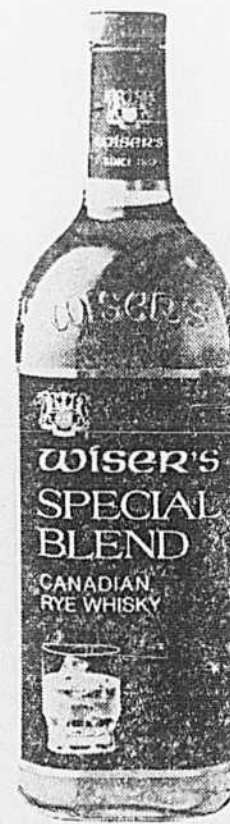
500, Place d'Armes
Suite 1655
Paul Lavergne, CLU,
directeur
514-948-9246

Vous êtes au pouvoir... avec Wiser, vous choisissez en connaissance de cause.

un
whisky
de 10 ans
au prix
d'un de 6



25 onces: \$6.70
40 onces: \$10.30



40 onces: \$9.00

Les Québécois sont là pour le prouver:

les mélanges,
ça fait du
meilleur monde.

Ça fait aussi
du meilleur whisky...
spécial,
comme nous autres.

(L'étiquette la plus chic en ville.)

Wiser en donne plus.

Les distilleries Wiser, Canada

Dion était pour le moins mal vu de ses codétenus

Léopold Dion a-t-il été assassiné parce qu'on voulait lui faire payer les meurtres des quatre garçons ou pour une autre raison? C'est ce que les agents Jean-Louis Savard et Gilles Ayotte, de l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec, vont tenter de déterminer, aujourd'hui, alors qu'il vont interroger son présumé meurtrier, Normand Champagne, 29 ans, condamné à la prison à vie pour meurtre.

Dion, 52 ans, a été tué, vers 9h 30 vendredi soir, à l'institut Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, alors qu'il quittait sa cellule. Il a reçu quelques coups de barre de fer sur la tête.

Quelques secondes plus tard, Champagne, en proie à

un violent choc nerveux, était conduit à l'infirmerie.

Lorsque les policiers sont arrivés sur la scène du meurtre, Champagne était sous l'effet des médicaments et c'est principalement pour cette raison qu'il n'a pas encore été interrogé.

Il appert que Dion, condamné à l'emprisonnement à vie pour les meurtres sadiques de quatre garçons, n'était pas bien vu par les autres détenus.

Car dans le milieu, les individus qui commettent de tels crimes ne sont pas acceptés.

Quatre meurtres en 63

Dion avait fait la manchette des journaux en 1963 alors qu'il avait avoué avoir assassiné Alain Carrier, 10 ans, Michel Morel, 13 ans, Pierre Marquis, 11 ans, tous de Québec, et Guy Lucken-niuk, 12 ans, de Kénogami.

Avant de tuer ses quatre innocentes victimes, Dion les avaient attaquées sexuellement.

Il avait été condamné à la pendaison, mais sa peine avait été commuée en détention à perpétuité, ce qui avait relancé le débat sur la peine de mort. Ainsi, des personnalités comme le premier ministre Jean Lesage et son ministre de la Justice Claude Wagner déplorait-elles, à l'instar de plusieurs groupes syndicaux, de corps policiers et des procureurs de

la Couronne, que la peine de Dion ait été commuée.

En apprenant sa condamnation à mort, le 14 décembre 1963, Dion, s'écriait: "Ces deux maudites mains ont fait quatre petits saints". Quelques semaines après la commutation, il confiait à ses gardiens et au juge qu'il préférerait être pendu.

Attentat contre le gouverneur de la prison

Alors qu'il était incarcéré à la prison de Québec, Dion a tenté de s'évader après avoir tenu le gouverneur de l'institution en otage et l'avoir poignardé. M. Eugène Létourneau avait été grièvement blessé.

La femme et la fille du gouverneur avaient vu Dion frapper M. Létourneau à sept reprises avec un coupe-papier.

Le détenu avait obtenu une entrevue avec M. Létourneau. Deux policiers avaient réussi à maîtriser Dion en lui assénant des coups de crosse de revolver.

Avant d'être trouvé coupable du quadruple meurtre, Dion avait été condamné pour viol, en 1940. Il avait attaqué une institutrice. Seize ans plus tard, il était libéré sur parole. L'année suivante, il avait attaqué un garçon sexuellement mais en 1962, il était à nouveau libéré sur parole.

Au cours de l'enquête du coroner, il affirmait qu'il

avait attiré les garçons dans sa voiture en se présentant comme photographe de presse. Il les avait tués après qu'ils eurent refusé de se plier à ses demandes.

L'élargissement de Dion avait suscité, à l'époque du procès, une vive controverse, plusieurs prenant prétexte de cette affaire pour réclamer une amélioration de la loi des libérations conditionnelles ou pour critiquer le rôle joué par la Commission chargée de l'appliquer. Le député créditiste Guy Marcoux demandait une enquête royale sur les libérations conditionnelles.

Le ministre de la Justice, M. Lionel Chevrier, avait été mis en difficulté aux Communes durant tout le procès.



Léopold Dion



Normand Champagne

les tribunaux

Une effraction dans "sa" propre chambre?

Un homme dans la cinquantaine, Stanislas Hary, accusé d'avoir commis une effraction (avec intention de voler) au 1108 de la rue Drummond, apt. 7, le 8 juillet dernier, a surpris un peu tout le monde, en cour, en déclarant que cette pièce

était incidemment... sa propre chambre, à l'époque.

En dépit de cette déclaration, toutefois, le procureur de la couronne s'est opposé à ce qu'il ait tout cautionnement jusqu'à aujourd'hui, parce qu'il n'était pas satisfait de la nouvelle adresse qu'il avait donnée, et parce qu'il est accusé d'un autre délit du même genre.

Devant le même juge, par ailleurs, le même procureur ne s'est pas opposé à ce qu'un jeune homme, Réal Marceau, qui était accusé non seulement d'un nouveau délit, mais également d'avoir brisé les conditions de son premier cautionnement, soit remis à nouveau en liberté sous le même cautionnement et avec les mêmes conditions.

Une de ces conditions était une rentrée obligatoire à la maison à 11 h. p.m., mais elle n'avait aucunement été respectée.

— Qu'est-ce que ça va donner de plus? de demander le juge Lépine, en haussant les épaules?

Quant à un autre jeune homme, accusé d'extorsion, qui avait appelé au téléphone sa victime, après sa libération, il a été confiné aux cellules jusqu'à son procès, à la requête de la poursuite.

— C'est formel.

C'est l'adresse qui compte avant tout

Avec la libéralisation de la loi sur le cautionnement, certaines valeurs sont définitivement renversées.

Autrefois, c'était la gravité du délit, qui, dans la plupart des cas, et l'abondance de la preuve, dans d'autres, qui déterminaient la décision de la cour.

Mais maintenant, c'est avant tout la réputation du prévenu devant le tribunal qui compte, et l'intérêt du public, en second et dernier lieu.

Dans le cas de Silvestro Politrone, accusé d'avoir mis en danger la vie de deux personnes en tirant quatre coups de feu dans un bar-salon de Lachine, en août dernier, le procureur de la Couronne déclara donc au juge Arthur Lépine qu'il voulait tout simplement faire la preuve que le prévenu n'avait pas d'adresse fixe, pour l'empêcher éventuellement d'obtenir un cautionnement.

Et pour faire cette preuve, il appela un des policiers qui avaient cherché le prévenu pendant quelques semaines, et qui avaient notamment frappé sans succès à la porte de sa mère et de ses deux sœurs, à Saint-Michel.

Mais le procureur du prévenu, Me Maurice S. Hébert,

devait plus tard démontrer à la cour que c'est une réaction instinctive, de la part de certains italiens originaires de Sicile de répondre ainsi que la personne recherchée n'est pas là, dès qu'un policier se montre le nez chez eux.

Ce qui serait donc arrivé une autre fois, dans ce cas-ci.

Me Hébert fit lui-même entendre un témoin pour affirmer que c'était d'ailleurs à cette adresse que, sur les indications du prévenu, il avait envoyé chercher son passeport pour le déposer devant la cour, en garantie de sa présence ultérieure.

Le principe du cautionnement accepté, Me Hébert devait par ailleurs faire modifier une condition de celui-ci.

Au lieu de lui interdire de fréquenter des individus ayant des dossiers criminels (comme le sien, pour des affaires de maisons de jeux) on devrait, dit-il, lui interdire de rencontrer des criminels notoires.

Ce serait plus juste.

Et le tribunal en décida ainsi.

Cautionnements:

Le procureur de la couronne a-t-il trop de discrétion au moment des décisions?

Chaque jour, devant nos cours, les protestations se font plus nombreuses, et les commentaires plus virulents, au sujet des anomalies, fort nombreuses, que l'on peut relever dans la nouvelle loi sur les cautionnements.

C'est ainsi que, samedi matin, un procureur de l'Assistance judiciaire, Me Jean-Pierre Boyer, accusait à mots à peine voilés la loi de permettre de faire de la discrimination dans des requêtes pour faire ajourner de deux jours les demandes d'enquêtes sur cautionnement.

Une mesure, incidemment, que certains avocats de la défense se plaisent à comparer au célèbre "verbal remand" d'il y a une dizaine d'années, que l'on avait fait disparaître après des années de lutte.

A ce moment-là, les procureurs de la poursuite demandaient qu'un prévenu reste pendant trois jours à la disposition des autorités policières, pour être interrogé plus à fond, mais, chaque fois, une longue discussion était permise par le tribunal sur la question.

Mais aujourd'hui, souligne-t-on, le procureur de la Cou-

ronne n'a qu'à demander un délai de trois jours pour faire l'enquête sur le cautionnement, et le prévenu reste incarcéré sans que personne puisse dire un seul mot.

Pas même le juge.

Et c'est ainsi que samedi matin, par exemple, le juge Arthur Lépine devait hocher la tête à plusieurs reprises, devant de telles demandes faites par Me Bernard Fournier, alors que les causes d'un tel délai étaient rien moins que... non évitables.

Quant à Me Boyer, il s'est élevé contre l'une des requêtes

des pizza puis entraînées sur le toit d'un immeuble du Bronx. La soeur aînée avait réussi à s'échapper.

Il y a deux jours, à Philadelphie, la police a arrêté quatre enfants âgés de 10 à 13 ans qui pendant cinq jours ont terrorisé une vieille femme de 84 ans. Ils l'avaient battue, brûlée, violée et violée.

De la mari

De la mari, la Gendarmerie Royale en trouve un peu partout, par les temps qui courent.

Même dans les réfrigérateurs chers à Tex Lecor.

Au 9360 de la rue Centrale, domicile d'Alfred De Francesco, on en aurait trouvé sur le balcon, toute disposée en petits sachets prêts à vendre.

Cependant que sur le "frigidaire", il y avait également moult brindilles.

Et même si, pour aller sur la "galerie", il n'y avait de chemin que par l'intérieur de son logis, le prévenu a nié toute culpabilité, lors de sa comparution devant le juge Arthur Lépine, qui l'a libéré à la condition qu'il se rapporte régulièrement à la police de La Salle et qu'il notifie la cour de tout changement d'adresse.

Trois enfants sont arrêtés pour meurtre

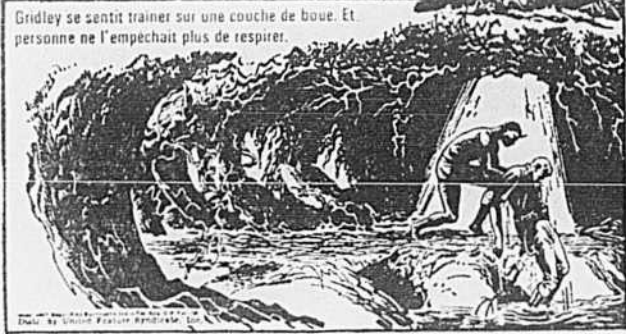
NEW YORK (APP) — Trois enfants âgés de 10, 11 et 12 ans ont été arrêtés hier à New York pour le meurtre d'une fillette de sept ans qu'ils ont jetée samedi du haut d'un toit après l'avoir violée.

La victime et sa soeur âgée de 9 ans avaient été accostées par les garçons alors qu'elles allaient acheter

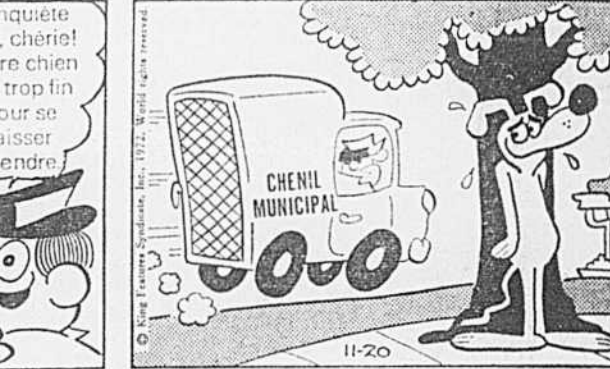
des pizza puis entraînées sur le toit d'un immeuble du Bronx. La soeur aînée avait réussi à s'échapper.

Il y a deux jours, à Philadelphie, la police a arrêté quatre enfants âgés de 10 à 13 ans qui pendant cinq jours ont terrorisé une vieille femme de 84 ans. Ils l'avaient battue, brûlée, violée et violée.

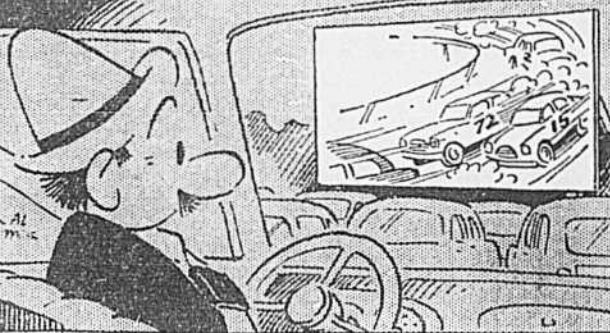
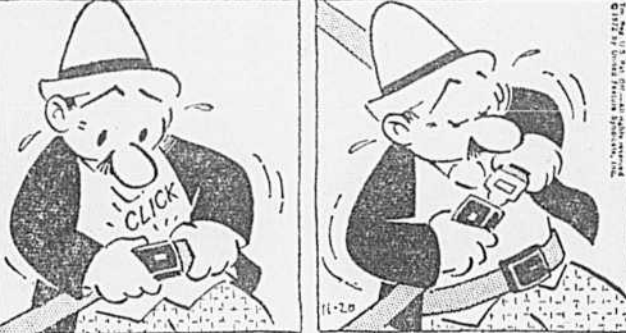
TARZAN



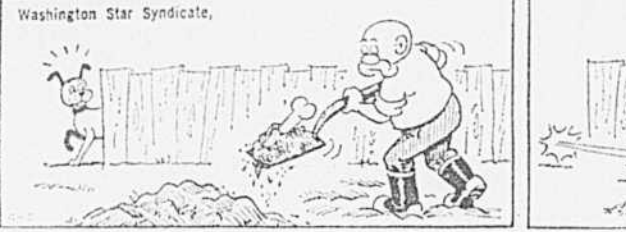
BOZO



FERDINAND



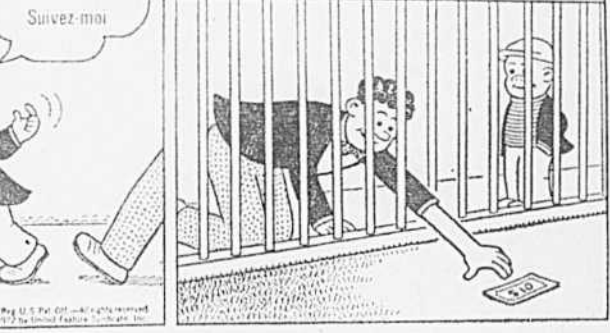
MON ONCLE



LE PAPA DE LILI



PHILOMÈNE



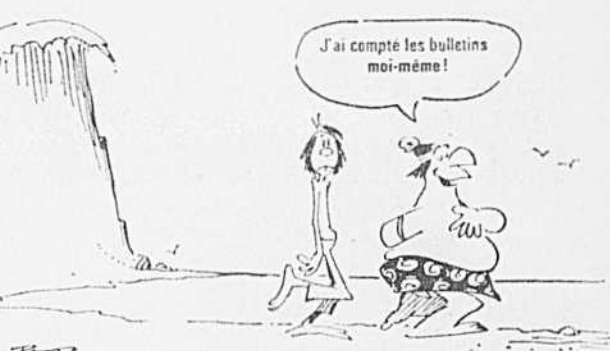
PEANUTS



KELLY



LES NAUFRAGÉS



BATMAN ET ROBIN



Des non-résidents en train d'acheter la Nouvelle-Ecosse

SYDNEY, Nouvelle-Ecosse (PC) — Des enquêteurs du ministère des Terres et Forêts de la Nouvelle-Ecosse ont découvert que les non-résidents possèdent au moins 666,000 acres de terrains récréatifs dans la province, dont près du tiers est situé au bord de la mer.

Quelque 8,000 propriétaires non-résidents ont été interrogés au sujet des terrains qu'ils possèdent en Nouvelle-Ecosse. Jusqu'à maintenant, quelque 6,000 d'entre eux ont accepté de répondre aux demandes d'informations et les autorités du

gouvernement ont commencé à projeter les statistiques totales au moyen d'ordinateurs.

Dans les trois comtés, près de 79 pour cent de ces propriétaires résident aux Etats-Unis et près de 20 pour cent des autres sont Canadiens.

Vingt jours à la dérive sur le toit d'une embarcation

TOKYO (AFP) — Deux Indonésiens, Monica Tusilma, 42 ans, et son fils Tillmong Kanalong, 22 ans, ont été recueillis le 9 novembre par un chalutier japonais après avoir vogué à la dérive pendant vingt jours, cramponnés au toit de leur embarcation qui avait fait naufrage. Ils viennent d'arriver au port japonais de Yaizu, à l'ouest de Tokyo.

Les deux Indonésiens ont expliqué que leur petit bateau qui transportait une cargaison de thon fut pris dans une violente tempête. Projetés à la mer, ils purent s'accrocher au toit de leur embarcation. Les naufragés, quand ils furent aperçus par le chalutier japonais, étaient épuisés et ne pouvaient même plus parler.

Tous les goûts sont chez Dapper Dan.

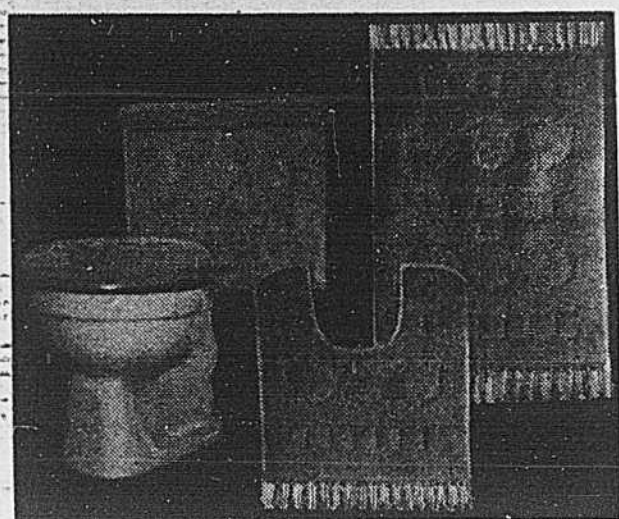
LEE LEE LEE

Ste-Catherine & Bleury
6627 Plaza St-Hubert

Le plus grand magasin de "jeans" au monde.

Aubaines-MÉTRO EATON

CENTRE-VILLE, AUSSI à POINTE-CLAIRE et ANJOU



Vente! Ensemble de salle de bains 5-pièces

Spécial **1199** l'ensemble

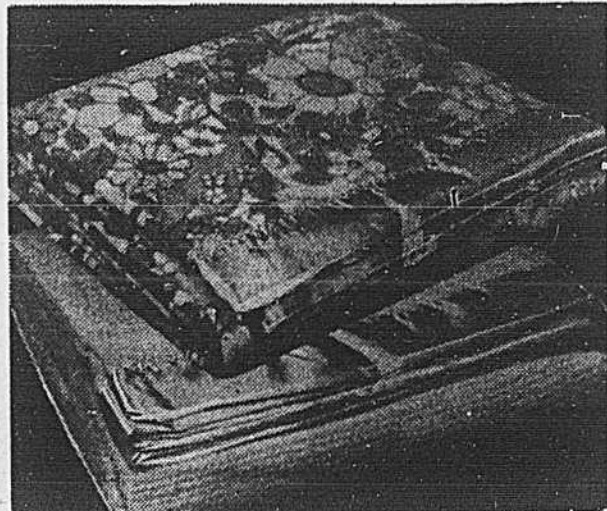
Embellissez votre salle de bains avec cet ensemble 5 pièces en rayonne. Très touffu avec motif floral. L'ensemble comprend: couvre-réservoir 2-pièces; couvre-abattant; tapis découpé à franges; descente de bain à franges. Se lave facilement. Ton or, melon, royal, rose, avocat ou lilas.



Offre avantageuse! Édredons duillets

Spécial
66" x 72" **999** chacun
72" x 84" **1199** chacun

Édredon coussiné "fiberfill" en "Fortrel" (polyester). Léger tout en étant chaud. Vous en aurez certainement besoin d'un pour les froides nuits d'hiver. Envers en finette. Jolis imprimés floraux dans des tons vifs de bleu, or ou rose.



Spécial! Couvertures chaudes

Spécial **699** chacune

1. Bel imprimé floral en polyester et viscose. Bordure de 4" en acétate. Tons or, bleu ou rose.
2. Couverture isothermique. Laine et viscose avec bordure en acétate. Chaud et douillette. En rose, bleu, vert ou ton or.

Les 2 couvertures sont entièrement lavables.

Eaton Centre-ville (niveau du métro),
Anjou, Pointe-Claire — Rayon 936



Soyez élégants sans trouer votre budget!

Avec un blazer, vous serez toujours bien mis!

Blazer pour hommes à la page. Votre choix de blazers en "Fortrel" (polyester) laine ou tout polyester. Modèle seyant à devant droit et poches à rabat. Vous trouverez aussi quelques modèles à devant croisé. En marine, brun ou vin. Tailles 36 à 46 dans le groupe.

Spécial
2999

Offre remarquable! Veste en cuir de porc

Cuir de porc — cuir au fini suède d'une élégance sportive. Doublure amovible à glissière en acrylique et polyester pelucheux. En brun foncé seulement. Tailles 38 à 46. Un cadeau vraiment idéal pour l'homme aimé, inscrit sur votre liste de Noël. Deux poches frontales à rabat. Boutonnage devant.

Spécial
4499

Offre à ne pas rater! Pantalons en flanelle

Pantalons en flanelle de laine et en un mélange de polyester et viscose de flanelle. Modèle droit ou à jambes légèrement évasées. Belle apparence aussi bien que pratique. En gris, charbon, havane, bleu ou vert loden. Tailles 32 à 44. Joyeux Noël à tous!

Spécial
1399



Robe de chambre matelassée pour fillettes

Spécial
488

Offrez à votre fillette une longue robe de chambre, elle l'appréciera sûrement. Rembourrée de polyester, ceinture nouée, manches 3/4. Jolie garniture en dentelle autour des poignets, du col rond, des poches et tout le long du boutonnière frontal. En rose ou bleu. Tailles 4, 6, 8x.



Gros plan sur pyjamas en finette pour enfants

Spécial
2 pour **350**

Pyjamas 2 pièces en finette de coton. Pour garçons, imprimé à motifs en bleu, rouge et jaune — modèle classique. Pour fillettes, joli imprimé à fleurs en rose, bleu et jaune. Tailles 4, 6, 8x.

1.79 chacun



Vente! Dormeuses en tissu éponge de nylon extensible

Spécial
2 pour **460**

Gâtez vos petits bouts de choux! Ils seront si bien dans ces dormeuses en tissu éponge de nylon extensible imprimé. S'ouvre des deux côtés pour une plus grande facilité de mouvement. Fermeture à pression derrière au cou et à la fourche. Fermé au bas. Taille élastique au dos. En bleu, rose ou ton or. Tailles — jusqu'à 10 lb., 10 à 20 lb., 20 à 30 lb.

2.39 chacun

Livraison sans frais
des commandes de plus de 3.00
Eaton Centre-ville (niveau du métro),
Anjou, Pointe-Claire. Rayon 910

Eaton Centre-ville (niveau du métro), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 729

Rendez-vous ou téléphonez **842-9211**

EATON

Faites vos achats-cadeaux
lorsque les prix sont à la baisse

Tricots entièrement diminués en laine Botany d'Angleterre ... un spécial-mode Eaton

Les preuves sont faites! Eaton vous propose des aubaines spéciales durant la période des fêtes. Par exemple, ces magnifiques tricots, les quatre favoris de la gent masculine sont interprétés en riche laine Botany qui conserve sa coupe originale durant des années. Adresse de la confection où les manches raglan confèrent un surplus de latitude, bande de taille et poignets retournables côtelés. Nouveaux tons de bleu, or, rouille, brun ou vert. Tailles petite (34 à 36); moyenne (38 à 40); grande (42 à 44); forte (46).

1. Pull à décou-
pe V.
Special

13⁹⁹

3. Cardigan
boutonné devant
et 2 poches.
Special

15⁹⁹

2. Encolure ar-
rondie.
Special

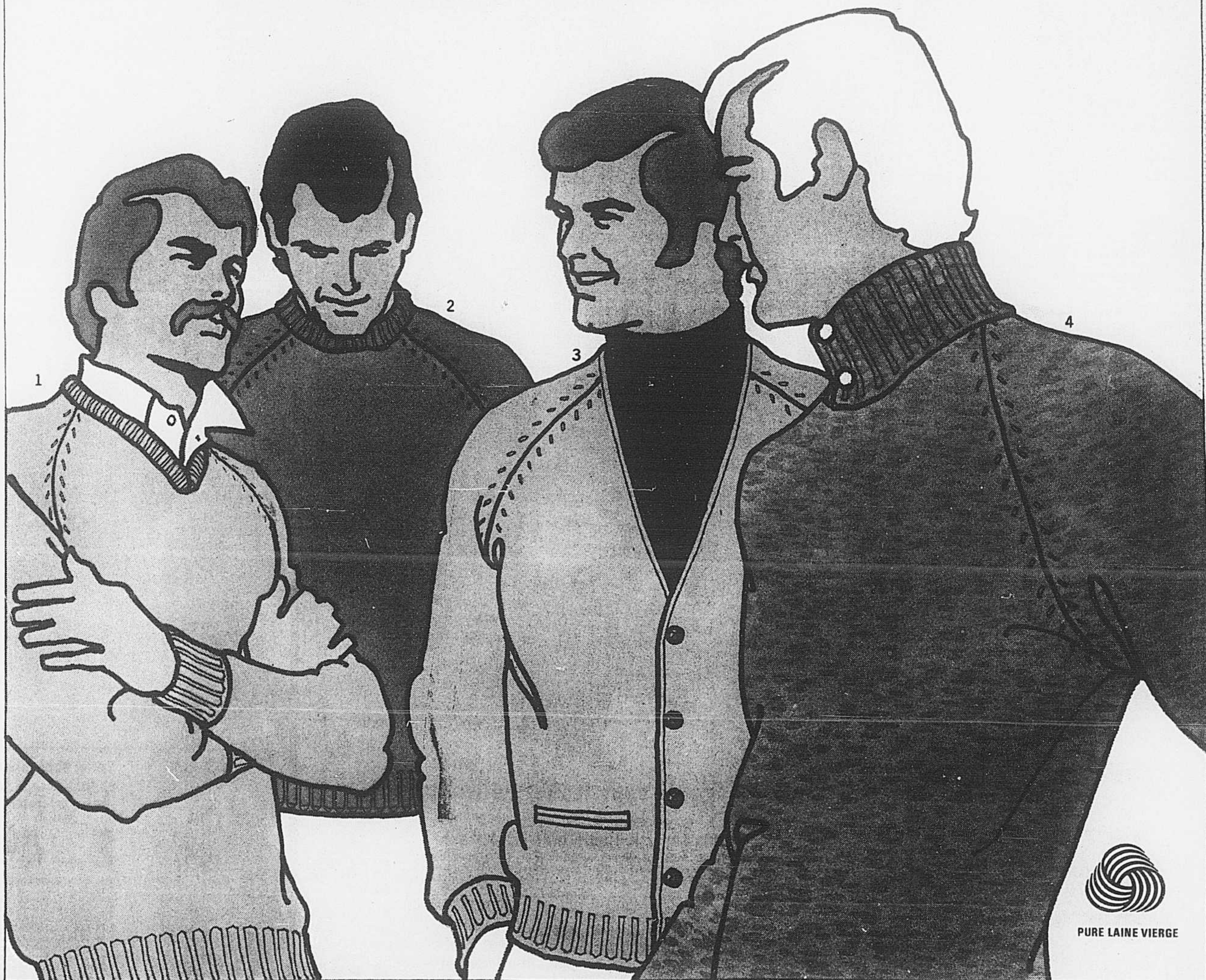
13⁹⁹

4. Col roulé à 2
boutons.
Special

13⁹⁹

Rendez-vous ou téléphonez **842-9211**

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 428



PURE LAINE VIERGE

Le jouet du jour
en vente demain (mardi) seulement
Ensemble de moulage "Shaker Maker"

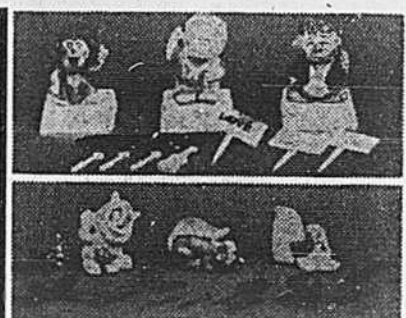
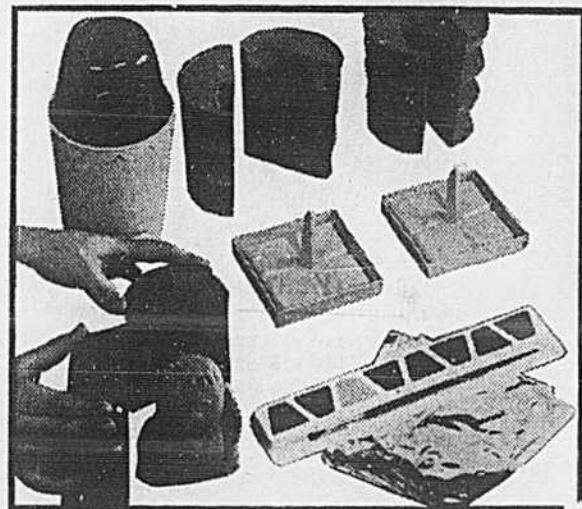
2⁹⁹

l'ens.

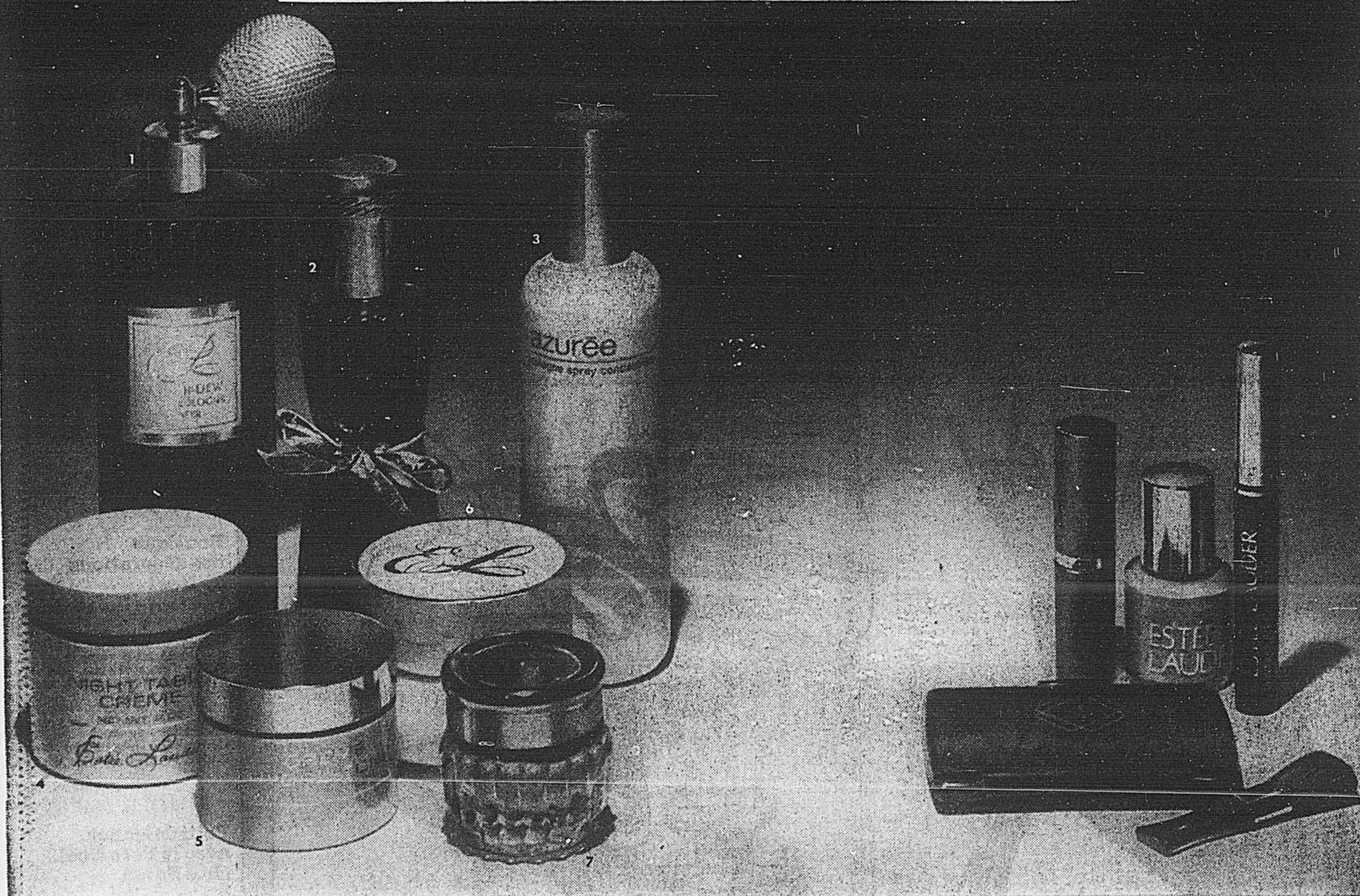
Une petite figurine en quelques instants. Un peu de poudre magique, ajoutez de l'eau dans le mélangeur et agitez. Ensuite versez dans le moule 2-pièces. Votre chef-d'œuvre sera prêt dans 3 minutes. Laissez sécher pour ensuite peindre à votre goût. Au choix, deux ensembles: personnages ou animaux. Nous nous réservons le droit de limiter la quantité à chaque client.

Quantité limitée! Achats en personne seulement

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 227



chez EATON Tout vibre pour Noël



Votre féminité mérite ESTÉE LAUDER

Des produits de beauté et de maquillage prestigieux, des fragrances capiteuses... ESTÉE LAUDER est pour celles qui réalisent le plaisir infini d'être femme. Et l'importance de prendre soin de sa beauté. ESTÉE LAUDER a conçu sa collection dans le but de vous faire plus femme, plus belle, plus longtemps.

1. Eau de Cologne légère en atomiseur à fragrance "Youth-Dew" (Youth-Dew Light Cologne Water with Atomizer) 6 oz **10⁵⁰**
2. Diffuseur Eau de Parfum "Youth Dew" (Youth-Dew Eau de Parfum Spray) féminine et captivante. 2 1/4 oz **8⁵⁰**
3. Diffuseur Cologne "Azurée" concentrée (Azurée Spray Cologne Concentrate) au pouvoir très attachant à toute heure du jour. 3 oz **9⁰⁰**
4. Crème de nuit (Night Table Cream) riche et veloutée aux hydratants et huiles essentielles. 2 oz **12⁵⁰**
5. Crème Hydro-Tone (Hydro-Tone Creme) base à formule riche de texture légère vite absorbée. 1 oz **12⁵⁰**

6. Crème revitalisante européenne (European Performing Cream) grâce à ses huiles rares cette crème aide la peau à retrouver un éclat de santé. 1 1/4 oz **15⁰⁰**

7. Parfum-crème "Youth-Dew" (Youth-Dew Cream Sachet) pour celles qui ont adopté cette nouvelle façon de se parfumer. 0.6 oz **8⁵⁰**

Hors photo:

- Crème au lait pur pour le corps (Pure Milk Body Creme) 8 oz **6⁵⁰**
- Rafraîchisseur d'épiderme au lait pur (Pure Milk Freshener) 6 oz **5⁰⁰**
- Masque rafraîchissant au lait pur (Pure Milk Iced Pack) 2 oz **6⁵⁰**

Offre Prime:

Tout achat de 7.50 ou plus de produits ESTÉE LAUDER, vous donne droit en prime au coffret de beauté "The Face of the 70's" contenant: fond de teint "Fresh Air Make-Up Base", fard-joues "Tender Blusher", rouge à lèvres "Tender Lip Tint" et mascara "Lustrous Roll-on Mascara".

La conseillère de beauté Mme Irma Philipps sera chez Eaton Centre-ville du mardi 21 novembre au samedi 2 décembre; Mlle Cathy Lowe à Pointe-Claire; Mlle Deborah Skelton à Anjou.

Passer au magasin ou téléphoner

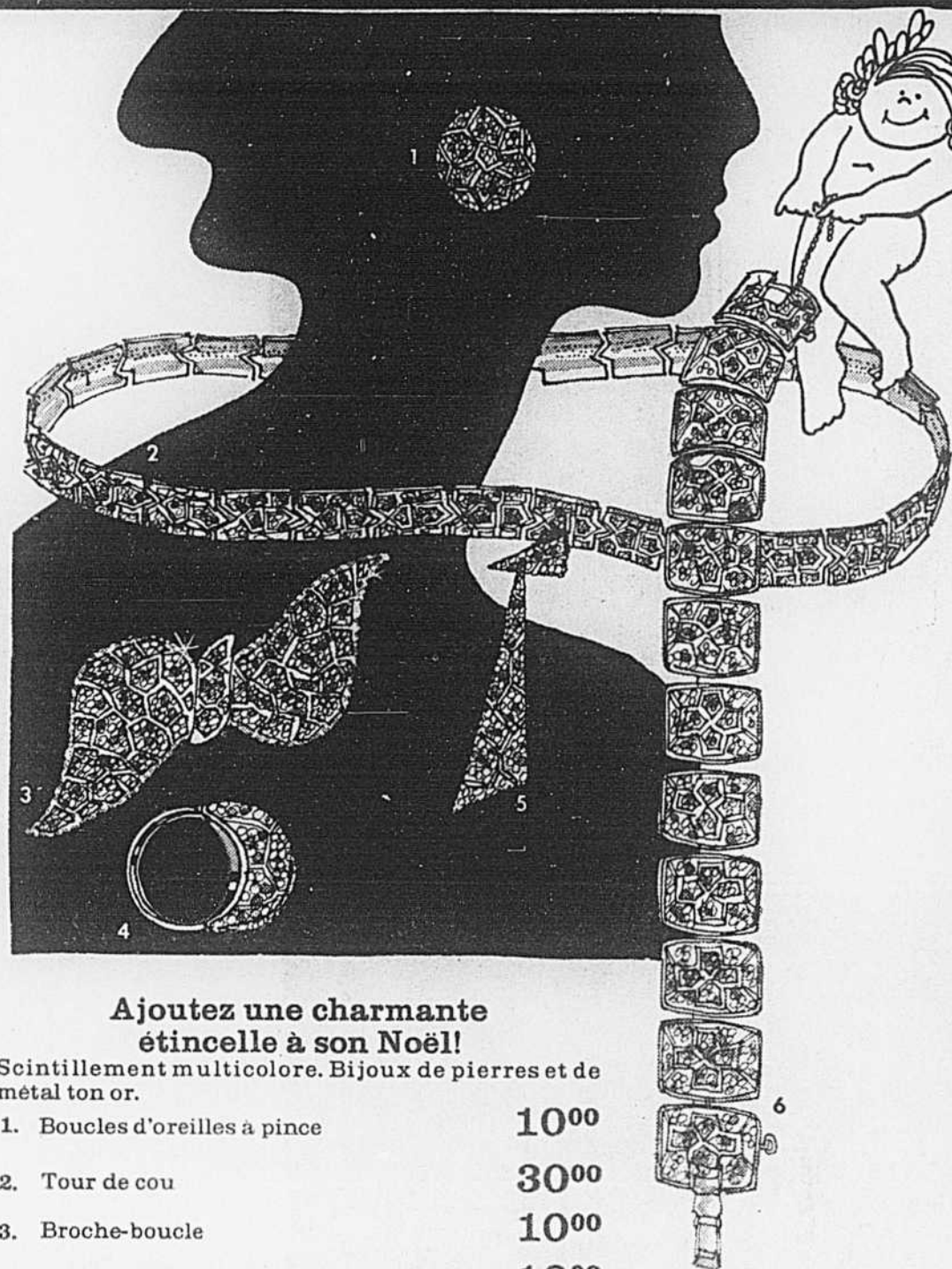
842-9211

EATON Centre-ville (rez-de-chaussée) Anjou, Pointe-Claire. Rayon 216

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H — SAMEDI DE 9 H A 17 H — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

EATON

LA BOÎTE AUX CADEAUX



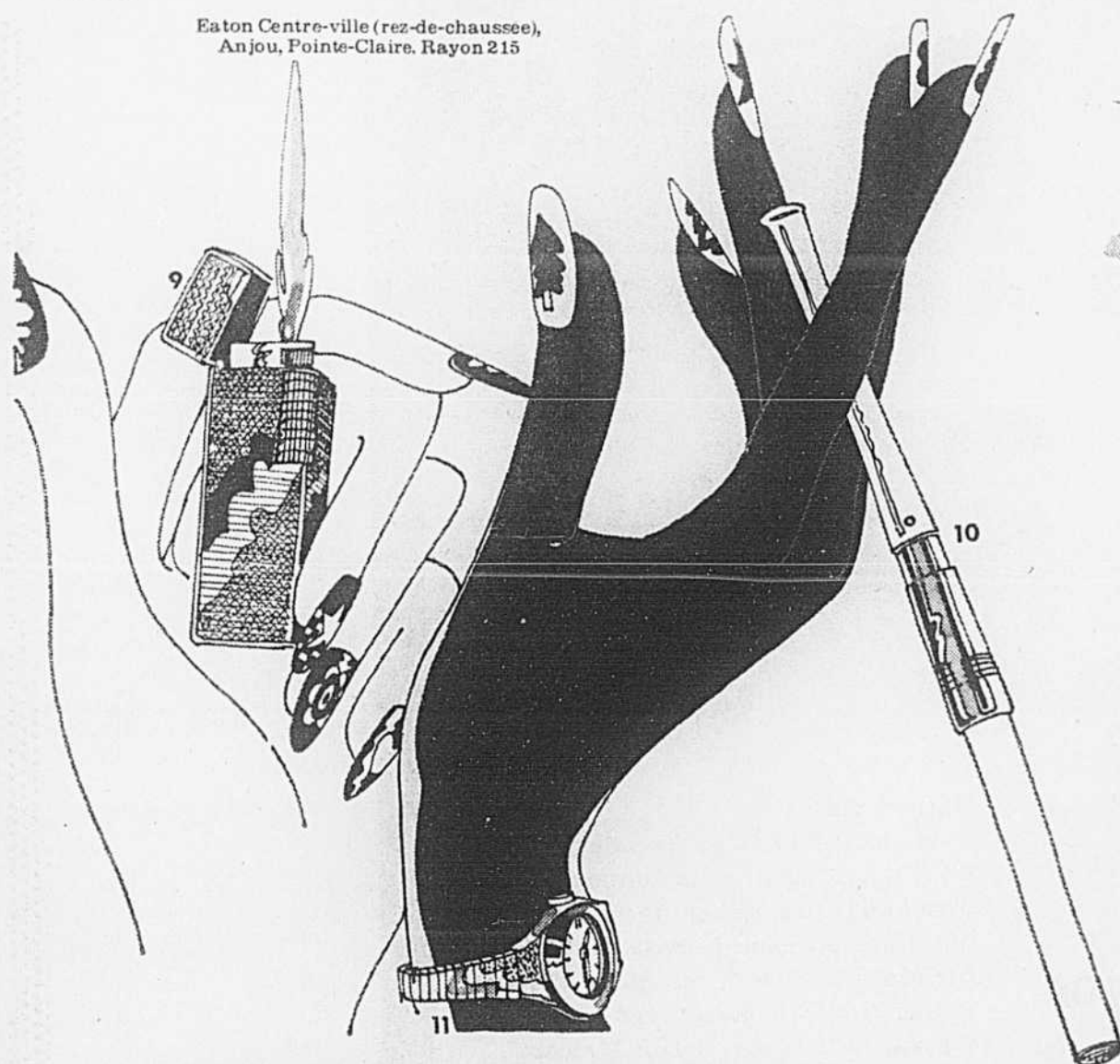
Ajoutez une charmante étincelle à son Noël!

Scintillement multicolore. Bijoux de pierres et de métal ton or.

- | | |
|--|------------------|
| 1. Boucles d'oreilles à pince | 10 ⁰⁰ |
| 2. Tour de cou | 30 ⁰⁰ |
| 3. Broche-boucle | 10 ⁰⁰ |
| 4. Bague-cabochon réglable | 10 ⁰⁰ |
| 5. Pendants pour oreilles percées ou non | 10 ⁰⁰ |
| 6. Bracelet avec chaîne de sûreté | 20 ⁰⁰ |

Voyez la collection complète de bijoux D'Orlan chez Eaton.

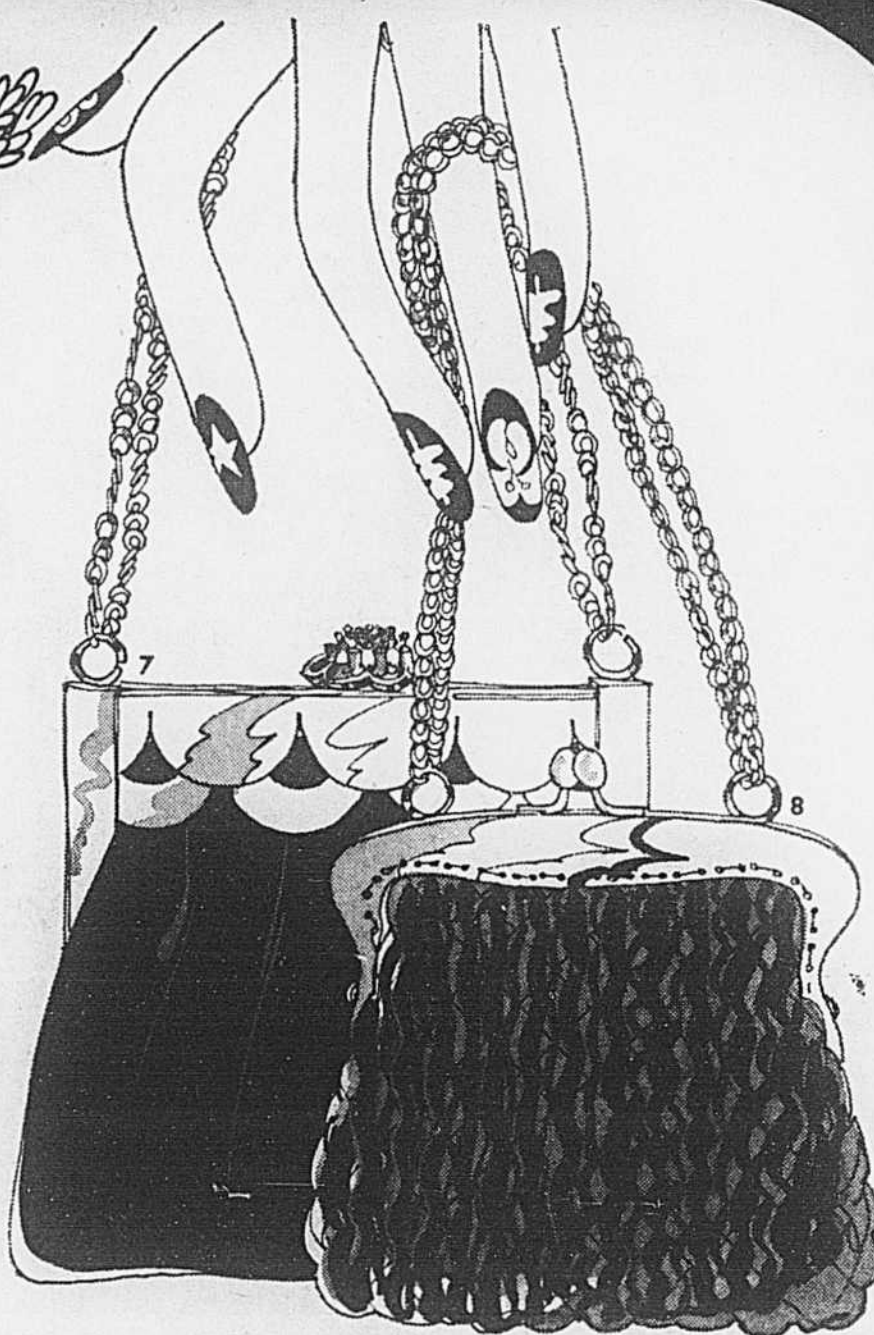
Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 215



Idées-cadeaux pratiques et élégantes

9. Feu symbolique... avec ce briquet Zaima ton or. Délicat et effilé spécialement pour Elle! Autres modèles 11.98 à 19.95
10. Un présent différent! Un magnifique porte-cigarettes Dunhill ton or et ivoire.
11. Donnez avec précision une superbe montre Seiko. Boîtier ton or, bracelet ton or brosse. Autres modèles 39.50 à 95.00

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 515



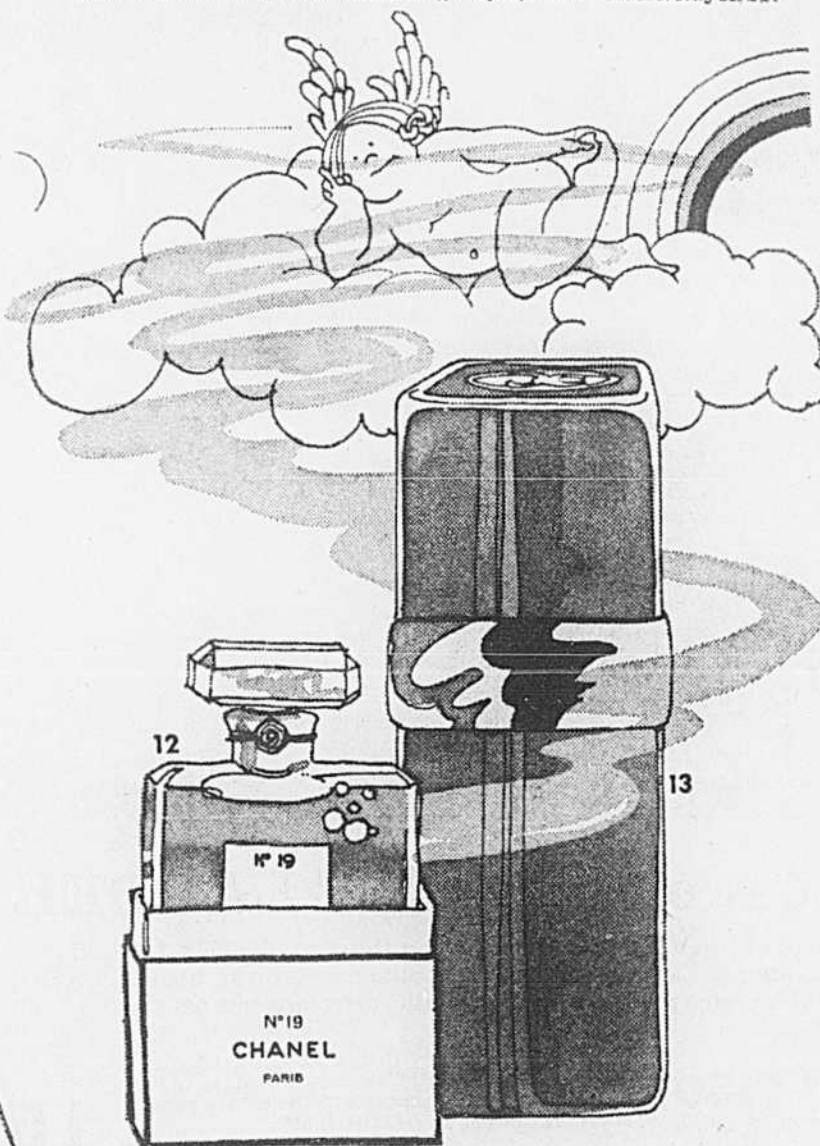
Dernière touche des grands soirs

- | | | | |
|---|------------------|---|------------------|
| 7. Bourse en satin de rayonne, bandoulière-chaînette réglable, monture en métal ton or. | 12 ⁰⁰ | 8. Bourse de pout-de-soie, chaînette réglable, monture en métal ton or. | 23 ⁰⁰ |
|---|------------------|---|------------------|

Notre riche sélection comprend également plusieurs autres versions du sac de soirée. Au choix, noir, brun ou ivoire. 9.00 à 25.00

Achats en personne seulement.

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 217



A l'honneur d'une femme admirée... Chanel No 19

Exquise nouvelle fragrance de Chanel No 19.

12. Extrait 17⁵⁰ 1/2 oz

Aussi: 9.50 1/4 oz 32.00 1 oz 55.00 2 oz

13. Eau de toilette en atomiseur 7⁰⁰ 1 1/2 oz

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 218

La réponse à vos questions de cadeaux de Noël... ces Articles à Succès sélectionnés par LA BOÎTE AUX CADEAUX Eaton en raison de leur immense popularité!

ARTICLES À SUCCÈS

Boutique des décorations de Noël

Vous pourrez vous procurer à la boutique des décorations de Noël chez Eaton, une foule de petites choses qui ajouteront de la joie et de l'ambiance à votre foyer pour Noël. Venez choisir dans une grande variété de lumières scintillantes, d'arbres de Noël, de guirlandes et de nouveautés du temps des fêtes. La boutique des décorations de Noël, chez Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 219.

Petit déjeuner avec le Père Noël! chez Eaton les samedis!

Eh oui! Chaque samedi, jusqu'au samedi 23 décembre, adultes aussi bien que bambins, peuvent s'amuser en prenant le petit déjeuner avec le Père Noël! Il offrira des cadeaux aux petits, et il y aura un clown et des chœurs qui chanteront des cantiques de Noël!

LIEU: Eaton centre-ville (9e étage, salle à manger)

HEURE: 8:30 à 10:30 (si vous arrivez tôt avant 8:00, veuillez vous présenter à la porte centrale, rue Université seulement).

PETIT DEJEUNER SAVOUREUX: Crêpes avec du beurre fouetté et sirop d'érable. Saucisses grillées. Café, thé ou lait. Tout ceci pour .99!

Eaton est juste au bout du fil

842-9211